

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Exercice 2019



SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Le rapport généré automatiquement sur le site est ici complété et corrigé pour les informations non automatiques.



SOMMAIRE

1.	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
1.1.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	7
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	9
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)	9
1.4.	NOMBRE D'ABONNÉS	9
1.5.	EAUX BRUTES	12
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	12
1.5.2.	Achats d'eaux brute.....	13
1.6.	EAUX TRAITÉES	13
1.6.1.	Production.....	13
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	14
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	14
1.6.4.	Volume mis en distribution	16
1.6.5.	Volume consommé autorisé.....	16
1.6.6.	Volume perdu.....	17
1.6.7.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	18
1.7.	LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	18
2.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	18
2.1.	MODALITÉS DE TARIFICATION	18
2.2.	FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)	19
2.3.	RECETTES	23
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	23
3.1.	QUALITÉ DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)	23
3.2.	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX	25
3.2.1.	Définition à partir de 2013 (P103.2B).....	25
3.2.2.	Suivi des mises à jour cartographiques	26
3.3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	28
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	28
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	29
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	29
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	29
3.4.	INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)	30
3.5.	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES (P151.1)	31
3.6.	DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)	31
3.7.	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (P153.2)	31
3.7.1.	Calcul de l'épargne brute	31
3.7.2.	Durée d'extinction de la dette	33
3.8.	TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)	34

SOMMAIRE

3.9.	TAUX DE RÉCLAMATIONS (P155.1)	35
3.10.	COMPLÉMENTS D'INFORMATION	35
3.10.1.	Réseau.....	35
3.10.2.	Branchements	35
3.10.3.	Taux de consommation électrique	35
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	36
4.1.	BRANCHEMENTS EN PLOMB	36
4.2.	MONTANTS FINANCIERS	36
4.3.	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	36
4.4.	AMORTISSEMENTS	36
4.5.	RÉALISATIONS 2019.....	37
4.5.1.	Travaux de production, protection de la ressource et autres	37
4.5.2.	Travaux de réseau 2019.....	38
4.6.	PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	39
4.6.1.	Travaux de réseau 2020 (projet et état de réalisation à juin 2020)	39
4.6.2.	Renouvellement des compteurs.....	41
4.6.3.	Travaux en production.....	41
4.6.4.	Études et prospectives	42
4.6.5.	Compléments de sectorisation du territoire	42
4.6.6.	Projets protection de la ressource.....	42
5.	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	44
5.1.	ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)	44
6.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	45

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal** par le SERPN (Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg). Au 01/01/2018, les communes du Bec Thomas, St Cyr la Campagne, St Didier des bois, St Germain de Pasquier et Vraiville ont adhéré à la Communauté d'Agglomération Seine Eure. La Communauté d'Agglomération Seine Eure ayant la compétence Eau Potable contrairement à Roumois Seine, s'est donc substituée aux communes au sein du SERPN transformant ainsi le SERPN en syndicat mixte fermé.

La communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle a voté pour la prise de compétence Eau Potable à compter du 01/01/2020. Cette dernière sera donc membre du SERPN à compter du 01/01/2020, en représentation substitution de ses communes actuellement membres du SERPN. (Bonneville Aptot, Brestot, Ecaquelon, Illeville sur Montfort, Pont Authou, Rougemontiers, Routot, Thierville)

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽³⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Service gérant la protection de la ressource (3 ingénieurs avec des subventions de l'agence de l'eau (AESN) : 1 ingénieur pour la protection des zones non agricoles, 2 ingénieurs BAC (Varras/Moulineaux cofinancé avec la Métropole de Rouen Normandie, Tremblay Omonville et Montfort cofinancé avec le SAEP Vallée de la Risle).

(2) Il y a 13 stations de production qui sont en service sur le territoire. L'eau est traitée au chlore gazeux. Un traitement mécanique (ultra filtration) est en place uniquement sur le plus gros de nos points d'eau (les Varras). Pour les autres points d'eau, un tel traitement n'est pas nécessaire.

(3) Stockage :

	2018	2019
Volume de stockage	16 570	16 570
Nombre de réservoirs	23	23
Nombre de cuves	32	32
Nombre de cuves nettoyées	31	31
Taux de mobilisation moyen de la ressource : <i>Prélèvement moyen journalier / Capacité de production * 100 x 24</i>	48,3%	48,3%
Durée de stockage en moyenne : <i>→ Volume de stockage / Prélèvement moyen journalier * 24.</i>	26H	26H

Territoire desservi :



Voir annexe 1 : Territoire du SERPN

Liste des EPCI adhérents au SERPN en 2019 :

Communes adhérentes :

	Insee	Commune		Insee	Commune		Insee	Commune
1	27011	AMFREVILLE ST AMAND	30	27261	FOUQUEVILLE	59	27468	PONT AUTHOU
2	27033	BACQUEPUIS	31	27105	GRAND BOURGTHEROULDE	60	27486	QUITTEBEUF
3	27039	BARNEVILLE-SUR-SEINE	32	27298	GRAVERON SÉMERVILLE	61	27497	ROUGEMONTIERS
4	27057	BERNIENVILLE	33	27311	HARCOURT	62	27498	ROUGE-PERRIERS
5	27077	BOISSEY LE CHÂTEL	34	27316	HAUVILLE	63	27500	ROUTOT
6	27083	BONNEVILLE APTOT	35	27327	HECTOMARE	64	27511	ST AUBIN D'ECROSVILLE
7	27091	BOSGOUET	36	27339	HONDOUVILLE	65	27531	ST DENIS DES MONTS
8	27095	BOSROBERT	37	27340	HONGUEMARE GUENOUVILLE	66	27536	ST ELOI DE FOURQUES
9	27090	BOSROUMOIS	38	27349	ILLEVILLE SUR MONTFORT	67	27558	ST LÉGER DU GENNETEY
10	27102	BOUQUETOT	39	27354	IVILLE	68	27572	ST MESLIN DU BOSC
11	27103	BOURG-ACHARD	40	27317	LA HAYE AUBRÉE	69	27579	ST OUEN DE PONTCHEUIL
12	27110	BRESTOT	41	27318	LA HAYE DE CALLEVILLE	70	27580	ST OUEN DE THOUBERVILLE
13	27125	CALLEVILLE	42	27319	LA HAYE DE ROUTOT	71	27582	ST OUEN DU TILLEUL
14	27127	CANAPPEVILLE	43	27320	LA HAYE DU THEIL	72	27584	ST PAUL DE FOURQUES
15	27133	CAUMONT	44	27432	LA NEUVILLE DU BOSC	73	27586	ST PHILBERT SUR BOISSEY
16	27135	CESSEVILLE	45	27482	LA PYLE	74	27593	ST PIERRE DES FLEURS
17	27164	COMBON	46	27661	LA TRINITÉ DE THOUBERVILLE	75	27595	ST PIERRE DU BOSGUÉRARD
18	27185	CRESTOT	47	27052	LE BEC HELLOUIN	76	27524	STE COLOMBE LA COMMANDERIE
19	27187	CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	48	27302	LE BOSC DU THEIL	77	27576	STE OPPORTUNE DU BOSC
20	27192	CROSVILLE LA VIEILLE	49	27363	LE LANDIN	78	27089	THÉNOUVILLE
21	27201	DAUBEUF LA CAMPAGNE	50	27428	LE NEUBOURG	79	27630	THIBOUVILLE
22	27209	ECAQUELON	51	27638	LE THUIT DE L'OISON	80	27631	THIERVILLE
23	27210	ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	52	27658	LE TREMBLAY OMONVILLE	81	27650	TOURNEDOS-BOIS-HUBERT
24	27212	ÉCAUVILLE	53	27663	LE TRONCQ	82	27654	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE
25	27215	ECQUETOT	54	27062	LES MONTS DU ROUMOIS	83	27677	VENON
26	27219	ÉPÉGARD	55	27380	MALLEVILLE SUR LE BEC	84	27692	VILLETES
27	27224	ÉPREVILLE PRÈS LE NEUBOURG	56	27389	MARBEUF	85	27695	VILLEZ SUR LE NEUBOURG
28	27228	ÉTURQUERAYE	57	76419	MAUNY	86	27698	VITOT
29	27085	FLANCOURT CRESCY EN ROUMOIS	58	27425	NASSANDRES SUR RISLE (PERRIERS LA CAMPAGNE)	87	27699	VOISCREVILLE

EPCI adhérent :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE EURE, représentation substitution des communes de LA HARENGÈRE (27313), LA SAUSSAYE (27616), LE BEC THOMAS (27053), MANDEVILLE (27382), ST CYR LA CAMPAGNE (27529), ST DIDIER DES BOIS (27534), ST GERMAIN DE PASQUIER (27545), VRAIVILLE (27700)

Existence d'une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) : **Oui**

Existence d'un schéma de distribution : En cours de réalisation

Existence d'un règlement de service : **Oui, date d'approbation : 17/07/2009**

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **75 892 habitants au 31/12/2019**.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'eau potable dessert **33 490 abonnés au 31/12/2019** (33 175 au 31/12/2018).

	INSEE	COMMUNE	Population Insee ⁽¹⁾	Répartition abonnés selon usage		Répartition abonnés avec ou sans ASST collectif		Nombre d'abonnés 2019	Nombre d'abonnés 2018	Variation
				Domestiques	Non Domestiques	Sans AC*	Avec AC*			
1	27011	Amfreville St Amand	1 218	578	4	582	0	582	583	-0,2%
2	27033	Bacquepuis	320	133	1	134	0	134	135	-0,7%
3	27039	Barneville-sur-Seine	549	239	6	245	0	245	245	0,0%
4	27057	Bernienville	294	135	1	136	0	136	140	-2,9%
5	27077	Boissey-le-Châtel	890	402	3	405	0	405	406	-0,2%
6	27083	Bonneville-Aptot	261	113	2	115	0	115	114	0,9%
7	27091	Bosgouet	712	325	7	147	185	332	327	1,5%
8	27095	Bosrobert	669	284	3	284	3	287	282	1,8%
9	27090	Bosroumois (1)	3 655	1 686	10	359	1 337	1 696	1 655	2,5%
10	27102	Bouquetot	1 082	481	1	482	0	482	481	0,2%
11	27103	Bourg-Achard	3 996	1 911	13	192	1 732	1 924	1 868	3,0%
12	27110	Brestot	602	262	1	263	0	263	256	2,7%
13	27116	Brionne (desservie à 2%)	89	27	0	13	14	27	27	0,0%
14	27125	Calleville	680	310	2	47	265	312	311	0,3%
15	27127	Canappeville	698	270	1	271	0	271	270	0,4%
16	27133	Caumont	1 068	491	3	363	131	494	480	2,9%
17	27135	Cesseville	494	198	0	198	0	198	196	1,0%
18	27164	Combon	821	4	0	4	0	4	4	0,0%
19	27185	Crestot	571	215	4	219	0	219	218	0,5%
20	27187	Criquebeuf-la-Campagne	314	140	4	144	0	144	137	5,1%
21	27192	Crosville-la-Vieille	614	321	4	43	282	325	323	0,6%
22	27201	Daubeuf-la-Campagne	239	103	1	104	0	104	110	-5,5%
23	27209	Écaquelon	624	282	7	289	0	289	290	-0,3%
24	27210	Écardenville-la-Campagne	485	216	5	221	0	221	220	0,5%
25	27212	Écauville	113	52	0	52	0	52	51	2,0%
26	27215	Ecquetot	383	168	3	171	0	171	170	0,6%
27	76231	Elbeuf (desservie à 0,5%)	84	68	0	8	60	68	68	0,0%
28	27219	Épégard	582	244	4	248	0	248	248	0,0%

	INSEE	COMMUNE	Population Insee ⁽¹⁾	Répartition abonnés selon usage		Répartition abonnés avec ou sans ASST collectif		Nombre d'abonnés 2019	Nombre d'abonnés 2018	Variation
				Domestiques	Non Domestiques	Sans AC*	Avec AC*			
29	27224	Épreville-près-le-Neubourg	481	206	1	207	0	207	206	0,5%
30	27228	Éturqueraye	301	128	2	130	0	130	130	0,0%
31	27085	Flancourt Crescy en Roumois	1 475	636	4	640	0	640	630	1,6%
32	27261	Fouqueville	465	206	2	208	0	208	209	-0,5%
33	27105	Grand Bourgtheroulde	3 874	1 909	15	485	1 439	1 924	1 878	2,4%
34	27298	Graveron-Sémerville	309	139	1	140	0	140	138	1,4%
35	27311	Harcourt	1 074	426	4	184	246	430	429	0,2%
36	27316	Hauville	1 306	598	3	437	164	601	601	0,0%
37	27327	Hectomare	227	100	1	101	0	101	99	2,0%
38	27339	Hondouville (desservie à 5%)	813	20	0	20	0	20	19	5,3%
39	27340	Honguemare-Guenouville	703	322	5	316	11	327	320	2,2%
40	27349	Illeville-sur-Montfort	896	374	2	376	0	376	375	0,3%
41	27354	Iville	468	202	1	203	0	203	205	-1,0%
42	27313	La Harengère	600	241	2	243	0	243	243	0,0%
43	27317	La Haye-Aubrée	473	222	6	228	0	228	230	-0,9%
44	27318	La Haye-de-Calleville	268	127	1	128	0	128	129	-0,8%
45	27319	La Haye-de-Routot	310	130	3	133	0	133	131	1,5%
46	27320	La Haye-du-Theil	298	120	0	120	0	120	119	0,8%
47	27322	La Haye-Malherbe (desservie à 0,3%)	4	1	0	0	1	1	1	0,0%
48	76391	La Londe (desservie à 2%)	48	25	0	24	1	25	26	-3,8%
49	27432	La Neuville-du-Bosc	659	283	2	201	84	285	283	0,7%
50	27482	La Pyle	160	71	1	72	0	72	72	0,0%
51	27616	La Saussaye	1 927	875	2	109	768	877	871	0,7%
52	27661	La Trinité-de-Thouberville	443	195	2	76	121	197	197	0,0%
53	27052	Le Bec-Hellouin	399	236	1	101	136	237	236	0,4%
54	27053	Le Bec-Thomas	224	107	1	108	0	108	116	-6,9%
55	27302	Le Bosc du Theil	1 357	601	5	539	67	606	596	1,7%
56	27363	Le Landin	214	98	1	99	0	99	96	3,1%
57	27428	Le Neubourg	4 375	2 365	15	2 380	0	2 380	2 365	0,6%
58	27638	Le Thuit de l'Oison	3 670	1 561	3	117	1 447	1 564	1 552	0,8%
59	27658	Le Tremblay-Omonville	348	184	1	185	0	185	184	0,5%
60	27663	Le Troncq	177	80	1	81	0	81	82	-1,2%
61	27062	Les Monts du Roumois	1 591	690	3	552	141	693	698	-0,7%
62	27380	Malleville-sur-le-Bec	265	128	1	129	0	129	129	0,0%
63	27382	Mandeville	327	140	0	140	0	140	135	3,7%
64	27389	Marbeuf	478	201	1	202	0	202	200	1,0%
65	76419	Mauny	178	68	0	68	0	68	66	3,0%
66	27452	Nassandres sur Risle (1) (desservie à 15,1%)	368	185	1	186	0	186	185	0,5%
67	27468	Pont-Authou	640	287	2	91	198	289	283	2,1%

	INSEE	COMMUNE	Population Insee ⁽¹⁾	Répartition abonnés selon usage		Répartition abonnés avec ou sans ASST collectif		Nombre d'abonnés 2019	Nombre d'abonnés 2018	Variation
				Domestiques	Non Domestiques	Sans AC*	Avec AC*			
68	27486	Quittebeuf	674	290	1	291	0	291	286	1,7%
69	27498	Rouge-Perriers	371	159	2	161	0	161	160	0,6%
70	27497	Rougemontiers	1 067	447	3	316	134	450	453	-0,7%
71	27500	Routot	1 652	780	3	195	588	783	784	-0,1%
72	27511	St Aubin-d'Écrosville	720	342	3	148	197	345	362	-4,7%
73	27529	St Cyr-la-Campagne	436	196	4	200	0	200	203	-1,5%
74	27531	St Denis-des-Monts	213	107	2	109	0	109	107	1,9%
75	27534	St Didier-des-Bois	897	391	2	19	374	393	390	0,8%
76	27536	St Éloi-de-Fourques	537	227	1	228	0	228	231	-1,3%
77	27545	St Germain-de-Pasquier	131	65	0	65	0	65	65	0,0%
78	27558	St Léger-du-Gennetey	188	76	2	78	0	78	77	1,3%
79	27572	St Meslin-du-Bosc	288	107	0	107	0	107	103	3,9%
80	27579	St Ouen-de-Pontcheuil	97	46	0	46	0	46	47	-2,1%
81	27580	St Ouen-de-Thouberville	2 407	1 039	6	214	831	1 045	1 039	0,6%
82	27582	St Ouen-du-Tilleul	1 671	761	3	75	689	764	720	6,1%
83	27584	St Paul-de-Fourques	303	124	0	124	0	124	123	0,8%
84	27586	St Philbert-sur-Boissey	173	79	0	79	0	79	78	1,3%
85	27593	St Pierre-des-Fleurs	1 583	704	2	38	668	706	697	1,3%
86	27595	St Pierre-du-Bosguérard	1 045	376	1	39	338	377	374	0,8%
87	27524	Ste-Colombe-la-Commanderie	854	356	1	357	0	357	358	-0,3%
88	27576	Ste-Opportune-du-Bosc	663	265	1	266	0	266	268	-0,7%
89	27089	Thénouville (2)	1 034	452	3	455	0	455	450	1,1%
90	27630	Thibouville	367	156	1	157	0	157	154	1,9%
91	27631	Thierville	375	192	2	194	0	194	192	1,0%
92	27650	Tournedos-Bois-Hubert	480	185	1	186	0	186	185	0,5%
93	27654	Tourville-la-Campagne	1 092	455	1	273	183	456	455	0,2%
94	27677	Venon	403	157	0	157	0	157	156	0,6%
95	27692	Villettes	176	87	1	88	0	88	90	-2,2%
96	27695	Villez-sur-le-Neubourg	290	119	0	119	0	119	120	-0,8%
97	27698	Vitot	573	277	1	127	151	278	276	0,7%
98	27699	Voiscreville	128	58	2	60	0	60	60	0,0%
99	27700	Vraiville	696	270	1	271	0	271	271	0,0%
TOTAL			75 884	33 490	236	20 740	12 986	33 726	33 413	0,9%

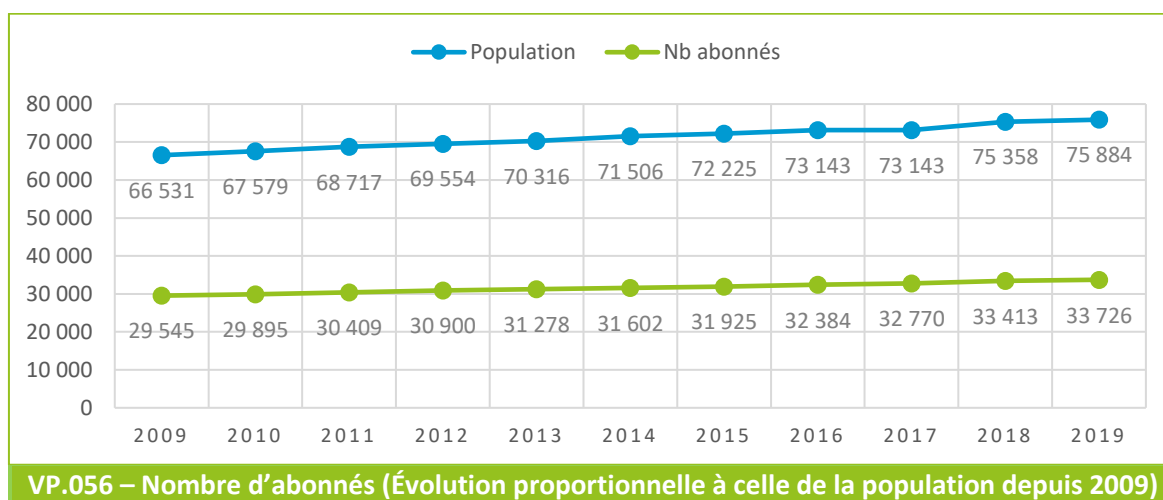
(1) Population légale au 01/01/2020 issue du recensement 2017 (mise à jour en décembre 2019)

(*) **AC = Assainissement Collectif**, comptabilisé uniquement pour les communes où le SERPN assure la facturation

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **22,62 abonnés/km au 31/12/2019** (22,45 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,25 habitants/abonné au 31/12/2019** (2,26 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **108 m³/abonné** au 31/12/2019 (106 m³/abonné au 31/12/2018).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Station	Capacité de production (m3/h équipement de pompage)	Prélèvements autorisés (m3/j)	Volume prélevé (m3/j)	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Évolution en %
St Amand de Hautes terres (Le bouricar)	45	Aucune précision dans la DUP	536	205 368	185 361	-9,7%
Ecaquelon (Forêt de Montfort)	115	250 m3/h (pas de limite journalière dans la DUP)	1 042	357 695	380 324	+6,3%
Rougemontiers (La Porte de la Brique)	50	200 m3/h (pas de limite journalière dans la DUP)	343	135 972	125 145	-8,0%
La Neuville du Bosc (Vallée de la Haye)	150	150 m3/h (pas de limite journalière dans la DUP)	1 867	736 525	681 555	-7,5%
Le bois du moulin	100	1800	939	391 937	342 749	-12,5%
Montfort sur Risles (Le Doult Claireau)	50	DUP en cours pas de volume encore défini	581	219 355	211 996	-3,4%
Le Valanglier	38	1000	289	96 226	105 442	+9,6%
La Vacherie	125	2 800	1 002	373 525	365 580	-2,1%
Le moulin Vorins	50	150 m3/h (pas de limite journalière dans la DUP)	54	28 571	19 533	-31,6%
Val Galopin	42	DUP en cours pas de volume encore défini	402	150 105	146 747	-2,2%
Les forrières d'Omonville	En reprise mais 115 m3/h en exhaure	2250	1 065	461 913	388 735	-15,8%
UF des Varras	600	12 000	5 729	1 905 500	2 091 200	+9,7%
	Limité à environ 250 m3/h au niveau VF					
Buhot la source Leduc	162	705 m3/jour (selon document 1955 pas précisé dans la DUP)	1 219	517 345	444 901	-14,0%
TOTA	1 292			5 580 037	5 489 268	-1,6%

Le service public d'eau potable prélève **5 499 692 m³ pour l'exercice 2019** (5 580 037 m³ pour l'exercice 2018). Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

1.5.2. Achats d'eaux brute

Sans objet.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Production

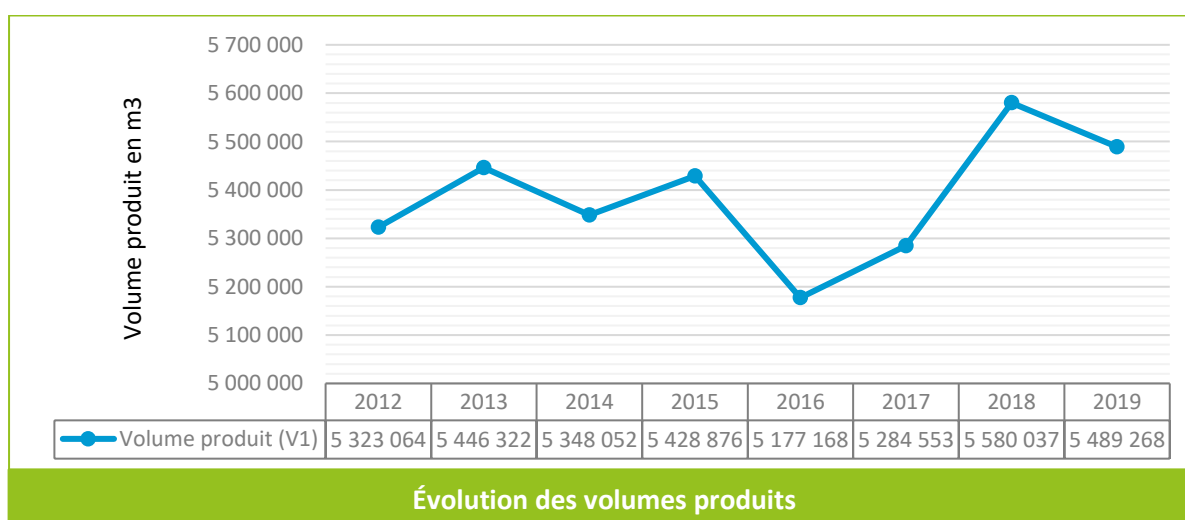
Le service a une station de traitement située aux Varras. Le type de traitement que cette station utilise est l'ultrafiltration. Elle sert à supprimer la turbidité.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Le système d'ultrafiltration est un traitement mécanique qui permet de débarrasser l'eau de toutes les impuretés dont la taille dépasse 0,2 microns (10 000 fois plus petit que les pores de la peau).

Détail des volumes produits en 2018/2019

Station	Volume produit en 2018	Volume produit en 2019	Évolution en %
St Amand de Hautes terres (Le bouricar)	205 368	185 361	-9,7%
Ecaquelon (Forêt de Montfort)	357 695	380 324	+6,3%
Rougemontiers (La Porte de la Brique)	135 972	125 145	-8,0%
La Neuville du Bosc (Vallée de la Haye)	736 525	681 555	-7,5%
Le bois du moulin	391 937	342 749	-12,5%
Montfort sur Risles (Le Doult Claireau)	219 355	211 996	-3,4%
Le Valanglier	96 226	105 442	+9,6%
La Vacherie	373 525	365 580	-2,1%
Le moulin Vorins	28 571	19 533	-31,6%
Val Galopin	150 105	146 747	-2,2%
Les Forrières d'Omonville	461 913	388 735	-15,8%
UF des Varras	1 905 500	2 091 200	+9,7%
Buhot la source Leduc	517 345	444 901	-14,0%
V₁ Total volume produit	5 580 037	5 489 268	-1,6%



1.6.2. Achats d'eaux traitées

Collectivité exportatrice	Compteur	2018	2019	Évolution 2018/2019
CASE	Réservoir de Canappeville	32	23	-28%
CASE	La Mare Hermier	9	2	-79%
CASE	RD 133 (Silo)	45 965	58 294	+27%
Sous Total Communauté d'Agglo Seine Eure (CASE)		46 006	58 319	+27%
MRN ancien CAEBS	Les déserts-import	2 722	9	-100%
MRN ancien CAEBS	Le stade-import	1	3	+200%
MRN ancien CAEBS	CE-import	2 943	0	-100%
MRN ancien CAEBS	faudits-import	1	0	-100%
MRN ancien CAEBS	pochet-import	212	1	-100%
Sous Total Métropole Rouen Normandie (MRN)		5 879	13	-100%
CCPC (CC Conches)	EO4 : Ferme des Buquets/beaulieu	294	294	0%
CCPC (CC Conches)	EO5 Vers pithienville	2 278	1 453	-36%
CCPC (CC Conches)	EO6 : Chemin Bois Maurey	0	73	
CCPC (CC Conches)	EO7 : Rte de claville	0	63	
Sous Total Communautés de communes de Conches		2 572	1 883	-27%
Grand Evreux Agglomération	EO2 : Bout de la ferme, limite Sacquenville	142	163	+15%
Grand Evreux Agglomération	EO3 : Hameau Pithienville	1 528	9 959	552%
Sous Total Grand Evreux Agglomération (GEA)		1 670	10 122	506%

V₂	Total volumes achetés	56 127	70 337	+25%
----------------------	------------------------------	---------------	---------------	-------------

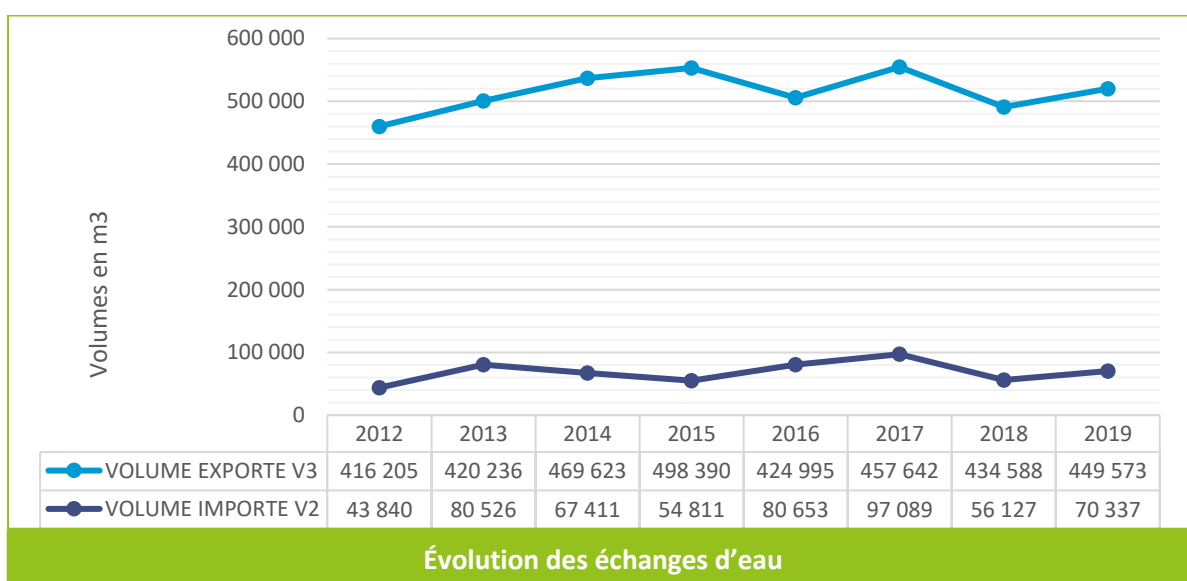
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Volumes vendus à d'autres services

Collectivité importatrice	Compteur	2018	2019	Évolution
MRN ancien CAR	Débitmètre Normandie Récupère	2 799	2 000	-29%
MRN ancien CAR	Débitmètre Maison Brulée	5 000	5 000	0%
MRN ancien CAR	Débitmètre Station Val Galopin	0	0	
MRN ancien CAR	Yville	21 074	26 507	+26%
MRN ancien CAEBS	les déserts-export	9	2 952	
MRN ancien CAEBS	le stade-export	59 476	62 046	+4%
MRN ancien CAEBS	CE-export	19 394	13 643	-30%
MRN ancien CAEBS	faudits-export	19 630	18 709	-5%
MRN ancien CAEBS	pochet-export	141 340	150 439	+6%
MRN ancien CAEBS	Les Roques	572	500	-13%
Sous Total Métropole Rouen Normandie (MRN)		269 294	281 796	+5%

Collectivité importatrice	Compteur	2018	2018	Évolution
CASE	Réservoir de Canappeville	141 458	139 375	-1%
CASE	La Mare Hermier	365	11 166	2959%
CASE	RD 133 (Silo)	3 600	2 397	-33%
CASE	Vers La Haye Malherbe (St. Didier)	944	253	-73%
CASE	Vers Surtauville (St. Didier)	63	89	+41%
Sous Total Communauté d'Agglo Seine Eure (CASE)		146 430	153 280	+5%
SAEP de la vallée de la Risle	Station de Montfort	32	476	1388 %
SAEP de la vallée de la Risle	Perriers la Campagne	6	15	150%
Sous Total Vallée de la Risle		38	491	1 192%
SAEP Fond des Vaux	Les Monts de Caux	5 053	1 015	
Sous total Risle et Plateau		5 053	1 015	-80%
CCPC (Com Com Conches)	EO4 : Ferme des Buquets/beaulieu	11 751	11 514	-2%
CCPC (Com Com Conches)	EO5 Vers pithienville	1 639	900	-45%
CCPC (Com Com Conches)	EO6 : Chemin Bois Maurey	0	8	
CCPC (Com Com Conches)	EO7 : Rte de claville	0	262	
Sous total Communautés de communes de Conches		13 390	12 684	-5%
Grand Evreux Agglomération	EO2 : Bout de la ferme, limite Sacquenville	197	56	-72%
Grand Evreux Agglomération	EO3 : Hameau Pithienville	186	251	+35%
Sous total Grand Evreux Agglomération (GEA)		383	307	-20%

V₃ TOTAL m3 vendu à d'autres services 434 588 449 573 +3%



1.6.4. Volume mis en distribution

Les volumes mis en distribution correspondent à la somme des volumes Produits (V_1) et des volumes importés (V_2) auxquels on déduit les volumes exportés (V_3)

Rappels des volumes servant au calcul	Exercice 2018	Exercice 2019	Évolution 2018/2019
Volumes Produits (V_1)	5 580 037	5 489 268	-1,6%
Volumes Importés (V_2)	56 127	70 337	+25,3%
Volumes exportés (V_3)	434 588	449 573	+3,4%

V_4 Total mis en distribution ($V_1+V_2-V_3$)	5 201 576	5 110 032	-1,8%
---	------------------	------------------	--------------

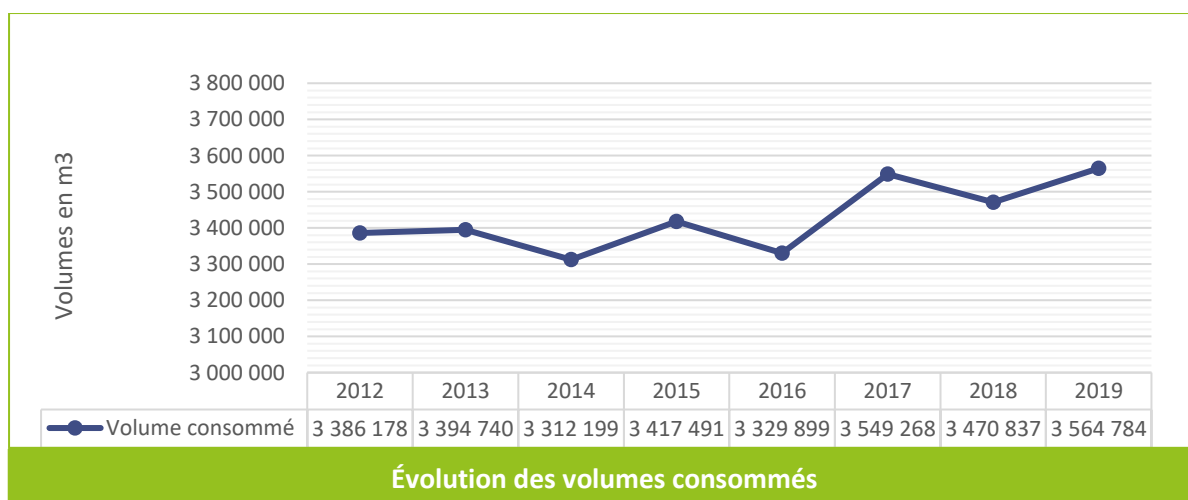
1.6.5. Volume consommé autorisé

Volumes consommés par les abonnés

Acheteurs	Exercice 2018	Exercice 2019	Évolution 2018/2019
	Volumes consommés en m ³		
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	3 324 774	3 405 824	+ 2,4 %
Abonnés non domestiques	145 563	158 460	+ 8,9 %
Bornes à eau (non domestiques)	500	500	0 %

V_7 Total consommé par les abonnés	3 470 837	3 564 784	+ 2,7 %
--	------------------	------------------	----------------

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



Le volume moyen consommé par point de comptage est de **108 m³ en 2019** (106 m³ en 2018).

Volume de consommation sans comptage

Concernant le volume de consommation sans comptage (V_8), nous avons effectué nous même les essais pour une partie des communes, il y a eu 288 essais en 2019 (821 en 2018). Le nombre d'incendie a été estimé à 400 (pas de retour du SDIS en 2019, il était de 422 en 2018).

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
V₈ Volume consommation sans comptage	23 448	18 304	-21,9%

Volume de service

Pour le volume de service (V_9), nous avons eu plusieurs rinçages de châteaux d'eau et purges de réseau début 2018 lors des problèmes de turbidité rencontrés, ce qui a augmenté significativement le volume de service.

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Nettoyage des réservoirs	8 000	5 314	-51%
Branchements créés (nb branchements x 0,2)	79	83	+5%
Branchements réparés (nb branchements x 0,2)	37	45	+18%
Branchements renouvelés (nb branchements x 0,2)	125	38	-229%
Travaux canalisation (8 volumes)	6 056	2 240	-170%
Purge et lavages de conduites (nb fuites sur conduites x 1,25)	217	191	-14%
Poses PI/BI et autres petits travaux	0	296	
Débordements châteaux d'eau (suite panne France Telecom)	0	680	
Purges suite problèmes de pollution	10 000	0	

V₉ Volume de service	24 514	8 887	-63,7%
--	--------	-------	--------

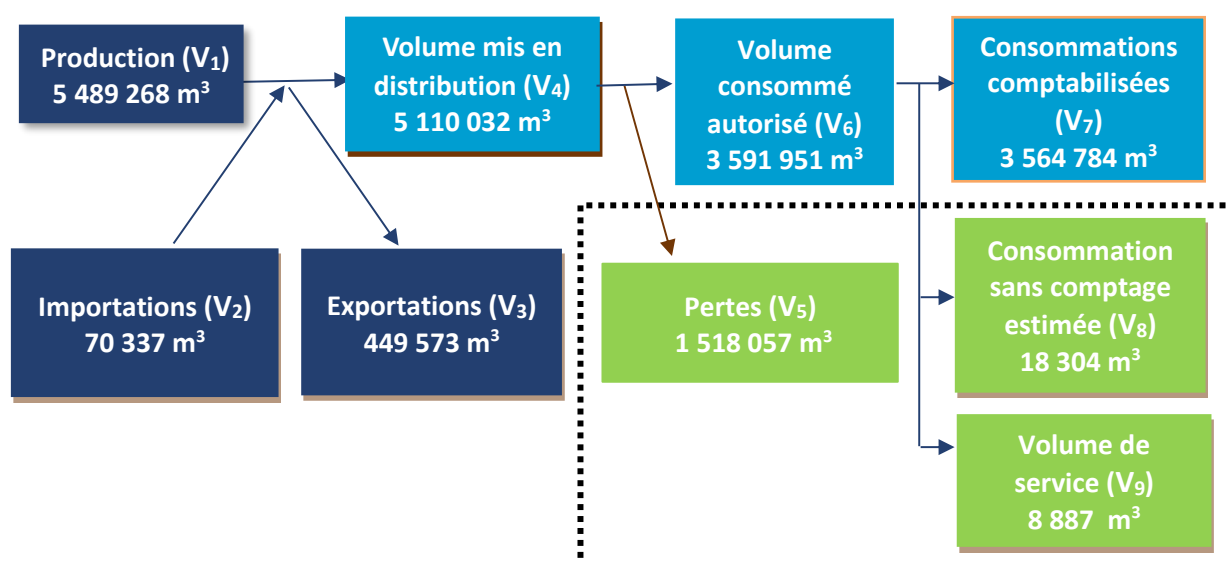
Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
V₆ Volume consommé autorisé $V_7 + V_8 + V_9$	3 518 799	3 591 951	+2,1%

1.6.6. Volume perdu

	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
V₅ Volume perdu $V_4 - V_6$	1 682 777	1 518 057	-9,8%

1.6.7. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 491 kilomètres** au 31/12/2019 (1 488 au 31/12/2018).

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Le tarif a été calculé afin d'uniformiser les prix appliqués sur l'ensemble des anciens syndicats de base. Il a été ainsi fixé par la délibération du 17/12/2008.

Ce tarif est révisable chaque année en fonction des coûts du service par délibération de l'assemblée générale et applicable à l'ensemble des communes du SERPN. Le tarif a été augmenté au 01/07/2017.

Tarifs H.T.	Depuis le 01/01/2009
Mise en service du branchement (ouverture)	40,00 €
Étalonnage du compteur (si non défectueux)	150,00 €
Remplacement du compteur (sous la responsabilité de l'abonné)	150,00 €
Frais de mutation (sans déplacement d'un agent) à la charge du nouvel abonné	10,00 €
Déplacement d'agent non justifié (dégâts après compteur à la charge de l'abonné)	150,00 €
Remplacement de la tête radio émettrice du compteur (disparition ou endommagement) (50 € HT + frais de déplacement de 150 € HT)	200,00 €

En cas de vol d'eau sur les bornes incendies, les contrevenants seront facturés d'une amende de 500m³.

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement par compteur	Diamètre 15-20	35 €	35 €
	Diamètre 25-40	40 €	40 €
	Diamètre 50-60	60 €	60 €
	Diamètre 80	80 €	80 €
	Diamètre 100 et +	100 €	100 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 500 m ³		1,60 €/m ³	1,60 €/m ³
De 501 à 1000 m ³		1,427 €/m ³	1,427 €/m ³
De 1001 m ³ à 10 000 m ³		1,2948 €/m ³	1,2948 €/m ³
Au-delà de 10 000 m ³		1,2643 €/m ³	1,2643 €/m ³
Taxes			
Taux de TVA ⁽¹⁾		5,5 %	5,5 %
Redevances			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)		Incluse dans le tarif de la part proportionnelle de la collectivité. En 2018, le SERPN a reversé 368 505,93 € euros au titre de cette redevance.	
Pollution domestique (Agence de l'Eau)		Répartition du nombre d'abonnés par zone	
		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
	Zone Renforcée	40,8 %	0,4200 €/m ³
	Zone Moyenne	59,2 %	0,3800 €/m ³

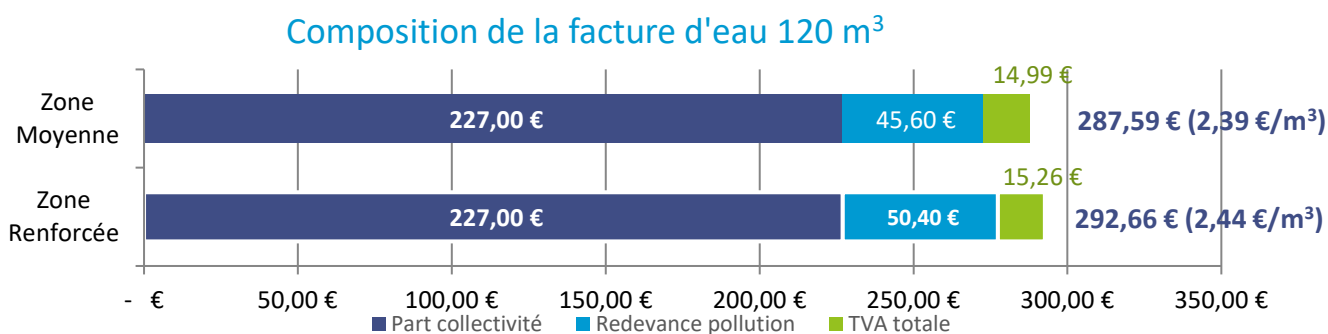
⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Le SERPN est un EPCI et le tarif pour chaque commune est identique.
Les volumes consommés sont relevés et facturés avec une fréquence semestrielle.

En 2019, les zones de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont changé sur nos communes, ainsi, il n'y a plus aucune commune qui appartient à la zone de base.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :



Le prix moyen de l'eau non assainie sur le territoire du SERPN retenu est celui de la Zone Moyenne car il représente la majorité des abonnés.

Répartition	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
PART SERPN (Abonnement + Prix au m ³)	1,89 €/m ³ (=227/120)	1,89 €/m ³ (=227/120)	1,89 €/m ³ (=227/120)
PART Redevance Pollution	0,22 €/m ³ (=26,40/120)	0,38 €/m ³ (=45,60/120)	0,38 €/m ³ (=45,60/120)
PART TVA	0,12 €/m ³ (=13,94/120)	0,13 €/m ³ (=14,99/120)	0,13 €/m ³ (=14,99/120)

D 102.0 PRIX TTC au m³ **2,23 €/m³** **2,39 €/m³** **2,39 €/m³**



LA HAUSSE DE CET INDICATEUR EN 2019 EST LIÉ AUX CHANGEMENTS DE ZONES AGENCE DE L'EAU DE LA REDEVANCE POLLUTION + 0,16 € HT /m³

⚠ Le SERPN facture pour le compte d'une majorité des gestionnaires en assainissement, la part assainissement collectif et non collectif.

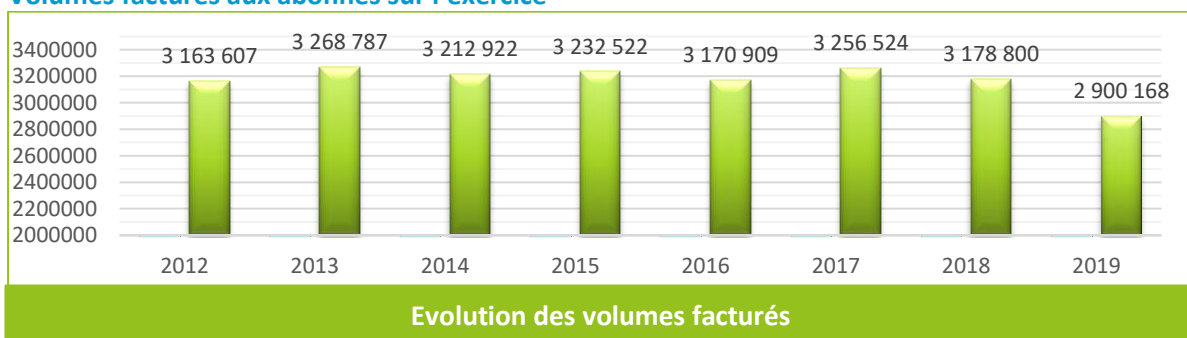
*En annexe 2, les fiches pour mieux comprendre la facture d'eau.
En annexe 3, les factures types 120 m³*

Le graphique ci-après expose les différents montants TTC d'une facture d'eau et d'assainissement sur le territoire du SERPN (pour les assainisseurs avec convention de facturation : tous sauf Boissey le Châtel, Le Neubourg et le SPANC du Neubourg)



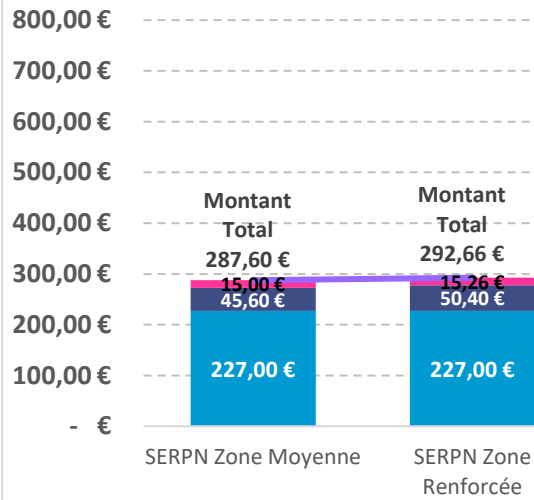
Voir annexe 4 : Carte des zones pollution de l'Agence de l'Eau

Volumes facturés aux abonnés sur l'exercice

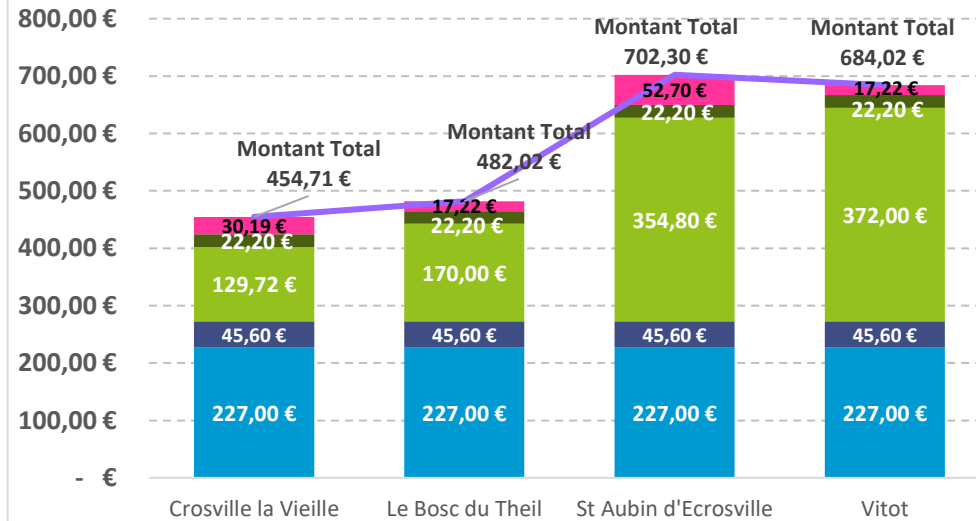


Les volumes vendus diffèrent des volumes comptabilisés car ils sont facturés en décalage par rapport à la consommation réelle. De plus, en cas de fuite abonné, un dégrèvement sur les m³ facturés est effectué sur le volume consommé réellement (l'abonné ne paye au maximum que 2 fois sa consommation habituelle). Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de **2 900 168 m³** (3 178 800 m³ en 2018).

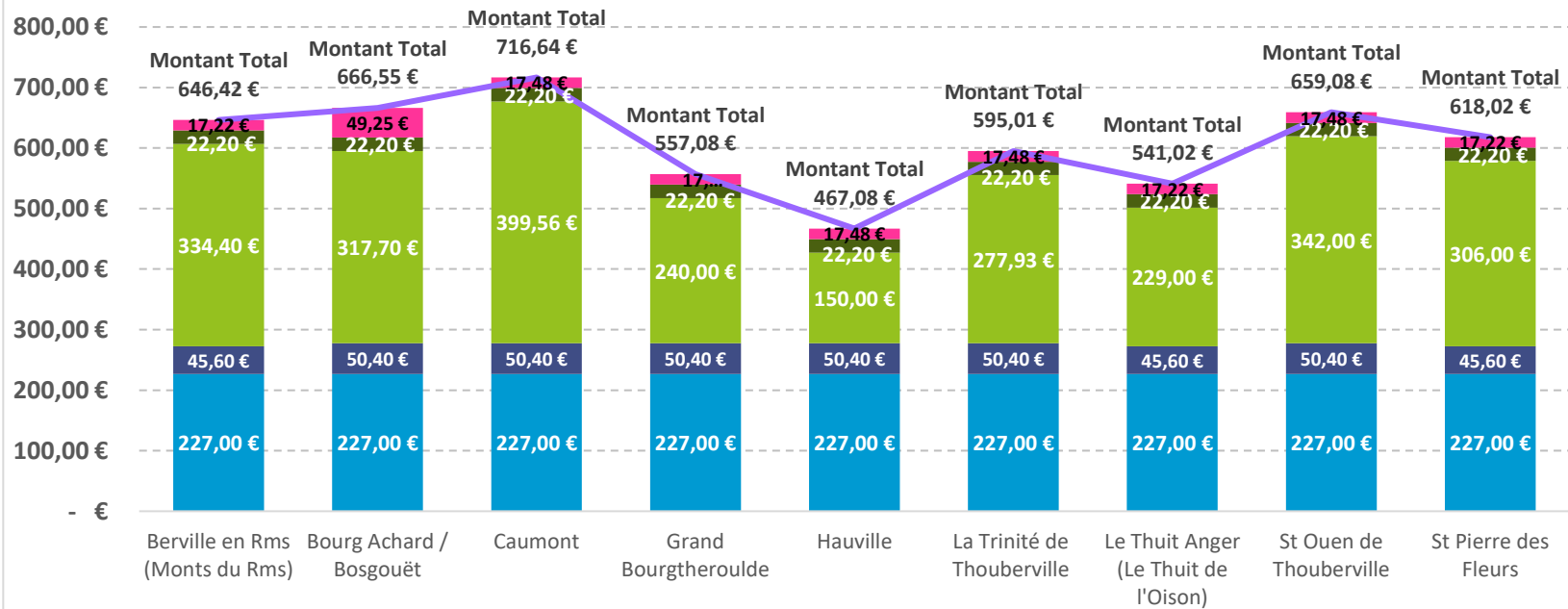
Sans assainissement



Compétence assainissement communes

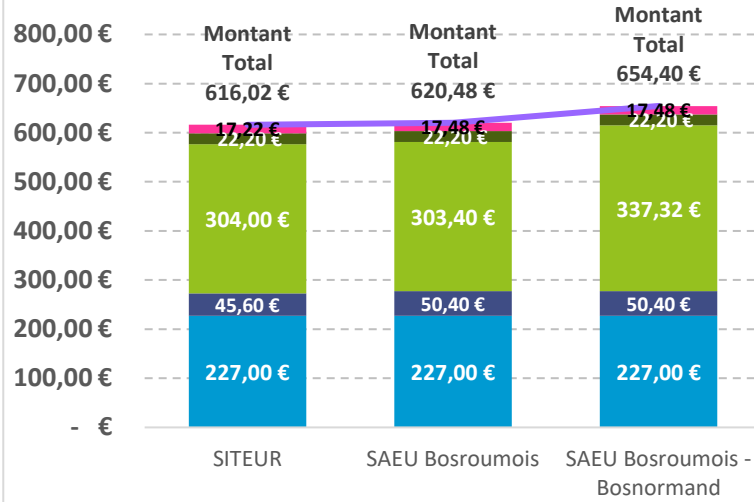


Compétence assainissement Roumois Seine

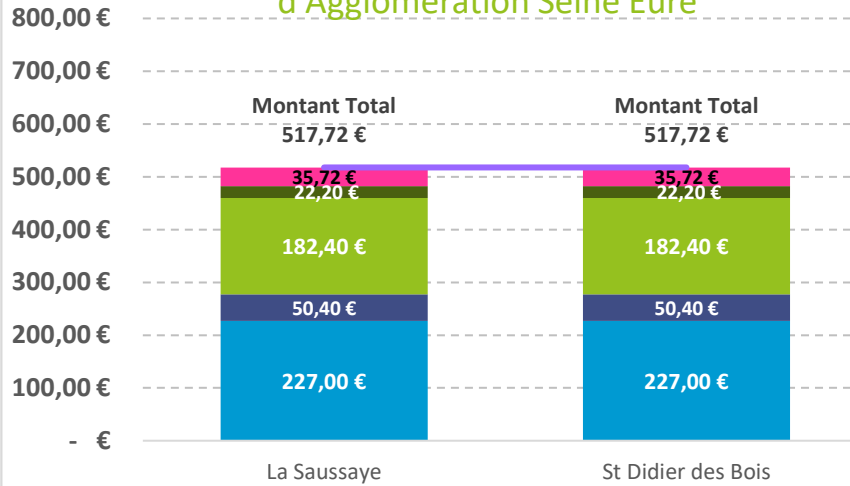




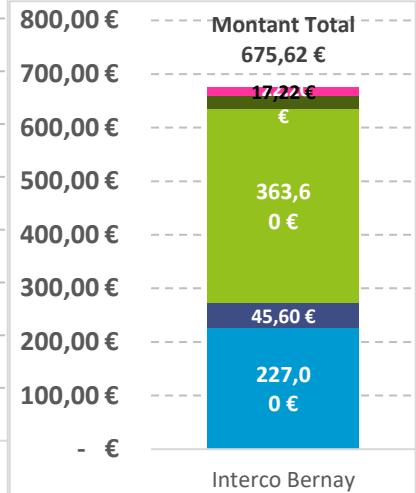
Compétence assainissement syndicats



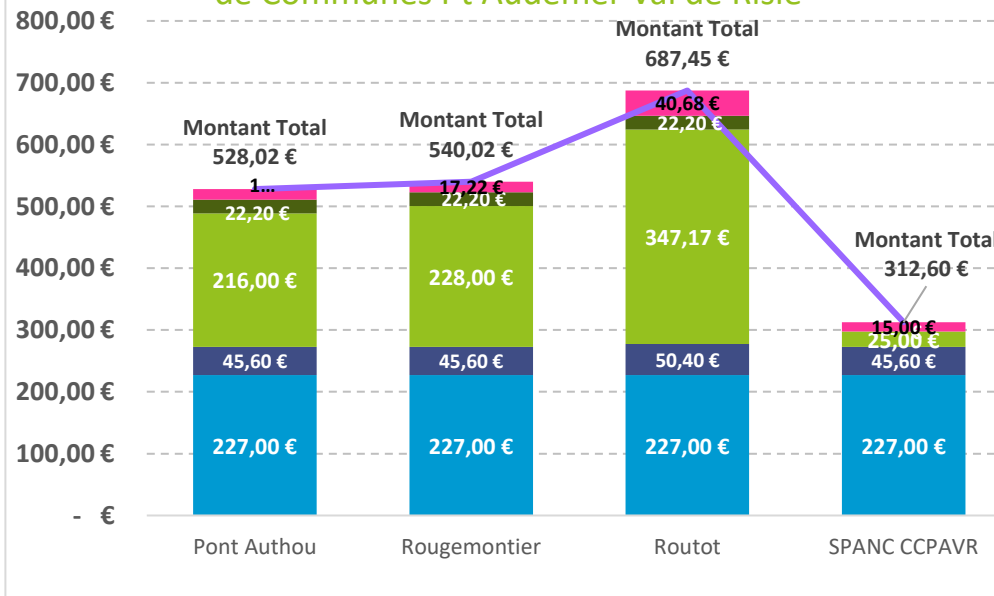
Compétence assainissement Communauté d'Agglomération Seine Eure



Compétence assainissement Interco Bernay Terres de Normandie



Compétence assainissement Communauté de Communes Pt Audemer Val de Risle



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	6 277 925 €	5 972 738 €	-4,9%
<i>dont abonnements</i>	<i>19%</i>	<i>18%</i>	
Recette de vente d'eau en gros	75 154 €	206 835 €	175,2%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	6 353 079 €	6 179 573 €	-2,7%
Recettes liées aux travaux	848 891 €	996 374 €	17,4%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Locations diverses (antennes sur châteaux d'eau)	179 828 €	174 096,98 €	-3,2%
Conventions de facturation pour l'assainissement, rémunération AESN pour la facturation de la taxe pollution	40 227 €	73 454 €	82,6%
Frais de gestion divers (mutations, changements de compteurs, subventions, ...)	72 855 €	58 457 €	-19,8%
Total autres recettes	1 141 801 €	1 302 381 €	14,1%
Total des recettes	7 494 880 €	7 481 954 €	-0,2%

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2017	Non-conformes En 2018	Réalisés en 2019	Non-conformes en 2019
Microbiologie	226	0	219	0
Paramètres physico-chimiques	266	0	237	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100 %	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	99,6%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Tableau fourni par l'ARS : Edition du 03/02/2020

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
027000465	SAINT AMAND DES HAUTES TERRES	TTP	470	3		3	
027000878	LA NEUVILLE DU BOSC	TTP	2134	5		5	
027000906	BOSROBERT	TTP	1169	5		5	
027000908	MONTFORT ROUMOIS	TTP	599	3		3	
027000911	CANAPPEVILLE LA VACHERIE	TTP	348	2		2	
027000921	CAUMONT	TTP	410	2		2	
027000922	ECAQUELON	TTP	1268	5		5	
027000923	ROUGEMONTIERS	TTP	700	3		3	
027000927	MAUNY LES VARRAS	TTP	4408	6		14	1
027000940	TREMBLAY CHATEAU EAU	TTP	2632	5		5	
027000944	BOIS DU MOULIN	TTP	1268	5		15	
027000947	LE VALANGLIER	TTP	386	2		2	
027000948	LE MOULIN VORIN	TTP	38	2		2	
027000327	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	UDI	5390	11		11	
027000350	ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	UDI	6517	15		15	
027000367	QUITTEBEUF	UDI	3279	11		11	
027000410	CANAPPEVILLE	UDI	2185	10		10	
027000415	PONTAUTHOU	UDI	3125	11		11	
027000421	SAINT DIDIER DES BOIS	UDI	1862	9		9	
027000453	GRAND BOURGTHEROULDE	UDI	17476	30		30	
027000884	HARCOURT	UDI	2382	7		7	
027000920	SAINT OUEN THOUBERVILLE	UDI	3966	11		11	
027000943	NEUBOURG	UDI	6772	15		15	
027001169	BERVILLE EN ROUMOIS	UDI	6690	13		13	
027001532	ROUGEMONTIERS	UDI	6564	13		13	
027001533	BOURGACHARD	UDI	5867	12		12	
027001537	BEC HELLOUIN	UDI	48	3		3	
Total				219	0	237	1
Taux de conformité				100,0 %		99,6 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Conclusion de l'Agence Régionale de Santé (Bilan 2019)

L'eau distribuée en 2019 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés sur les zones de distribution de "Amfreville Saint Amand", "Ecardenville la Campagne", "Quittebeuf", "Canappeville", "Pont Authou", "Saint Didier des Bois", "Harcourt", "Saint Ouen Thouberville", "Neubourg", Rougemontiers" et "Bec Hellouin".

Sur les unités de distribution de "Grand Bourgtheroulde", "Berville en Roumois" et "Bourg Achard", l'eau distribuée en 2019 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés à l'exception d'un dépassement ponctuel en AMPA (pesticide) observé en sortie de la station de traitement des Varras. Par ailleurs, des dépassements de la limite de qualité définie pour le chlorure de vinyle ont été mis en évidence sur la commune de Barneville sur Seine, au hameau des Briqueteries (zone de distribution de "Bourg Achard"). Des purges sont effectuées.



Voir Annexe 5: bilan ARS complet

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

3.2.1. Définition à partir de 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents. L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
		Barème selon réponse	
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	5
SOUS TOTAL PARTIE A		15	15

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)				
(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)				
		Barème	Valeur	Points
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	60%	11
SOUS TOTAL PARTIE B		30		26

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
		Barème selon réponse	Points
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 points	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 points	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	5
SOUS TOTAL PARTIE C		75	65

- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.
La localisation des branchements est partielle et augmente chaque année. Elle sera totale lors de la fin des renouvellements des compteurs car ils seront géolocalisés au fur et à mesure.

En 2019, l'indice de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) est donc de 106 points sur 120 (96 en 2018).

+10 points en 2019 suite à la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

3.2.2. Suivi des mises à jour cartographiques

Linéaire de conduite classé en DN (Diamètre Nominal) inconnu

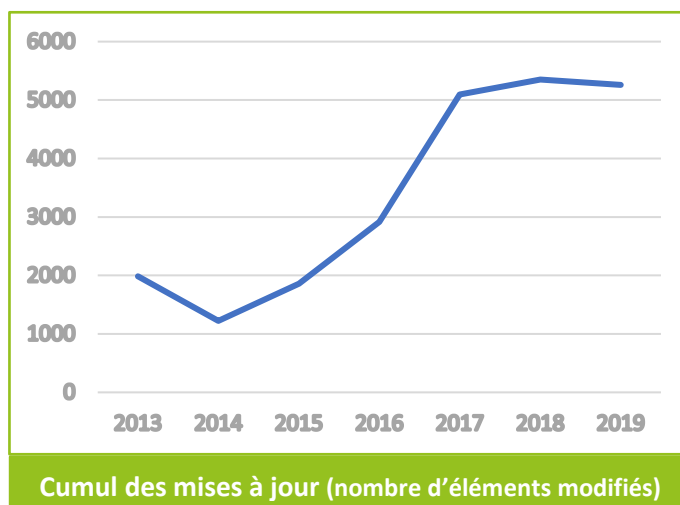
Février 2019 : 5,843 km inconnu

Juin 2020 : 4,178 km inconnu

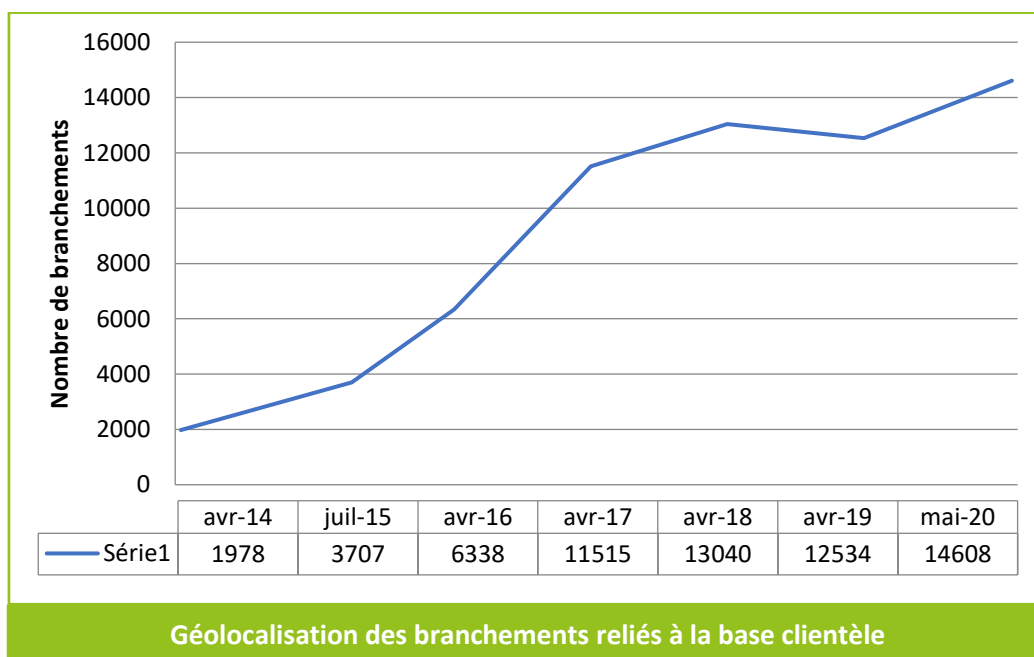
Progression de 1,7 km de réseau renseigné. 29% renseigné en 2020

Évolution des mises à jour cartographique

En 2019 : 2729 révisions (une révision comprend plusieurs mises à jour) en 1 an comprenant 5262 modifications.



Nombre de branchements reliés à la base clientèle



39,5% des branchements sont reliés et cartographiés avec précision A (34% en 2019) soit plus de 2000 en un an

Linéaire de Conduite modifiés grâce aux agents-plan de récolement ou sondages

En Février 2019 : 61,499 km

En Juin 2020 : 81,566 km

Soit environ 20 km de réseau mis à jour avec une précision améliorée en 1 an

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

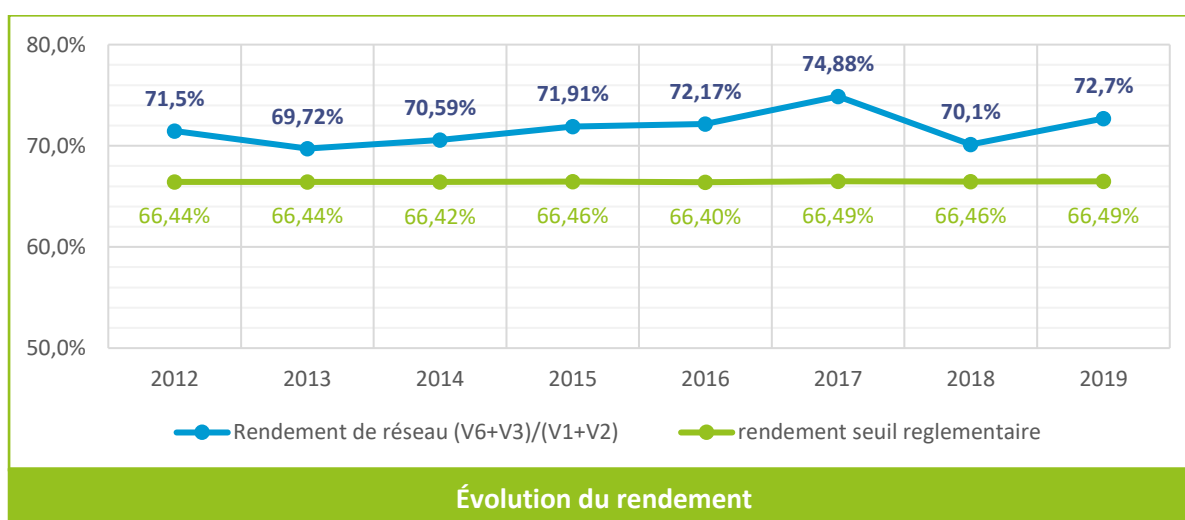
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	70,1 %	72,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,28	7,43
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	66,7 %	69,8 %



Le rendement seuil réglementaire pour le SERPN est de 66,49%, il est calculé de la façon suivante : 65% + ILC/5

où ILC = Indice linéaire de consommation
 = (V3+V6) / (365*linéaire du réseau de desserte en km) = 7,43

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

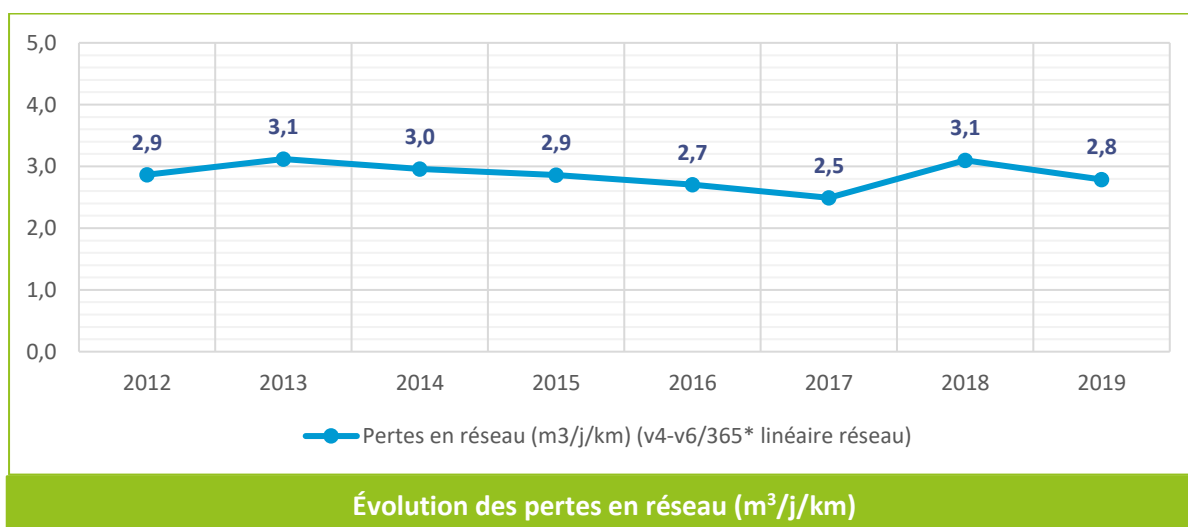
Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,8 m³/j/km** (3,2 en 2018).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de **2,8 m³/j/km** (3,1 en 2018).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Linéaire renouvelé (km)	9,1	7	10,96	14,94	7,91	49,95
Longueur du réseau	1477	1483	1487	1488	1491	

Au cours des 5 dernières années, 49,95 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,67%** (0,63 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **69,6%**.

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
027000009	PORTE DE LA BRIQUE	ACT	700	O	TE	30/01/1990	15/11/1987		02/03/1992	80%
027000010	LES VARRAS	ACT	4408	N	TE	21/06/1993	01/02/1995		27/01/1997	60%
027000012	LE VAL GALOPIN	ACT	410	N	EC	11/03/1999	10/09/2014			40%
027000039	LE DOULT CLAIREAU (SERPN)	ACT	599	N	EC	13/12/2005	21/05/2019			40%
027000043	FORET DE MONTFORT	ACT	1268	O	TE	30/01/1990	15/06/1991	15/06/1990	02/03/1992	80%
027000050	LE BOURICAR	ACT	470	O	TE	11/10/1984	01/12/1983		01/10/1987	80%
027000051	HAMEAU DU VALANGLIER	ACT	386	O	TE	10/06/1983	15/12/1979		19/02/1986	80%
027000052	LE MOULIN VORIN	ACT	38	O	TE	30/01/1990	01/05/1986		02/03/1992	80%
027000053	LEDUC (LE BUHOT)	ACT	1169	N	RV	09/12/1983	08/03/1983		18/03/1988	60%
027000055	VALLEE DE LA HAYE	ACT	2134	O	TE	09/12/1983	08/03/1983		02/10/1986	80%
027000122	LE BOIS DU MOULIN	ACT	1268	ON	TE	19/05/1992	01/08/1994		15/10/1997	80%
027000939	LES FORIERES D'OMONVILLE	ACT	1403	O	TE	18/02/1979	01/07/1992		03/02/1995	80%
027001159	LE HOM	ACT	348	ON	TE	07/09/1992	01/09/1992		17/03/1994	80%
Indice consolidé /UGE										69,6%

Tableau fourni par l'ARS – Edition du 03/02/2020

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\begin{aligned} & \text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} \\ & = 1000 \times \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \end{aligned}$$

Pour l'année 2019, 153 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (173 en 2018), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **4,54 pour 1000** abonnés (5,18 en 2018).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **3** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\begin{aligned} & \text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} \\ & = 100 \times \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \end{aligned}$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de **99,5%** (99,5% en 2018).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

3.7.1. Calcul de l'épargne brute

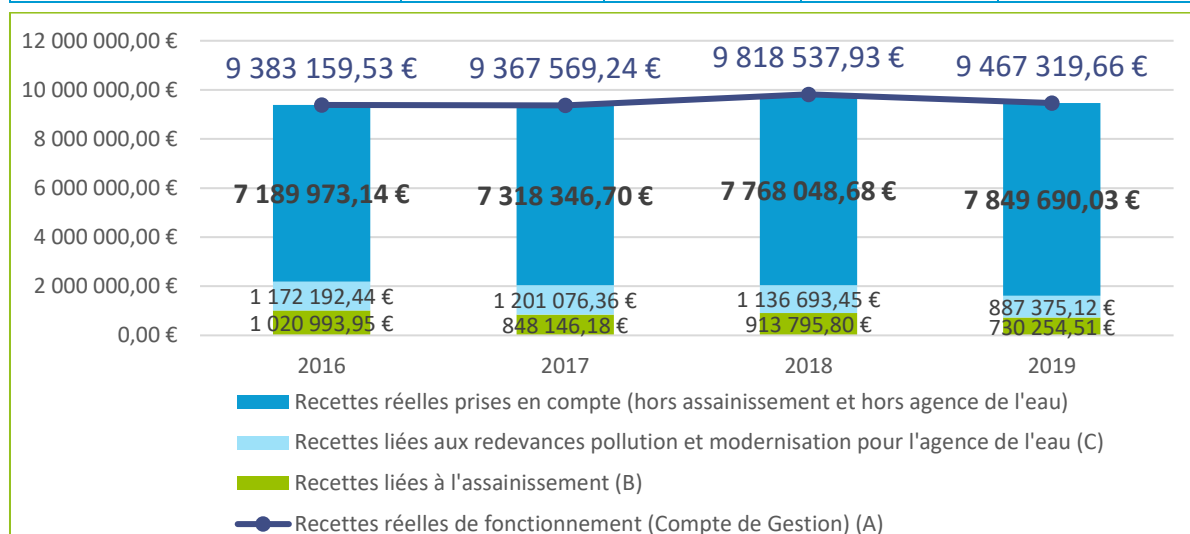
Le SERPN assure par convention la facturation de l'assainissement pour 26 gestionnaires différents. Compte tenu des difficultés techniques rencontrées pour intégrer les factures des mensualisés, une partie non négligeable de recettes et de dépenses liées à l'assainissement apparaissent dans les comptes du SERPN. Pour le calcul des recettes et dépenses réelles de fonctionnement du SERPN, il convient donc de retirer ce qui est enregistré sur ces comptes.

De la même façon, le SERPN facture les redevances pollution et modernisation pour le compte de l'Agence de l'Eau. Compte tenu des données demandées par l'Agence de l'Eau (par commune) non disponibles au trésor public (montant global), la société de contrôle KPMG a recommandé au SERPN de déclarer à l'Agence de l'Eau sur la base de Montant facturé = Montant encaissé, puis de déduire les non-valeurs. Toutefois chaque année, nous avons de l'impayé, ce service coûte donc au SERPN environ 3% des montants facturés. L'impact de ces encaissements sur les comptes du SERPN est lui aussi non négligeable, il convient donc également de retirer ce qui est enregistré sur ces comptes en comptant toutefois le coût de 3% imposé par la méthode préconisée par l'Agence de l'Eau.

Recettes réelles de fonctionnement

Pour obtenir les recettes nettes, on retire les recettes correspondant à de l'assainissement et celles liées aux redevances pollution et modernisation.

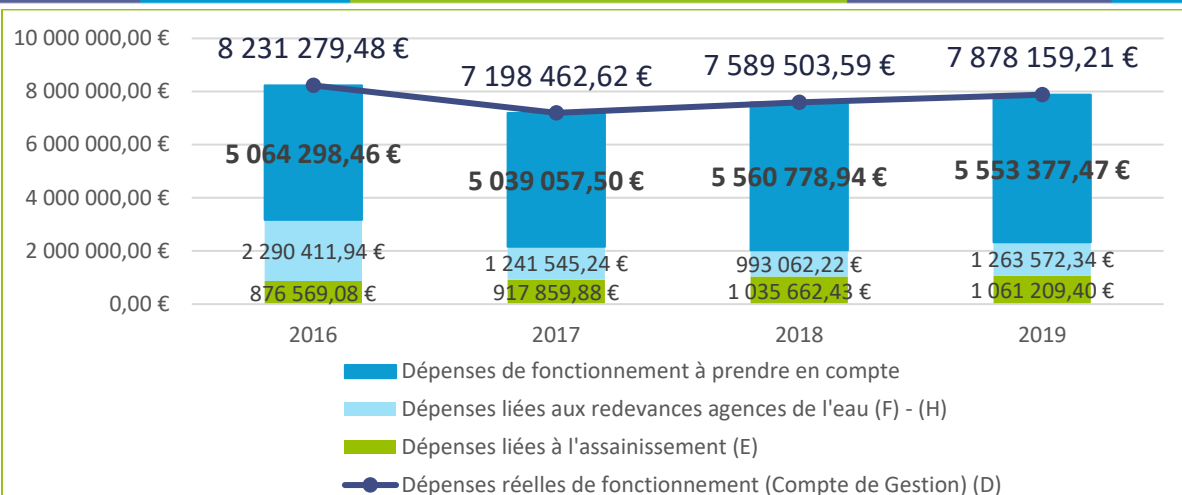
	2016	2017	2018	2019
(A) Recettes réelles de fonctionnement (Compte de Gestion)	9 383 159,53 €	9 367 569,24 €	9 818 537,93 €	9 467 319,66 €
(B) Recettes liées à l'assainissement (Comptes 70611 et 7062)	1 020 993,95 €	848 146,18 €	913 795,80 €	730 254,51 €
(C) Recettes liées aux redevances pollution et modernisation (Comptes 701241 et 706121)	1 172 192,44 €	1 201 076,36 €	1 136 693,45 €	887 375,12 €
Recettes réelles à prendre en compte (A) – (B) – (C)	7 189 973,14 €	7 318 346,70 €	7 768 048,68 €	7 849 690,03 €



Dépenses réelles de fonctionnement

Pour obtenir les dépenses nettes, on retire les versements effectués aux bénéficiaires en assainissement et à l'agence de l'eau. On ajoute l'impayé des redevances car celui-ci est reversé à l'Agence de l'Eau alors qu'il n'est pas encaissé.

	2016	2017	2018	2019
(D) Dépenses réelles de fonctionnement (Compte de Gestion)	8 231 279,48 €	7 198 462,62 €	7 589 503,59 €	7 878 159,21 €
(E) Dépenses liées à l'assainissement (Compte 678 en partie)	876 569,08 €	917 859,88 €	1 035 662,43 €	1 061 209,40 €
Dépenses liées aux redevances pollution et modernisation (1) (Comptes 701249 et 706129)	2 346 012,43 €	1 274 425,42 €	1 023 458,95 €	1 307 775,14 €
Taux d'impayé au 31/12/N (2)	2,37%	2,58%	2,97%	3,38%
Impayés sur redevances (3) = (1) x (2)	55 600,49 €	32 880,18 €	30 396,73 €	44 264,08 €
(F) Dépenses liées aux redevances agence de l'eau (1) – (3)	2 290 411,94 €	1 241 545,24 €	993 062,22 €	1 263 572,34 €
Dépenses réelles à prendre en compte (D) – (E) – (F)	5 064 298,46 €	5 039 057,50 €	5 560 778,94 €	5 553 377,47 €



Dépenses réelles de fonctionnement (hors assainissement et redevances agence de l'eau)

Épargne brute (= Recettes – Dépenses – Remboursement de la dette en capital)

	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles nettes de fonctionnement	7 189 973,14 €	7 318 346,70 €	7 768 048,68 €	7 849 690,03 €
Dépenses réelles nettes de fonctionnement	5 064 298,46 €	5 039 057,50 €	5 560 778,94 €	5 553 377,47 €
Remboursement de la dette en capital	550 631,14 €	689 065,17 €	894 485,40 €	903 995,29 €
Épargne brute	1 575 043,54 €	1 590 224,03 €	1 312 784,34 €	1 392 317,27 €

3.7.2. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	2016	2017	2018	2019
Épargne brute	1 575 043,54 €	1 590 224,03 €	1 312 784,34 €	1 392 317,27 €
Encours de la dette au 31/12/N	7 890 100,48 €	10 303 287,84 €	11 496 650,00 €	12 447 627,62 €
Durée d'extinction de la dette en années	5,01	6,48	8,76	8,94

Si on ne retire pas l'impact de l'assainissement et des redevances pollution et modernisation de l'Agence de l'eau, nous aurions les résultats suivants :

	2016	2017	2018	2019
(1) Recettes réelles de fonctionnement	9 383 159,53 €	9 367 569,24 €	9 818 537,93 €	9 467 319,66 €
(2) Dépenses réelles de fonctionnement	8 231 279,48 €	7 198 462,62 €	7 649 503,59 €	7 878 159,21 €
(3) Remboursement de la dette en capital	550 631,14 €	689 065,17 €	894 485,40 €	903 995,29 €
Épargne brute (1) – (2) – (3)	601 248,91 €	1 480 041,45 €	1 334 548,94 €	685 165,16 €
Encours de la dette au 31/12/N	7 890 100,48 €	10 303 287,84 €	11 496 650,00 €	12 447 627,62 €
Durée d'extinction de la dette en années	13,12	6,96	9,02	18,17

Le retard de facturation impacte grandement les résultats 2019, notamment parce que les décalages de reversement des redevances agence de l'eau et d'assainissement sont encore plus décalées qu'habituellement au 31/12.

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette retenue (P153.2) est donc de **8,94 ans**

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

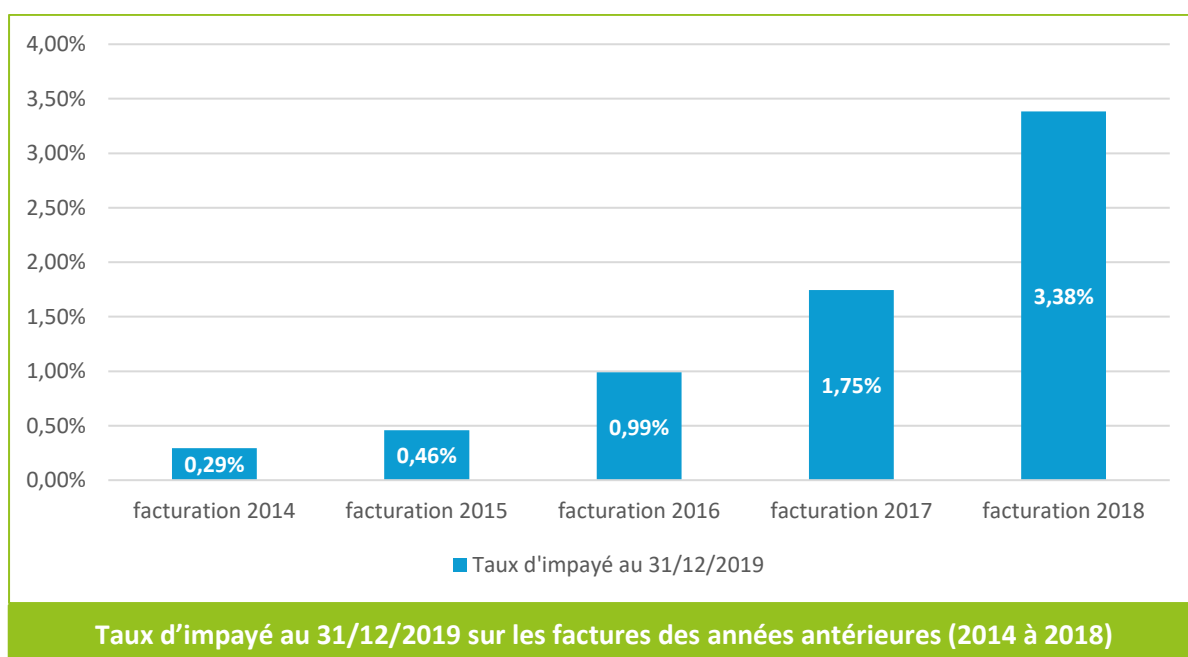
Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/N est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N	182 472,83 € <i>Impayés 2015 au 31/12/2016</i>	188 159,25 € <i>Impayés 2016 au 31/12/2017</i>	223 759,79 € <i>Impayés 2017 au 31/12/2018</i>	259 322,32 € <i>Impayés 2018 au 31/12/2019</i>
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	7 711 035,41 € 2015	7 289 578,23 € 2016	7 534 288,56 € 2017	7 661 635,92 € 2018
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau N-1	2,37%	2,58%	2,97%	3,38%

Pour l'année 2019, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2018 est de **3,38 %** (2,97% en 2018 pour les factures de l'année 2017).



3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 41

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de **1,22 pour 1000 abonnés** (1,23 en 2018).

3.10. Compléments d'information

3.10.1. Réseau

	2018	2019	Évolution
Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	173	153	- 12 %
Longueur du réseau	1 488	1 491	+ 0,2%
Indice linéaire de réparation	11,6 %	10,3%	

3.10.2. Branchements

	2018	2019	Évolution
Nombre d'intervention pour fuite sur branchement	183	227	+24%
Nombre de branchements	34 399	34 627	+0,7 %
Pourcentage de branchements réparés	0,53%	0,66%	

	2018	2019	Évolution
Nombre de branchements commandés	390	414	+6,2%
Nombre de branchements	34 399	34 627	+0,7 %
Taux de création de branchements	1,13%	1,20 %	

3.10.3. Taux de consommation électrique

<i>Consommation d'électricité distribution / Volumes pompés sur le réseau</i>	2018	2019	Évolution
Consommation d'électricité distribution	4 679 077	4 574 924	-2,2%
Volumes pompés sur le réseau	5 580 037	5 489 268	-1,6%
Taux de consommation électrique	83,85 %	83,34 %	

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Le nombre de branchements plomb restant n'est pas fiable car la connaissance des matériaux de branchements est incomplète depuis 2009. Une grande partie des matériaux a été repérée lors des changements de compteurs de 2009 à 2012. Le SERPN continue de travailler pour se mettre en conformité et les branchements plombs sont toujours renouvelés lors des tranches de travaux.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	34 399	34 627
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année (corrections de données incluses)	70	94
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1 431	1 337
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	4,89%	7,03%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	4,16%	3,86%

4.2. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 893 130,51 €	3 087 612,44 €
Montants des subventions en €	601 670,73 €	1 229 929,39 €
Montants des contributions du budget général en € (Restes à réaliser N-1)	1 834 627,00 €	1 215 928,00 €

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	7 890 100,48 €	10 303 287,84 €	11 496 650,00 €	12 447 627,62 €
en capital (1641)	550 631,14 €	689 065,17 €	894 485,40 €	903 995,29 €
en intérêt (66111)	209 978,28 €	221 870,94 €	240 917,88 €	247 202,29 €

4.4. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 1 800 418,33 € (1 771 767,59 € en 2018).

4.5. Réalisations 2019

4.5.1. Travaux de production, protection de la ressource et autres

- Finalisation des travaux sur la station des Varras



- Protection de la ressource
 - SERPN labellisé zéro phyto + communication vers les communes membres
 - Mise en œuvre des PSE sur le Bac du Tremblay
 - Finalisation des études d'hydraulique douce sur le BAC des Varras)
- Refonte (acquisition d'un nouveau logiciel « Topkapi ») de la télésurveillance de l'ensemble des sites du SERPN. (Environ 70 000 €)
- Acquisition de nouveaux outils pour la recherche de fuite
- Le SERPN a mis en place des schémas communaux pour la défense incendie avec contrôle des hydrants pour 51 communes et a signé 69 conventions pour l'entretien des hydrants
- Différents travaux (pose de compteurs de sectorisation) + réseau (déplacement canalisations et remplacement en zone non rurale ...)
- Phase 3 des travaux réseau subventionnés par l'AESN à hauteur de 50%, détail des travaux réalisés en 2019 ci-après

4.5.2. Travaux de réseau 2019

Secteur	Commune	Rue	Nb bts renouvelés	Linéaire	Diamètre et matériau	Montant HT	Subvention AESN	Coût HT SERPN (subventions et participations déduites)
Buhot	LE BOSCH DU THEIL (Gros Theil)	Chemin de Salverte (cana fuyarde)	6	342	75 PEHD	49 881,69 €	OUI	31 348,44 €
	SAINT ELOI DE FOURQUES	Chemin de la grande allée (cana fuyarde)	11	238	75 PEHD	40 917,25 €	OUI	21 396,55 €
	LE TRONCQ	Rue Saint Nicolas le Cordier (cana fuyarde)	19	849	75 PEHD	97 020,70 €	OUI	48 510,35 €
	CALLEVILLE	Rue du monument (cana fuyarde)	24	380	60 FONTE	82 739,05 €	OUI	41 369,53 €
	CALLEVILLE	Rue Jules Quatrefois (augmentation Ø)	0	264	125 PEHD	8 309,70 €	NON	8 309,70 €
Total Buhot			60	2073		278 868,39 €		150 934,57 €
Amfreville et Neubourg	EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	Route de Beaumont (cana fuyarde)	13	520	100 FONTE	107 080,92 €	OUI	53 540,46 €
		Route du Tremblay (cana fuyarde)	15	360	100 FONTE	62 037,76 €	OUI	31 078,76 €
	STE COLOMBE LA COMMANDERIE	Rue du Bout Londel (cana fuyarde)	20	547	75 PEHD	73 135,52 €	OUI	36 567,76 €
	CESSEVILLE	Rue de l'église (cana fuyarde)	5	135	100 FONTE	25 341,79 €	OUI	12 670,90 €
	LE NEUBOURG	Rue Curé (augmentation Ø)	3	80	150 FONTE	23 225,60 €	NON	23 225,60 €
Total Amfreville/Neubourg			56	1642		290 821,59 €		157 083,48 €
Routot	LA HAYE AUBREE	Rue du Bois (cana fuyarde)	9	320	80 FONTE	55 559,75 €	OUI	27 779,88 €
	HONGUEMARE GUENOUVILLE	RD 313 (cana fuyarde)	4	1862	150 FONTE	256 214,09 €	OUI	128 107,05 €
	BOSGOUET / LA TRINITE DE THOUBERVILLE	Le Petit Noël (cana fuyarde)	4	145	40 PEHD	11 606,18 €	OUI	6 569,81 €
	HAUVILLE	Impasse des Rousselin (cana en privée)	3	85	63 PEHD	11 018,93 €	NON	11 018,93 €
	BOSGOUET	Impasse des Landriers (branchements)	7	0	0	9 181,12 €	NON	9 181,12 €
	ST OUEN DE THOUBERVILLE	Impasse rue de Rudemont (cana en privée)	3	80	50 PEHD	13 185,16 €	NON	13 185,16 €
	BOSGOUET	RD 675 (cana fuyarde 2 forages)	0	30	125 PEHD	19 161,29 €	NON	19 161,29 €
	BOURG ACHARD	Rue Carlet (reprise bts sur cana lotissement)	6	0	0	7 553,00 €	NON	7 553,00 €
Total Routot			36	2522		383 479,52 €		222 556,23 €
Evr/StAubin StDidier	ECAUVILLE	Rue du Beuherin (cana fuyarde)	10	800	100 FONTE	93 259,02 €	NON	93 259,02 €
Total Evr/StAubin/StDidier			10	800		93 259,02 €		93 259,02 €
Roumois	BOISSEY LE CHÂTEL	Route de Montfort (cana fuyarde)	9	230	80 FONTE	48 878,54 €	OUI	24 439,27 €
Total Roumois			9	230		48 878,54 €		24 439,27 €

Secteur	Commune	Rue	Nb bts renouvelés	Linéaire	Diamètre et matériau	Montant HT	Subvention AESN	Coût HT SERPN (subventions et participations déduites)
Thuits	LE BOSC ROGER EN ROUMOIS	Rue de l'épine Dubuc (cana fuyarde)	18	540	100 FONTE	114 765,90 €	OUI	62 375,13 €
	BOURGTHEROULDE	Route de Brionne (Antenne impasse)	1	50	63 PEHD	6 429,69 €	NON	6 429,69 €
	BOURGTHEROULDE	Rte du Neubourg (té + vanne Ø 60)	0	0	0	1 077,30 €	NON	1 077,30 €
	LE THUIT DE L'OISON (Thuit Anger)	Rue de la Mare Morel (Té+vanne Ø 60)	0	0	0	1 049,19 €	NON	1 049,19 €
	BOURGTHEROULDE	Chemin du ruissel (Bouclage + reprise bt)	1	55	75 PEHD	10 276,07 €	NON	10 276,07 €
Total Thuits			20	645		133 598,15 €		81 207,38 €
Total général 2019			191	7 912		1 228 905,21 €		729 479,93 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

4.6.1. Travaux de réseau 2020 (projet et état de réalisation à juin 2020)

Secteur	État du chantier Juin 2020	Commune	Rue	Subvention AESN	Nb bts repris	Linéaire	Diamètre et matériau	Estimation HT
Buhot	Terminé	SAINT ELOI DE FOURQUES	VC n° 7 chemin du champ du val (cana fuyarde)	OUI	0	662	100 FONTE	91 337,70 €
	Terminé	SAINT ELOI DE FOURQUES	VC n° 7 chemin du champ du val (cana fuyarde)	NON	5	225	100 FONTE	39 968,25 €
	Attente Plans	SAINT ELOI DE FOURQUES	Route de Salverte (cana fuyarde)	OUI	17	310	150 FONTE	76 017,90 €
	Attente Plans	SAINT ELOI DE FOURQUES	Route du Bosc Yves (déplacement cana en privée)	NON	3	180	100 FONTE	32 642,50 €
	Terminé	CALLEVILLE	Rue de la brèche aux prêtres (cana fuyarde)	OUI		520	125 FONTE	102 550,60 €
	OS lancé	DIVERSES COMMUNES	4 DEBITMETRES	OUI	0	0	DEBITMETRES	44 070,35 €
	Attente Plans	ST PAUL DE FOURQUES	Chemin des Ruettes (participation avec commune)	NON	3	100	75 PEHD	10 909,80 €
Total Buhot					28	1 997		397 497,10 €
Amfreville et Neubourg	OS lancé	DIVERSES COMMUNES	3 DEBITMETRES	OUI	0		DEBITMETRES	19 086,10 €
	OS lancé	LE NEUBOURG	Rue des carrières (cana fuyarde)	NON		300	75 PEHD	69 242,00 €
	Attente Plans	CESSEVILLE	Rue du Castillon (bouclage et participation avec commune)	NON			75 PEHD	7 007,85 €
Total Amfreville / Neubourg						300		95 335,95 €

Secteur	État du chantier Juin 2020	Commune	Rue	Subvention AESN	Nb bts repris	Linéaire	Diamètre et matériau	Estimation HT
Routot	Attente Plans	BOUQUETOT	Rue du Bosc Roger (cana fuyarde)	OUI	15	989	80 FONTE	147 062,50 €
	En cours	LE LANDIN	Campagne des côtes (cana fuyarde)	OUI		860	80 FONTE	117 136,50 €
	OS lancé	LA HAYE DE ROUTOT	Rue du Village (branchements)	NON		0	0	23 088,00 €
	OS lancé	HONGUEMARE / BARNEVILLE	Rue de la mare Noé (extension avec SIEGE)	NON		385	75 PEHD	92 119,60 €
	Attente Plans	ROUGEMONTIER	Rue de la mare Duboc (cana en privée et fuyarde)	NON	21	650	150 FONTE	136 112,50 €
	En cours	BOSGOUET	Impasse Guy de Milleville (reprise bts)	NON	4	0	0	3 245,00 €
	OS lancé	ROUGEMONTIER	Rte de Routot et impasse du Tremblaye (cana fuyarde)	NON	4	550	100 FONTE	82 378,00 €
	Terminé	BOURG ACHARD	Rue du Chateau d'eau (enlèvement cana amiante)	NON	0	0		7 864,50 €
Total Routot					44	3 434		609 606,60 €
Roumois	OS lancé	BOSROBERT	ZAC de la maison rouge (déplacement cana en privée)	NON		350	50 PEHD	22 400,00 €
	OS lancé	ILLEVILLE SUR MONTFORT	Hameau de Candos (déplacement cana en privée)	NON		375	75 PEHD	50 243,25 €
	En cours	BOISSEY LE CHÂTEL	Place de la Mairie (Bts plomb)	NON		0	8 Bts	20 253,60 €
	En cours	BOISSEY LE CHÂTEL	Rue du pont des vaux	NON	0	100	100 FONTE	22 311,00 €
	OS lancé	HOULBEC PRES LE GROS THEIL	Surpresseur	NON	0			2 881,25 €
Total Roumois					-	725		118 089,10 €
Thuits	En cours	LE THUIT DE L'OISON	1 DEBITMETRE	OUI	0		DEBITMETR E	11 171,60 €
	En cours	LE BOSC ROGER EN ROUMOIS	Rue René Grouvel (Bts plomb et PVC)	NON		0	0	26 969,00 €
	OS lancé	LE BOSC ROGER EN ROUMOIS	Rue du Clos Hoquet (déplacement cana en privée)	NON		135	80 FONTE	38 964,90 €
	OS lancé	LE BOSC ROGER EN ROUMOIS	Résidence Saint Nicolas	NON	25			39 965,00 €
Total Thuits					25	135		117 070,50 €
Total général 2020						97	6 691	1 245 661,55 €

4.6.2. Renouvellement des compteurs

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de compteur changés	7000	7000	7000	6500	6500
Nb de passerelles installées	7	7	7	7	5
Achat des compteurs	420 000,00 €	420 000,00 €	420 000,00 €	390 000,00 €	390 000,00 €
Pose compteurs	280 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €
Étude radio du territoire et suivi de projet sur la durée	14 400,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €		
Fourniture et pose d'une passerelle	31 255,00 €	31 255,00 €	31 255,00 €	31 255,00 €	22 325,00 €
Serveur de réseau et d'acquisition des données	26 600,00 €				
Intégration système d'information client SERPN	15 300,00 €				
Total	787 555,00 €	740 255,00 €	740 255,00 €	681 255,00 €	672 325,00 €

4.6.3. Travaux en production

Travaux	Prévision
Travaux sur château d'eau Tremblay Omonville,	200 000,00 €
Pompes reprises Varras, butée et remplacement des conduites au sous-sol	230 000,00 € (a)
Renouvellement pompes de forage	30 000,00 €
Modifications électriques Montfort + participation enfouissement	20 000,00 €
Travaux sécurisation	100 000,00 € (b)
Remplacement tuyauterie Château d'eau de Barneville	18 000,00 €
Étude de structure CE Amfreville	25 000,00 €
Pompe reprise CE Thuit Signol et vanne motorisée	18 000,00 €
Système de détection de fuite chlore	15 000,00 €
Total	656 000,00 €

- (a) Ces travaux peuvent être découpés en faisant la moitié en 2020 et le reste en 2021, les conduites sont impératives car risque de fuites importantes et décrochage de la canalisation, il faudrait au moins une pompe neuve par réseau pour sécuriser l'alimentation prévoir minimum 90 000 €
- (b) Les travaux seront étalés en fonction du budget alloué et des subventions accordées (jusqu'à 80%) la priorité sera mise sur les Châteaux d'eau principaux (Thuit signol, Barneville, Bosnormand, Crosville et la Neuville du Bosc) prévoir minimum 50 000 € pour 2020. Devis métallerie reçu pour ensemble des sites (trappes double peau, cages grillagées, doubles portes à barreau et grilles de fenêtres 84 200 € HT)

4.6.4. Études et prospectives

Mise à jour du Schéma directeur pour étude de perspectives besoin en eau et modélisation CVM.

- Le bilan besoin/ressource réalisé à échéance 2030 montre des risques de manque d'eau en période de pointe ; à l'époque les projections des SCOT étaient de 77198 habitants pour 2030 selon le recensement fin 2018 la population est déjà de 75358. Il est nécessaire d'anticiper les besoins et d'avoir les bonnes informations dans le cadre de la mise à jour des SCOT et des futurs PLUi
- Une étude des risques CVM liés aux vieilles canalisations en PVC est nécessaire pour pouvoir bénéficier de subventions pour renouveler ces canalisations.

Ce type d'étude est long et il n'est pas nécessaire de budgéter tout sur une année (prévoir 50 000 € en 2020)

4.6.5. Compléments de sectorisation du territoire

COMMUNE	Subventions*	MONTANT HT
Le Gros Theil	30 %	18 368.94 €
Harcourt	-	16 529.76 €
St Meslin du Bosc	-	13 821.36 €
Rouge-Perriers	-	4 164.36 €
Crestot	-	8 931.60 €
Amfreville – Tourville	-	8 417.76 €
Hectomare	-	5 553.96 €
Thuit-Signol	30 %	10 439.52 €
Bec-Hellouin	30 %	3 550.63 €
Bonneville-Aptot	30 %	3 655.63 €
Thuit-Anger	30 %	11 655.63 €
Thierville	30 %	11 655.63 €
Fouqueville	30 %	11 550.63 €
Bourg-Achard	30 %	3 772.63 €
St Aubin d'Ecrosville (x4)	30 %	13 992.52 €
Télésurveillance compteurs existants sectorisation	30 %	35 000 €
TOTAL		181 060.56 €

*Sous réserve de 30 % de subventions + 20 % de prêts à taux 0.

4.6.6. Projets protection de la ressource

Pour l'année 2020, plusieurs leviers d'actions ont été mis en évidence :

- **Sensibilisation : 13 350 €**

Ce levier comprend des actions de communication auprès des différents publics : consommateurs d'eau, public scolaire, élus et agriculteurs.

- **Foncier : 30 000 €**

Ce levier comprend les acquisitions foncières à effectuer dans le cadre de la protection des points d'engouffrement. La stratégie foncière sera élaborée au cours de l'année 2020 pour programmer les acquisitions foncières des prochaines années.

- **Formation / accompagnement technique : 35 500 €**

Ce levier d'action intègre l'accompagnement individuel ou collectif des agriculteurs et des collectivités.

- **Études : 44 000 €**

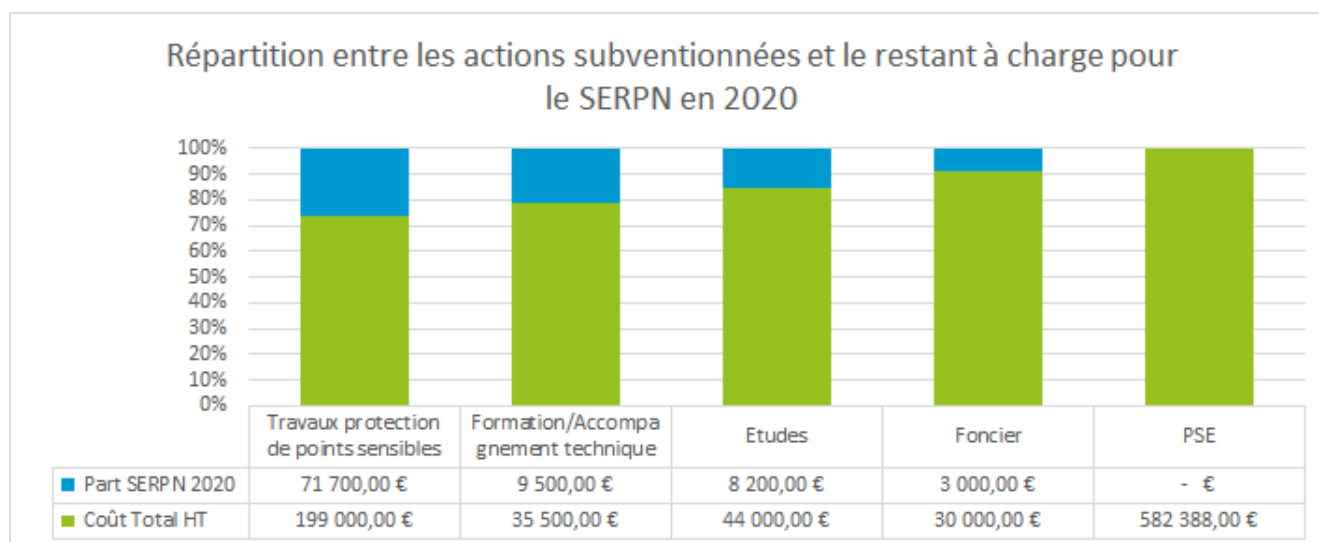
Ce levier comprend l'amélioration des connaissances pour justifier et orienter nos animations pour une meilleure efficacité (origine des polluants, Déclaration d'Utilité Publique, dimensionnement d'aménagements).

- **Travaux de protection de points sensibles : 199 000 €**

Ce levier intègre les travaux d'hydraulique douce, mise en place de bandes enherbées et travaux liés aux bétoures DUP et aux axes de ruissellement.

- **PSE : 582 388 €**

Ce levier correspond au paiement direct des agriculteurs à l'atteinte des résultats de qualité d'eau. Le graphique ci-dessous reprend le budget total par levier ainsi que la participation des partenaires et la part d'auto-financement du SERPN :



5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

61 961,89 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0214 €/m³** pour l'année 2019 (71 102,28 € soit 0,0224 €/m³ pour l'année 2018).

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2018	Exercice 2019	
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	75 358	75 884	→ Page 11
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,23 €/m ³	2,39 €/m ³	→ Page 20
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrés]	3	3	→ Page 31
Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	→ Page 23
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	→ Page 23
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96	106	→ Page 26
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,1 %	72,7 %	→ Page 28
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,2	2,8	→ Page 29
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,1	2,8	→ Page 29
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,63 %	0,67 %	→ Page 30
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	70 %	69,6%	→ Page 30
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0224	0,0214	→ Page 44
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5,18	4,54	→ Page 31
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,5 %	99,5 %	→ Page 31
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	8,76	8,94	→ Page 33
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,97 %	3,38 %	→ Page 34
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,23	1,22	→ Page 35



SERPN

62 VOIE ROMAINE
27370 LE THUIT DE L'OISON
www.serpn.com



ANNEXES

Annexe 1 : Carte du territoire du SERPN

Annexe 2 : Mieux comprendre sa facture

Annexe 3 : Factures Type 120 m³

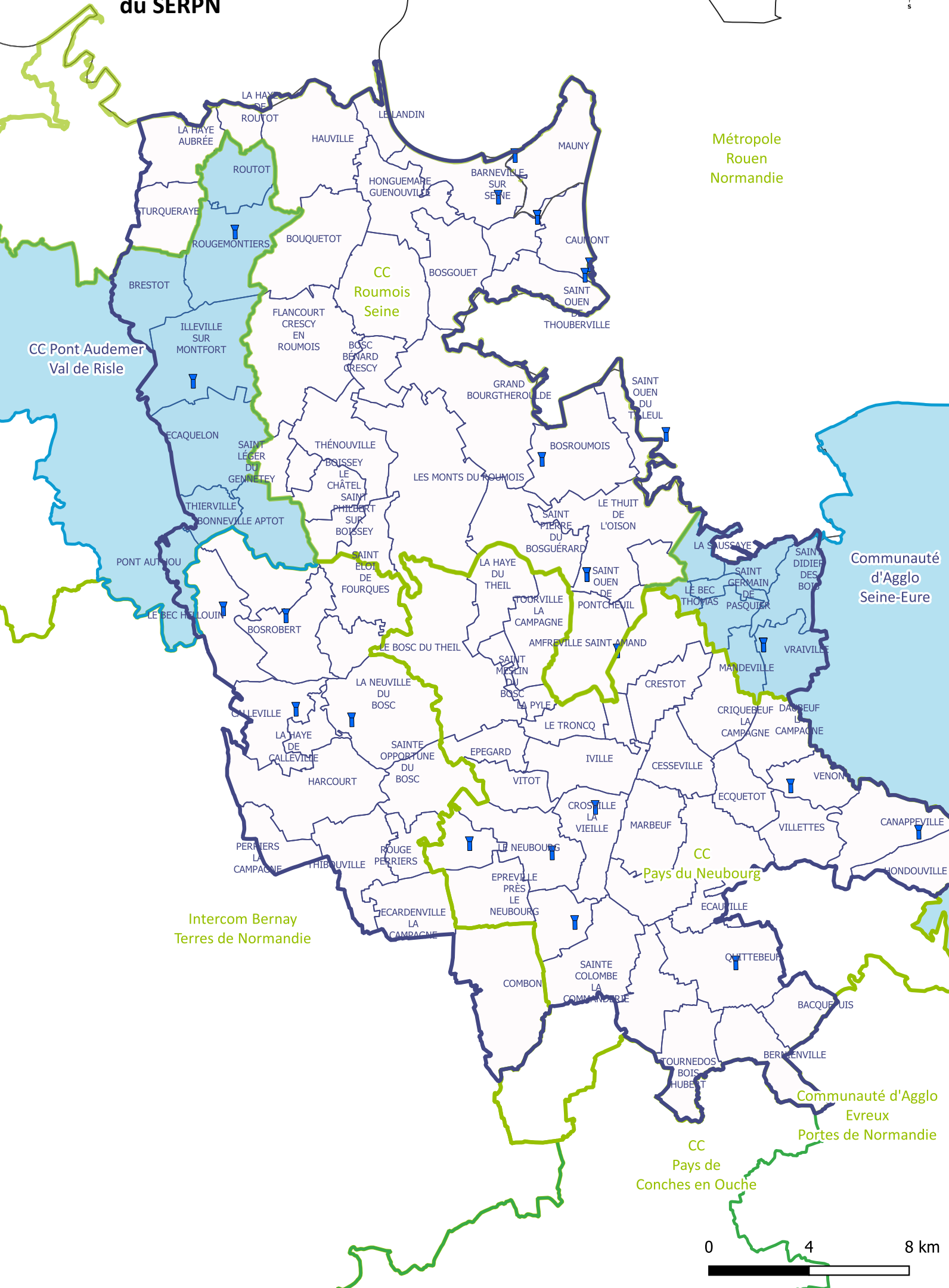
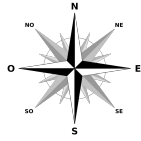
Annexe 4 : Carte des zones de redevance pollution pour l'Agence de l'Eau (AESN)

Annexe 5 : Analyses Agence Régionale de la Santé

ANNEXE 1

Carte du territoire du SERPN

Carte du territoire du SERPN



Métropole
Rouen
Normandie

CC
Roumois
Seine

CC Pont Audemer
Val de Risle

Communauté
d'Agglo
Seine-Eure

CC
Pays du Neubourg

Intercom Bernay
Terres de Normandie

Communauté d'Agglo
Evreux
Portes de Normandie

CC
Pays de
Conches en Ouche



ANNEXE 2

Mieux comprendre sa facture d'eau

MIEUX COMPRENDRE SA FACTURE D'EAU

En page 1 de votre facture

N° XXXXXXXXXX

Période de facturation du 19/04/2017 au 03/10/2017

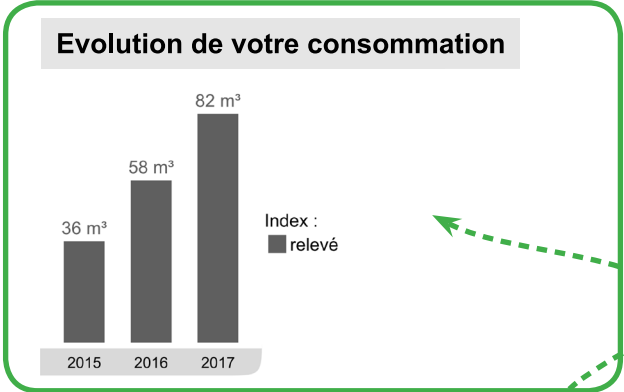
- Distribution de l'eau potable
- Organismes publics

Total facture TTC

Détails au verso

50 m³
 98,84 €
 11,61 €
 110,45 €

- 1
- C'est le coût pour disposer d'une eau propre à la consommation.
 - L'eau, avant d'arriver à votre robinet, est pompée, analysée en continu et acheminée par un réseau de distribution jusqu'à votre maison.
 - Le prix sert à financer :
 - une eau potable de qualité selon les normes de potabilité en vigueur,
 - la protection de la ressource en eau,
 - les investissements pour l'entretien, la rénovation des réseaux et stations de pompage,
 - le fonctionnement du SERPN.



- Vous pouvez suivre l'évolution de votre consommation et décider de la réguler.
- Vous pouvez contrôler votre relevé d'index d'une période à l'autre.

En page 2 de votre facture

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
XXXXXXXXXX	Relevé le 18/04/2017 : 156	Relevé le 03/10/2017 : 206	50 m ³
			Total : 50 m ³

VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité ou volume en m ³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau potable						
Consommation eau potable	19/04/2017-30/06/2017	22	1,42700	31,39	5,5 %	98,84
Consommation eau potable	01/07/2017-03/10/2017	28	1,60000	44,80	5,5 %	
Abonnement eau potable	01/04/2017-30/06/2017	3	2,91667	8,75	5,5 %	
Abonnement eau potable	01/07/2017-30/09/2017	3	2,91667	8,75	5,5 %	
Organismes publics						
Redevance pollution	19/04/2017-03/10/2017	50	0,22000	11,00	5,5 %	11,61

- 2
- Les redevances sont versées à l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui finance uniquement les projets liés à l'eau : protection de la nappe phréatique, préservation des rivières, lutte contre les pollutions.
- EN SAVOIR PLUS** www.aesn.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Syndicat d'eau du Plateau du Roumois et du Plateau du Neubourg assure la production et la distribution de l'eau potable, l'entretien et la rénovation des canalisations pour les 70 000 habitants des 96 communes des plateaux du Roumois et du Neubourg.
- Qui décide du prix du m³ et du prix de l'abonnement ?** un comité composé des représentants de ces 96 communes, dont le président est M. Dominique Medaerts.



MIEUX COMPRENDRE SA FACTURE • EAU-ASSAINISSEMENT

En page 1 de votre facture

N° XXXXXXXXXX

Période de facturation du 31/08/2017 au 05/03/2018

- Distribution de l'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Organismes publics

Total facture TTC

Détails au verso

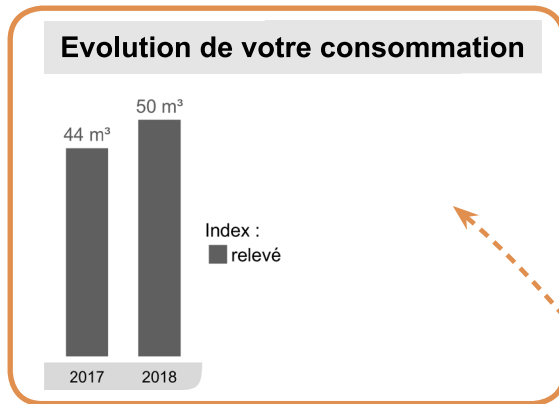
1 50 m³

96,71 €

146,67 €

35,35 €

278,73 €



1 C'est le coût pour disposer d'une eau propre à la consommation.

L'eau, avant d'arriver à votre robinet, est pompée, analysée en continu et acheminée par un réseau de distribution jusqu'à votre maison.

Le prix sert à financer :

- une eau potable de qualité selon les normes de potabilité en vigueur,
- la protection de la ressource en eau,
- les investissements pour l'entretien, la rénovation des réseaux et stations de pompage,
- le fonctionnement du SERPN.

2 Ce coût comprend également les frais liés au traitement des eaux que vous rejetez, appelées « eaux usées ».

L'assainissement de votre habitation est rattaché à un réseau collectif. Vous réglez les frais d'entretien, de collecte, de traitement, à votre collectivité ou à un organisme privé si votre commune lui a délégué ce service (ex. la SAUR, Veolia, ...)

Vous pouvez suivre l'évolution de votre consommation et décider de la réguler.

Vous pouvez contrôler votre relevé d'index d'une période à l'autre.

3 Les redevances sont versées à l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui finance uniquement les projets liés à l'eau : construction de station d'épuration, protection de la nappe phréatique, préservation des rivières, lutte contre les pollutions.

+ EN SAVOIR PLUS www.aesn.fr

En page 2 de votre facture

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSUMMATION
XXXXXXXXXX	Relevé le 30/08/2017 : 254	Relevé le 05/03/2018 : 304	50 m ³
Total : 50 m ³			

VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE						
	Période facturée	Quantité ou volume en m ³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau potable				91,67		96,71
Consommation eau potable	31/08/2017-05/03/2018	50	1,60000	80,00	5,5 %	
Abonnement eau potable	01/09/2017-31/12/2017	4	2,91667	11,67	5,5 %	
Collecte et traitement des eaux usées				146,67		146,67
Consommation assainissement	01/09/2017-05/03/2018	50	2,40000	120,00	0,0 %	
Abonnement assainissement	01/09/2017-31/12/2017	4	6,66667	26,67	0,0 %	
Organismes publics				33,00		35,35
Redevance modernisation de réseaux	31/08/2017-05/03/2018	50	0,24000	12,00	10,0 %	
Redevance pollution	31/08/2017-05/03/2018	50	0,42000	21,00	5,5 %	

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Syndicat d'eau du Plateau du Roumois et du Plateau du Neubourg assure la production et la distribution de l'eau potable, l'entretien et la rénovation des canalisations pour les 70 000 habitants des 96 communes des plateaux du Roumois et du Neubourg.
- **Qui décide du prix du m³ et du prix de l'abonnement ?** un comité composé des représentants de ces 96 communes, dont le président est M. Dominique Medaerts.



MIEUX COMPRENDRE SA FACTURE • EAU-ASSAINISSEMENT

En page 1 de votre facture

N° XXXXXXXXXX

Période de facturation du 23/09/2017 au 26/03/2018

- Distribution de l'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Organismes publics

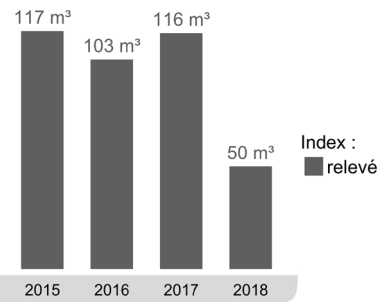
Total facture TTC

Détails au verso

1	50 m ³
	102,86 €
	15,00 €
	22,15 €
	140,01 €

- 1
- C'est le coût pour disposer d'une eau propre à la consommation.
 - L'eau, avant d'arriver à votre robinet, est pompée, analysée en continu et acheminée par un réseau de distribution jusqu'à votre maison.
 - Le prix sert à financer :
 - une eau potable de qualité selon les normes de potabilité en vigueur,
 - la protection de la ressource en eau,
 - les investissements pour l'entretien, la rénovation des réseaux et stations de pompage,
 - le fonctionnement du SERPN.

Evolution de votre consommation



- 2
- Ce coût comprend également les frais liés au traitement des eaux que vous rejetez, appelées « eaux usées ». L'assainissement de votre habitation est individuel. Cette redevance sert à financer le service qui gère les contrôles des installations d'assainissement non collectif.

En page 2 de votre facture

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSUMMATION
XXXXXXXXXX	Relevé le 22/09/2017 : 879	Relevé le 26/03/2018 : 929	50 m ³
			Total : 50 m ³

VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE						
	Période facturée	Quantité ou volume en m ³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau potable						
Consommation eau potable	23/09/2017-26/03/2018	50	1,60000	80,00	5,5 %	102,86
Abonnement eau potable	01/07/2017-31/12/2017	6	2,91667	17,50	5,5 %	18,50
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance assainissement non collectif	01/07/2017-31/12/2017	6	2,50000	15,00	0,0 %	15,00
Organismes publics				21,00		22,15
Redevance pollution						
Redevance pollution	23/09/2017-26/03/2018	50	0,42000	21,00	5,5 %	22,15

- Vous pouvez suivre l'évolution de votre consommation et décider de la réguler.
- Vous pouvez contrôler votre relevé d'index d'une période à l'autre.

- 3
- Les redevances sont versées à l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui finance uniquement les projets liés à l'eau : protection de la nappe phréatique, préservation des rivières, lutte contre les pollutions.
- EN SAVOIR PLUS** www.aesn.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Syndicat d'eau du Plateau du Roumois et du Plateau du Neubourg assure la production et la distribution de l'eau potable, l'entretien et la rénovation des canalisations pour les 70 000 habitants des 96 communes des plateaux du Roumois et du Neubourg.
- Qui décide du prix du m³ et du prix de l'abonnement ?** un comité composé des représentants de ces 96 communes, dont le président est M. Dominique Medaerts.



ANNEXE 3

Factures types 120 m³



Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF Sans assainissement PolIB Code**
N° du contrat : FICTIF EA PM
Clé de sécurité : myPYcA

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Sans assainissement
Zone Pollution Moyenne

Destinataire de la facture
M. FICTIF Sans assainissement PolIB Code
recette EA
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

VOS CONTACTS

EAU POTABLE
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016094

Eau
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation		120 m³
Prix arrondi TTC du litre d'eau :	0,00209 €	
Montants		
Abonnement		36,93
Consommation	0,00209 €/l	250,67
Total de la facture		287,60

Montant total à payer avant le 15/01/2021 287,60 €

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016094

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF61	FICTIF61	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture

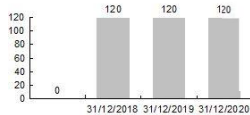
	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Organismes publics				45,60	2,51	48,11
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	272,60		15,00	287,60
			Montant total à payer		15,00	287,60

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:
Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016094**
Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.
Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

Message:

Historique de consommation



FACTURE TYPE 120 M3



Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF Jean**
N° du contrat : FICTIF EA POLR
Clé de sécurité : NuQEGo

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Sans assainissement
Zone Pollution Renforcée

Destinataire de la facture
M. FICTIF Jean
EA ss asst poll renfor
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

VOS CONTACTS

EAU POTABLE
SERPN 02.35.77.87.37
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016095

Eau
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation		120 m³
Prix arrondi TTC du litre d'eau :	0,00213 €	
Montants		
Abonnement		36,93
Consommation	0,00213 €/l	255,73
Total de la facture		292,66

Montant total à payer avant le 15/01/2021 292,66 €

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016095

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF62	FICTIF62	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture

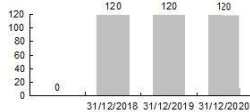
	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Organismes publics				50,40	2,77	53,17
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	277,40	15,26	277,40		15,26	292,66
Montant total à payer				277,40	15,26	292,66

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. **VOIE DE RECOURS :** (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:
Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016095**
Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.
Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

Message:

Historique de consommation



FACTURE TYPE 120 M3



Référence à rappeler : Occupant : M. FICTIF Crosville Code recette FA
 N° du contrat : FICTIF FA Crosvi
 Clé de sécurité : SEDADA

Adresse du lieu desservi : RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

**Avec assainissement
 Crosville - VEOLIA (CC le Neubourg)**

Destinataire de la facture
 M. FICTIF Crosville Code recette FA
 RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016101

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation 120 m³
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00348 €

		Montants
Abonnement		36,93
Consommation	0,00348 €/l	417,78

Total de la facture 454,71

Montant total à payer avant le 15/01/2021 454,71 €

VOS CONTACTS

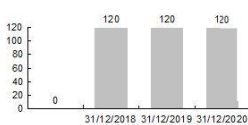
EAU POTABLE
 SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES

**SADE-EXPLOITATIONS DE
 NORMANDIE**
 Agence de Louviers
 1, Rue de la Mécanique
 27400 LOUVIERS
 0811 900 800

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016101

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF37	FICTIF37	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				129,72	12,97	142,69
Consommation assainissement fermier		120 m3	0,98100	117,72	11,77 (10,00%)	129,49
Consommation assainissement collectivité		120 m3	0,10000	12,00	1,20 (10,00%)	13,20
Organismes publics				67,80	4,73	72,53
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00		424,52	30,19	454,71
10,00%	151,92	15,19	Montant total à payer			
				424,52	30,19	454,71

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:
Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016101**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : Mme FICTIF Gros Theil Recette EZ**
N° du contrat : FICTIF EZ GrTheil
Clé de sécurité : Wy7sty

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
Le Bosc du Theil (CC Le Neubourg)

Destinataire de la facture
Mme FICTIF Gros Theil Recette EZ
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016077

Eau et Assainissement
 Consommation du 01/10/2018 au 31/12/2018
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation **120 m³**
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00229 €

	Montants
Abonnement	206,93
Consommation	0,00229 €/l 275,09

Total de la facture **482,02**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **482,02 €**

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016077

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF38	FICTIF38	15	31/12/2018	0			120	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				170,00	0,00	170,00
Abonnement assainissement collectivité		365 jours	170,00000	170,00	0,00 (0,00%)	170,00
Organismes publics				67,80	4,73	72,53
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	464,80		17,22	482,02
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,22	482,02

Titre exécutoire en application de l'article L.2522 du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016077**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

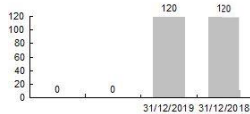
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux Usées

Mairie du Gros Theil
 1, Route d'Elbeuf
 Le Gros Theil
 27370 LE BOS DU THEIL
 02.32.35.50.32
 mairie.legrosthail@wanadoo.fr
 Fax: 02.32.35.50.61

Message:

Historique de consommation





Référence à rappeler : Occupant : M. FICTIF St Aubin d'Ecrosville Code recette ER
 N° du contrat : FICTIF ER StAuEc
 Clé de sécurité : tU8DIM
 Adresse du lieu desservi : RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

**Avec assainissement
 St Aubin d'Ecrosville (CC Le Neubourg)**

Destinataire de la facture
 M. FICTIF St Aubin d'Ecrosville Code recette ER
 RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016079

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation 120 m³
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00509 €

	Montants
Abonnement	91,93
Consommation	0,00509 €/l 610,37

Total de la facture 702,30

Montant total à payer avant le 15/01/2021 702,30 €

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

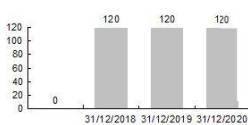
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux Usées

Mairie de St Aubin d'Ecrosville
 6, Pl de l'Eglise
 27110 ST AUBIN D'ECROSVILLE
 02.32.35.87.52

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016079

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF47	FICTIF47	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				354,80	35,48	390,28
Abonnement assainissement collectivité		365 jours	50,00000	50,00	5,00 (10,00%)	55,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3	2,54000	304,80	30,48 (10,00%)	335,28
Organismes publics				67,80	4,73	72,53
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	649,60		52,70	702,30
10,00%	377,00	37,70	Montant total à payer		52,70	702,30

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016079**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : Occupant : M. FICTIF Vitot code recette FC
 N° du contrat : FICTIF FC Vitot
 Clé de sécurité : droMoq

Adresse du lieu desservi : RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

Avec assainissement Vitot (CC Le Neubourg)

VOS CONTACTS

EAU POTABLE
 SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux Usées

Mairie de Vitot
 10, Rue St Nicolas
 27110 VITOT
 02.32.35.37.25

Message:

Destinataire de la facture
 M. FICTIF Vitot code recette FC
 RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016092

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation 120 m³
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00539 €

		Montants
Abonnement		36,93
Consommation	0,00539 €/l	647,09

Total de la facture 684,02

Montant total à payer avant le 15/01/2021 684,02 €

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016092

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF52	FICTIF52	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				372,00	0,00	372,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3	3,10000	372,00	0,00 (0,00%)	372,00
Organismes publics				67,80	4,73	72,53
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	666,80		17,22	684,02
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,22	684,02

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016092**

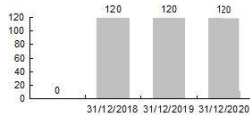
Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfp.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

Historique de consommation





Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF BERVILLE Recette EB**
N° du contrat : FICTIF EB Bervil
Clé de sécurité : qerihy

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
Roumois Seine - Monts du Roumois (Berville)

Destinataire de la facture
M. FICTIF BERVILLE Recette EB
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016074

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation **120 m³**
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00491 €

		Montants
Abonnement		56,93
Consommation	0,00491 €/l	589,49

Total de la facture **646,42**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **646,42 €**

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016074

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
Fictif30	FICTIF30	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture		Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau					227,00	12,49	239,49
Abonnement eau			365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau			120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées					334,40	0,00	334,40
Abonnement assainissement collectivité			365 jours	20,00000	20,00	0,00 (0,00%)	20,00
Consommation assainissement collectivité			120 m3	2,62000	314,40	0,00 (0,00%)	314,40
Organismes publics					67,80	4,73	72,53
Redevance pollution			120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
Redevance modernisation			120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT			Montant			
5,50%	272,60			15,00			
10,00%	22,20			2,22			
Total de votre facture					629,20	17,22	646,42
Montant total à payer					629,20	17,22	646,42

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:
Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016074**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serp.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

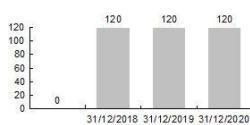
SERP.N 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serp.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES

Communauté de communes
 Roumois Seine
 Service assainissement
 Le Logis - Place Jacques Rafin
 27520 GRAND BOURTHEROULDE
 02.35.87.63.42

Message:

Historique de consommation





Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF BourgAchard code recette EF**
N° du contrat : FICTIF EF BouAch
Clé de sécurité : VaLURA

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
Roumois Seine - SAUR - Bourg Achard/Bosgouet

Destinataire de la facture
M. FICTIF BourgAchard code recette EF
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016093

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture **Détail au verso**

Votre consommation		120 m³
Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00492 €		
Montants		
Abonnement		75,63
Consommation	0,00492 €/l	590,92

Total de la facture **666,55**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **666,55 €**

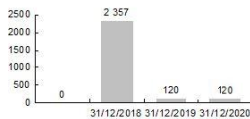
VOS CONTACTS

EAU POTABLE
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES Bourg Achard:
SAUR
 Rue de l'Hippodrome
 14130 PONT L'EVEQUE
 Courrier: TSA 91165
 92894 NANTERRE CEDEX 09
 24h/24: 02.50.72.40.09
 (prix d'un appel local)
 02.50.72.40.00
 www.saurclient.fr

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016093

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF34	00000-3572	15	31/12/2020	2740			2860	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture						
	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				317,70	31,77	349,47
Abonnement assainissement fermier		365 jours	35,18000	35,18	3,52 (10,00%)	38,70
Consommation assainissement fermier		120 m3	1,23430	148,12	14,81 (10,00%)	162,93
Consommation assainissement collectivité		120 m3	1,12000	134,40	13,44 (10,00%)	147,84
Organismes publics				72,60	4,99	77,59
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		617,30	666,55
5,50%	277,40	15,26	Montant total à payer		617,30	666,55
10,00%	339,90	33,99				

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:
Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016093**
Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.
Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF Caumont Code recette EG**
N° du contrat : FICTIF EG Caumont
Clé de sécurité : KYVEdu

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

**Avec assainissement
Roumois Seine - Caumont**

Destinataire de la facture
M. FICTIF Caumont Code recette EG
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016097

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation	120 m³
Prix arrondi TTC du litre d'eau :	0,00536 €
<hr/>	
	Montants
Abonnement	73,01
Consommation	0,00536 €/l 643,63

Total de la facture **716,64**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **716,64 €**

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

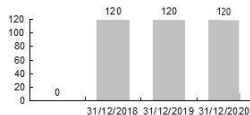
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES

**Communauté de communes
Roumois Seine**
 Service assainissement
 Le Logis - Place Jacques Rafin
 27520 GRAND BOURTHEROULDE
 02.35.87.63.42
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016097

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF35	FICTIF35	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				399,56	0,00	399,56
Abonnement assainissement collectivité		365 jours	36,08000	36,08	0,00 (0,00%)	36,08
Consommation assainissement collectivité		120 m3	3,02900	363,48	0,00 (0,00%)	363,48
Organismes publics				72,60	4,99	77,59
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	277,40	15,26	699,16		17,48	716,64
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,48	716,64

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016097**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF BOURGTHEROULDE Recette EC**
N° du contrat : FICTIFBGT
Clé de sécurité : DedU7J

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
Roumois Seine - Grand Bourgtheroulde

Destinataire de la facture
M. FICTIF BOURGTHEROULDE Recette EC
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016075

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation **120 m³**
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00434 €

	Montants
Abonnement	36,93
Consommation	0,00434 €/l 520,15

Total de la facture **557,08**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **557,08 €**

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

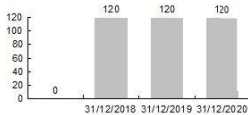
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux Usées

Communauté de communes
 Roumois Seine
 Service assainissement
 Le Logis - Place Jacques Rafin
 27520 GRAND BOURGTHEROULDE
 02.35.87.63.42
 Astreinte SERPN:
 02.35.77.85.00

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016075

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF31	FICTIF31	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				240,00	0,00	240,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3	2,00000	240,00	0,00 (0,00%)	240,00
Organismes publics				72,60	4,99	77,59
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	277,40	15,26	539,60		17,48	557,08
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,48	557,08

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016075**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfp.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : Mme FICTIF Hauville Recette EJ**
N° du contrat : FICTIF EJ Hauv
Clé de sécurité : jyhoVE

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement Roumois Seine - Hauville

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES :

Communauté de communes Roumois Seine
 Service assainissement
 Le Logis - Place Jacques Rafin
 27520 GRAND BOURTHEROULDE
 02.35.87.63.42

Message:

Destinataire de la facture

Mme FICTIF Hauville Recette EJ
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016078

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation 120 m³
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00334 €

		Montants
Abonnement		66,93
Consommation	0,00334 €/l	400,15

Total de la facture 467,08

Montant total à payer avant le 15/01/2021 467,08 €

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016078

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF39	FICTIF39	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				150,00	0,00	150,00
Abonnement assainissement collectivité		365 jours	30,00000	30,00	0,00 (0,00%)	30,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3	1,00000	120,00	0,00 (0,00%)	120,00
Organismes publics				72,60	4,99	77,59
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	277,40	15,26	449,60		17,48	467,08
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,48	467,08

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016078**

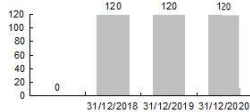
Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

Historique de consommation





Référence à rappeler : **Occupant : Mme FICTIF La Trinité de Thouberville Code**
N° du contrat : FICTIF EK LaTrin
Clé de sécurité : nAFAGU

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
Roumois Seine - La Trinité de Thouberville

Destinataire de la facture
Mme FICTIF La Trinité de Thouberville Code
recette EK
Ligne adresse3
Ligne adresse1
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016096

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation		Détail au verso
Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00417 €		120 m³
Montants		
Abonnement		95,26
Consommation	0,00417 €/l	499,75

Total de la facture **595,01**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **595,01 €**

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016096

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF41	FICTIF41	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				277,93	0,00	277,93
Abonnement assainissement collectivité		365 jours	58,33000	58,33	0,00 (0,00%)	58,33
Consommation assainissement collectivité		120 m3	1,83000	219,60	0,00 (0,00%)	219,60
Organismes publics				72,60	4,99	77,59
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		577,53	17,48
5,50%	277,40	15,26	Montant total à payer		577,53	17,48
10,00%	22,20	2,22				595,01

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:
Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016096**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

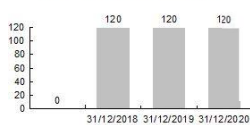
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES

Communauté de communes
Roumois Seine
 Service assainissement
 Le Logis - Place Jacques Rafin
 27520 GRAND BOURTHEROULDE
 02.35.87.63.42
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00

Message:

Historique de consommation





Référence à appeler : **Occupant : M. FICTIF St Ouen de Thouberville Code recette**
N° du contrat : FICTIF ET STOTHO
Clé de sécurité : zicoto

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
Roumois Seine - St Ouen de Thouberville

Destinataire de la facture
M. FICTIF St Ouen de Thouberville Code recette
ET
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016083

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation	120 m³
Prix arrondi TTC du litre d'eau :	0,00469 €
Montants	
Abonnement	96,93
Consommation	0,00469 €/l 562,15

Total de la facture **659,08**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **659,08 €**

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016083

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF49	FICTIF49	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				342,00	0,00	342,00
Abonnement assainissement collectivité		365 jours	60,00000	60,00	0,00 (0,00%)	60,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3	2,35000	282,00	0,00 (0,00%)	282,00
Organismes publics				72,60	4,99	77,59
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	277,40	15,26	641,60		17,48	659,08
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,48	659,08

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:
Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016083**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

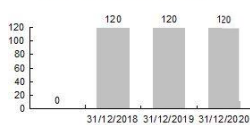
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES

Communauté de communes
 Roumois Seine
 Service assainissement
 Le Logis - Place Jacques Rafin
 27520 GRAND BOURTHEROULDE
 02.35.87.63.42
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00

Message:

Historique de consommation





Référence à rappeler : Occupant : M. FICTIF St Pierre des Fleurs Code recette EY
 N° du contrat : FICTIF EY SpdF
 Clé de sécurité : peFUco

Adresse du lieu desservi : RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

**Avec assainissement
 Roumois Seine - St Pierre des Fleurs**

Destinataire de la facture
 M. FICTIF St Pierre des Fleurs Code recette EY
 RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016076

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation **120 m³**
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00484 €

		Montants
Abonnement		36,93
Consommation	0,00484 €/l	581,09

Total de la facture **618,02**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **618,02 €**

VOS CONTACTS

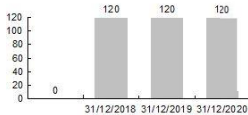
EAU POTABLE
 SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux Usées

Communauté de communes
 Roumois Seine
 Service assainissement
 Le Logis - Place Jacques Rafin
 27520 GRAND BOURTHEROULDE
 02.35.87.63.42

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016076

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF46	FICTIF46	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				306,00	0,00	306,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3	2,55000	306,00	0,00 (0,00%)	306,00
Organismes publics				67,80	4,73	72,53
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	600,80		17,22	618,02
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,22	618,02

Titre exécutoire en application de l'article L.2522 du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016076**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfp.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : Occupant : M. FICTIF Thuit Anger Code recette EV
 N° du contrat : FICTIF EV ThAnge
 Clé de sécurité : HeXuxe

Adresse du lieu desservi : RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

**Avec assainissement
 Roumois Seine - Thuit Anger**

Destinataire de la facture
M. FICTIF Thuit Anger Code recette EV
 RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016088

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation 120 m³
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00409 €

	Montants
Abonnement	49,93
Consommation	0,00409 €/l 491,09

Total de la facture 541,02

Montant total à payer avant le 15/01/2021 541,02 €

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

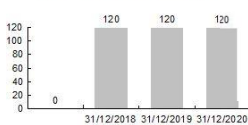
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES

Communauté de communes
 Roumois Seine
 Service assainissement
 Le Logis - Place Jacques Rafin
 27520 GRAND BOURTHEROULDE
 02.35.87.63.42

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016088

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF51	FICTIF51	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				229,00	0,00	229,00
Abonnement assainissement collectivité		365 jours	13,00000	13,00	0,00 (0,00%)	13,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3	1,80000	216,00	0,00 (0,00%)	216,00
Organismes publics				67,80	4,73	72,53
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	523,80		17,22	541,02
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,22	541,02

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:
Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016088**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF SITEUR Code recette EQ**
N° du contrat : FICTIF EQ Siteur
Clé de sécurité : DuxaTa

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement SITEUR

Destinataire de la facture
M. FICTIF SITEUR Code recette EQ
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016100

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Montants	
Abonnement	100,93
Consommation	0,00429 €/l
Total de la facture	616,02

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **616,02 €**

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016100

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF45	FICTIF45	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				304,00	0,00	304,00
Abonnement assainissement collectivité		365 jours	64,00000	64,00	0,00 (0,00%)	64,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3	2,00000	240,00	0,00 (0,00%)	240,00
Organismes publics				67,80	4,73	72,53
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	598,80		17,22	616,02
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,22	616,02

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:
Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016100**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

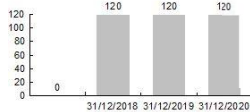
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux USEES

S.I.T.E.U.R
 Rue Marcel Leclerc
 en mairie
 permanence les mardis
 27370 ST PIERRE DU BOSGUERARD
 06.71.88.66.65
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00

Message:

Historique de consommation





Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF Bosnormand code recette EU**
N° du contrat : FICTIF EU Bosnor
Clé de sécurité : spUbAk

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
SAEU Bosroumois - Bosnormand

Destinataire de la facture
M. FICTIF Bosnormand code recette EU
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016087

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation 120 m³
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00497 €

	Montants
Abonnement	57,93
Consommation	0,00497 €/l 596,47

Total de la facture 654,40

Montant total à payer avant le 15/01/2021 654,40 €

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

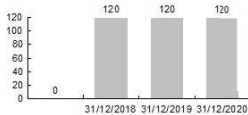
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES

S.A.E.U Bosroumois-St Ouen du Tilleul
 Commune déléguée de
 Bosnormand
 02.35.87.06.08
 Rue de la Mairie
 27670 ST OUEN DU TILLEUL

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016087

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF33	FICTIF33	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture

Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
---------	----------	---------------	------------	-------------	-------------

Distribution de l'eau **227,00** **12,49** **239,49**

Abonnement eau	365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau	120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées			337,32	0,00	337,32

Abonnement assainissement collectivité	365 jours	21,00000	21,00	0,00 (0,00%)	21,00
Consommation assainissement collectivité	120 m3	2,63600	316,32	0,00 (0,00%)	316,32

Organismes publics **72,60** **4,99** **77,59**

Redevance modernisation	120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
Redevance pollution	120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture	Total de votre facture	Total de votre facture
5,50%	277,40	15,26	636,92	17,48	654,40
10,00%	22,20	2,22	636,92	17,48	654,40

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016087**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : Occupant : M. FICTIF Synd BRSO Code recette EU
 N° du contrat : FICTIF EU BRSO
 Clé de sécurité : quamuw

Adresse du lieu desservi : RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

**Avec assainissement
 SAEU Bosroumois**

Destinataire de la facture
 M. FICTIF Synd BRSO Code recette EU
 RUE FICTIVE
 00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016085

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation 120 m³
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00466 €

	Montants
Abonnement	61,93
Consommation	0,00466 €/l 558,55

Total de la facture 620,48

Montant total à payer avant le 15/01/2021 620,48 €

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

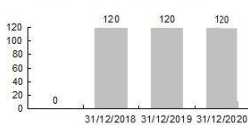
Eaux Usées

S.A.E.U Bosroumois-St Ouen du Tilleul
 02.35.87.06.08

Rue de la Mairie
 27670 ST OUEN DU TILLEUL

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016085

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF50	FICTIF50	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) 120

Détail de votre facture

Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
---------	----------	---------------	------------	-------------	-------------

Distribution de l'eau **227,00** **12,49** **239,49**

Abonnement eau	365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau	120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56

Collecte des eaux usées **303,40** **0,00** **303,40**

Abonnement assainissement collectivité	365 jours	25,00000	25,00	0,00 (0,00%)	25,00
Consommation assainissement collectivité	120 m3	2,32000	278,40	0,00 (0,00%)	278,40

Organismes publics **72,60** **4,99** **77,59**

Redevance pollution	120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation	120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture	Montant total à payer
5,50%	277,40	15,26	603,00	620,48
10,00%	22,20	2,22	603,00	620,48

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016085**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : Mme FICTIF La Saussaye Code recette FD**
N° du contrat : FICTIF FD LaSaus
Clé de sécurité : qeja9h

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

**Avec assainissement
CASE - La Saussaye**

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux Usées

**Seine Eure Agglomération -
Service eau et assainissement**
 1 Place Ernest Thorel 27405
 Louviers Cedex
 Tél. : 02.32.50.89.77
 Tél. Astreinte : 06.07.98.14.78
 Courriel : eau.assainissement
 @seine-eure.com

Message:

Destinataire de la facture

Mme FICTIF La Saussaye Code recette FD
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020

Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016081

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation **120 m³**
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00401 €

	Montants
Abonnement	36,93
Consommation	0,00401 €/l 480,79

Total de la facture **517,72**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **517,72 €**

Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016081

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF40	FICTIF40	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				182,40	18,24	200,64
Consommation assainissement collectivité		120 m3	1,52000	182,40	18,24 (10,00%)	200,64
Organismes publics				72,60	4,99	77,59
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	277,40	15,26	482,00		35,72	517,72
10,00%	204,60	20,46	Montant total à payer		35,72	517,72

Titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016081**

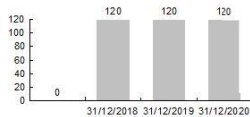
Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

Historique de consommation





Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF St Didier Code recette ES**
N° du contrat : FICTIF ES STDID
Clé de sécurité : XeQYXU

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

**Avec assainissement
CASE - VEOLIA - St Didier**

Destinataire de la facture
M. FICTIF St Didier Code recette ES
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016082

Eau et Assainissement
Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture **Détail au verso**

Votre consommation **120 m³**
Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00401 €

	Montants
Abonnement	36,93
Consommation	0,00401 €/l 480,79

Total de la facture **517,72**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **517,72 €**

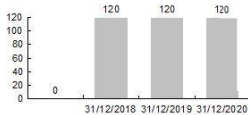
VOS CONTACTS

EAU POTABLE
SERPN 02.35.77.87.37
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
62, Voie Romaine
ZA Thuit Anger
27370 LE THUIT DE L'OISON
serviceclient@serpn.fr
Dépannage 24h/24:
02.35.77.85.00
www.serpn.com
SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES
SADE EXPLOITATIONS DE
NORMANDIE
5, Rue Montaigne
76000 ROUEN

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016082

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF48	FICTIF48	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				182,40	18,24	200,64
Consommation assainissement fermier		120 m3	1,11800	134,16	13,42 (10,00%)	147,58
Consommation assainissement collectivité		120 m3	0,40200	48,24	4,82 (10,00%)	53,06
Organismes publics				72,60	4,99	77,59
Redevance pollution		120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		482,00	517,72
5,50%	277,40	15,26	Montant total à payer		482,00	517,72
10,00%	204,60	20,46				

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016082**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix
Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : Mme FICTIF Pont Authou Code recette EM**
N° du contrat : FICTIF EM PtAuth
Clé de sécurité : riRoTo

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

**Avec assainissement
CC Pt Audemer Val de Risle - Pont Authou**

Destinataire de la facture
Mme FICTIF Pont Authou Code recette EM
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016098

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation **120 m³**
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00409 €

		Montants
Abonnement		36,93
Consommation	0,00409 €/l	491,09

Total de la facture **528,02**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **528,02 €**

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

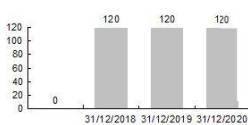
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux Usées

Communauté de communes
 Pt Audemer Val de Risle
 Service Environnement
 2, place de Verdun
 BP429
 27504 PT AUDEMER
 02.32.41.50.40

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016098

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF42	FICTIF42	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture		Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau					227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours		35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3		1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées					216,00	0,00	216,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3		1,80000	216,00	0,00 (0,00%)	216,00
Organismes publics					67,80	4,73	72,53
Redevance pollution		120 m3		0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
Redevance modernisation		120 m3		0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		510,80	17,22	528,02
5,50%	272,60	15,00	Montant total à payer		510,80	17,22	528,02
10,00%	22,20	2,22					

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016098**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfp.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF Routot Code recette EO**
N° du contrat : FICTIF EO Routot
Clé de sécurité : FEWudo

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
CC Pt Audemer Val de Risle - SAUR - Routot

Destinataire de la facture
M. FICTIF Routot Code recette EO
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016102

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture **Détail au verso**

Votre consommation **120 m³**
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00484 €

	Montants
Abonnement	107,17
Consommation	0,00484 €/l 580,28

Total de la facture **687,45**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **687,45 €**

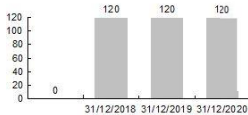
VOS CONTACTS

EAU POTABLE
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

EAUX USEES Routot: SAUR
 Rue de l'Hippodrome
 14130 PONT L'ÉVÊQUE
 Courrier: TSA 91165
 92894 NANTERRE CEDEX 09
 24h/24: 02.50.72.40.09
 (prix d'un appel local)
 02.50.72.40.00
 www.saurclient.fr

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016102

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF44	FICTIF44	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
---------	----------	---------------	------------	-------------	-------------

Distribution de l'eau **227,00** **12,49** **239,49**

Abonnement eau	365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau	120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56

Collecte des eaux usées **347,17** **23,20** **370,37**

Abonnement assainissement fermier	365 jours	63,85000	63,85	6,39 (10,00%)	70,24
Consommation assainissement fermier	120 m3	1,40100	168,12	16,81 (10,00%)	184,93
Consommation assainissement collectivité	120 m3	0,96000	115,20	0,00 (0,00%)	115,20

Organismes publics **72,60** **4,99** **77,59**

Redevance pollution	120 m3	0,42000	50,40	2,77 (5,50%)	53,17
Redevance modernisation	120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42

TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		
5,50%	277,40	15,26	646,77	40,68	687,45
10,00%	254,17	25,42	646,77	40,68	687,45
			Montant total à payer		

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.434-1-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L.1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016102**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfip.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : Mme FICTIF Rougemontiers Code recette EN**
N° du contrat : FICTIF EN Rougem
Clé de sécurité : cu8xAn

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
CC Pt Audemer Val de Risle - Rougemontier

Destinataire de la facture
Mme FICTIF Rougemontiers Code recette EN
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016103

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation **120 m³**
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00419 €

		Montants
Abonnement		36,93
Consommation	0,00419 €/l	503,09

Total de la facture **540,02**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **540,02 €**

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

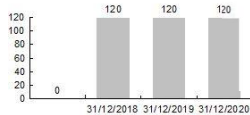
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux Usées

Communauté de communes
 Pt Audemer Val de Risle
 Service Environnement
 2, place de Verdun
 BP429
 27504 PT AUDEMER
 02.32.41.50.40

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016103

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF43	FICTIF43	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				228,00	0,00	228,00
Consommation assainissement collectivité		120 m3	1,90000	228,00	0,00 (0,00%)	228,00
Organismes publics				67,80	4,73	72,53
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	522,80		17,22	540,02
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,22	540,02

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016103**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfp.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix

Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)



Référence à rappeler : **Occupant : M. FICTIF Intercom Bernay Code recette EH**
N° du contrat : FICTIF EH IBerna
Clé de sécurité : we5myt

Adresse du lieu desservi : **RUE FICTIVE**
00000 FICTIVE

Avec assainissement
Intercom Bernay Terres de Normandie

Destinataire de la facture
M. FICTIF Intercom Bernay Code recette EH
RUE FICTIVE
00000 FICTIVE

Facture réelle du 31/12/2020
Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016099

Eau et Assainissement
 Consommation du 31/12/2019 au 31/12/2020
 Abonnement du 01/01/2020 au 30/12/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation **120 m³**
 Prix arrondi TTC du litre d'eau : 0,00532 €

	Montants
Abonnement	36,93
Consommation	0,00532 €/l 638,69

Total de la facture **675,62**

Montant total à payer avant le 15/01/2021 **675,62 €**

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

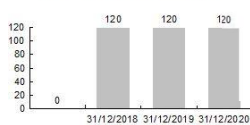
SERPN 02.35.77.87.37
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h et de 14h à 17h
 62, Voie Romaine
 ZA Thuit Anger
 27370 LE THUIT DE L'OISON
 serviceclient@serpn.fr
 Dépannage 24h/24:
 02.35.77.85.00
 www.serpn.com
 SIRET: 200 080 778 00018

Eaux Usées

Intercom Bernay Terres de Normandie
 299, Rue du Haut des Granges
 27300 BERNAY
 02.32.43.37.04

Message:

Historique de consommation



Facture réelle du 31/12/2020 Id collectivité: 009641 Réf: 2020-EA-00-20000016099

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
FICTIF36	FICTIF36	15	31/12/2020	240			360	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A. (tx)	Montant TTC
Distribution de l'eau				227,00	12,49	239,49
Abonnement eau		365 jours	35,00000	35,00	1,93 (5,50%)	36,93
Consommation eau		120 m3	1,60000	192,00	10,56 (5,50%)	202,56
Collecte des eaux usées				363,60	0,00	363,60
Consommation assainissement collectivité		120 m3	3,03000	363,60	0,00 (0,00%)	363,60
Organismes publics				67,80	4,73	72,53
Redevance pollution		120 m3	0,38000	45,60	2,51 (5,50%)	48,11
Redevance modernisation		120 m3	0,18500	22,20	2,22 (10,00%)	24,42
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture			
5,50%	272,60	15,00	658,40		17,22	675,62
10,00%	22,20	2,22	Montant total à payer		17,22	675,62

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales. VOIE DE RECOURS : (article L 1617-5 du CGCT) Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la présente en saisissant le tribunal administratif compétent, en rappelant vos références.

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le paiement de votre facture:

Internet: Vous pouvez payer cette somme en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr accessible depuis notre site muni des références suivantes: **Identifiant collectivité: 009641 - Référence: 2020-EA-00-20000016099**

Par chèque: Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

En espèces: Pour un montant inférieur à 300 euros uniquement, en vous présentant au guichet du centre des finances publiques de Louviers (Place de la Demi-Lune - CS 50616 -27406 Louviers Cedex - Tél: 02.32.09.40.70 courriel: t027030@dgfp.finances.gouv.fr) à partir du 01/01/2019.

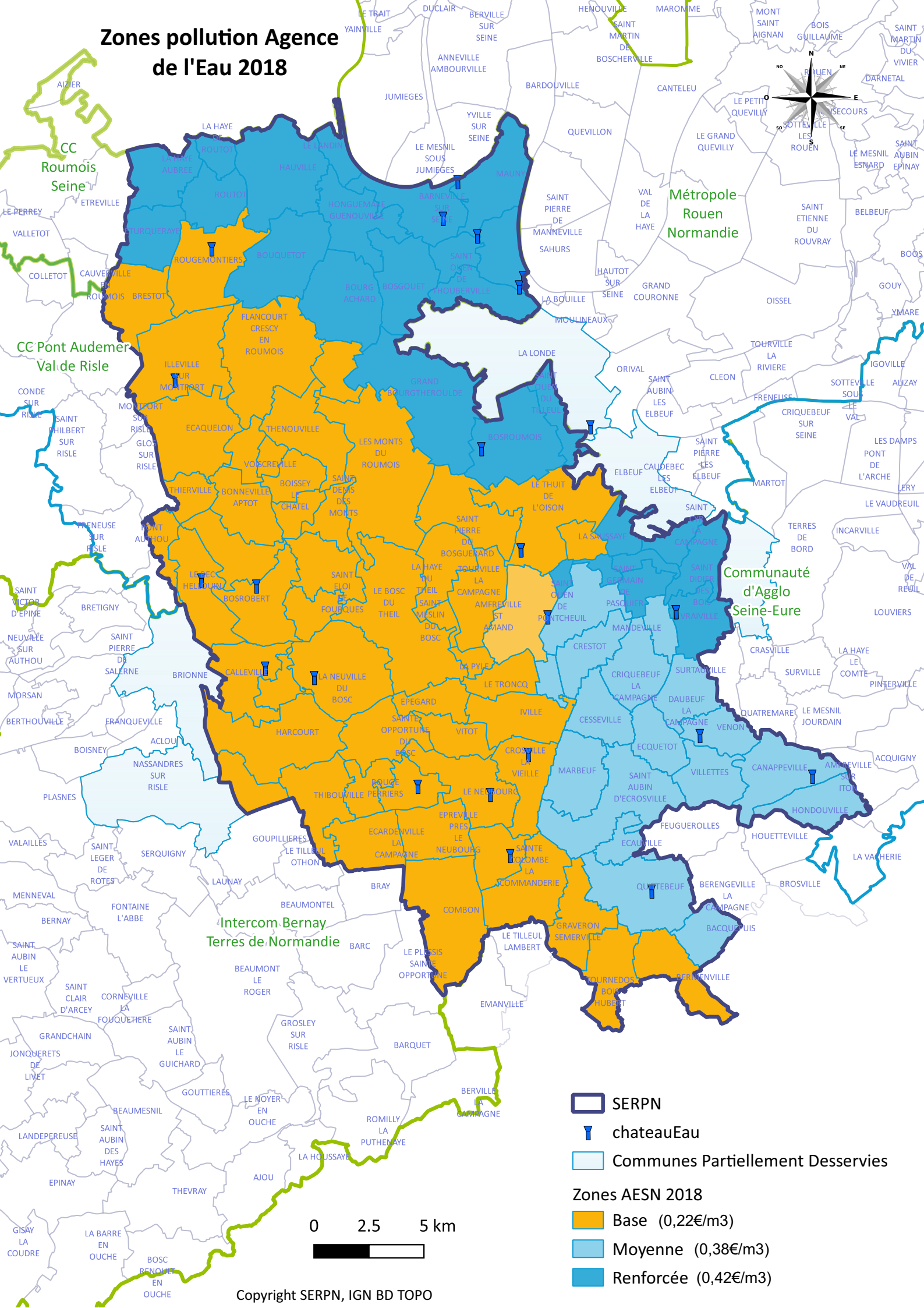
Par carte bancaire : au CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES de votre choix







Le prélèvement automatique: Vous pouvez télécharger les documents sur www.serpn.com ou contacter notre service clientèle au 02.35.77.87.37 (serviceclient@serpn.fr)

ANNEXE 4

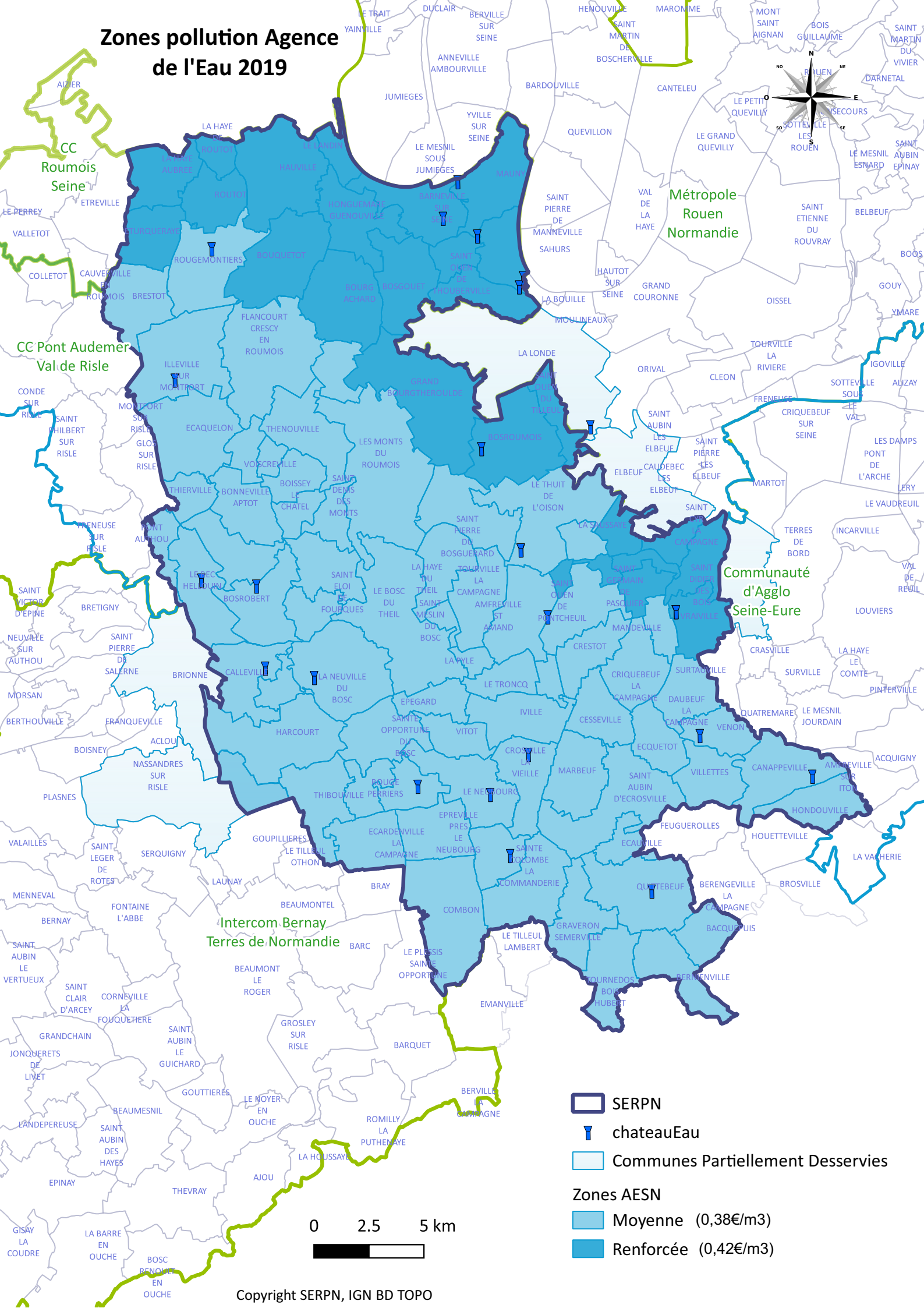
**Carte des zones de redevance pollution
pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)**






Zones pollution Agence de l'Eau 2018



-  SERPN
-  chateauEau
-  Communes Partiellement Desservies
- Zones AESN 2018**
-  Base (0,22€/m3)
-  Moyenne (0,38€/m3)
-  Renforcée (0,42€/m3)

Zones pollution Agence de l'Eau 2019



-  SERPN
-  chateauEau
-  Communes Partiellement Desservies
- Zones AESN**
-  Moyenne (0,38€/m³)
-  Renforcée (0,42€/m³)

ANNEXE 5

**Bilan de l'Agence Régionale de Santé
(ARS)**

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2019

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SERP**

exploitée par SERPN (ROUMOIS / PLATEAU NEUBOURG)



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

SOMMAIRE

- Rapp_UGE 1 : présentation des réseaux de distribution ;
- Rapp_UGE 2 : état de la protection des captages ;
- Rapp_UGE 3 : statistique des analyses conformes aux limites de qualité sur les eaux prélevées au niveau des captages (CAP), points de mise en distribution (TTP) et en distribution (UDI). L'évaluation de la qualité de l'eau distribuée dans une unité de distribution prend en compte les résultats des analyses effectuées au point de mise en distribution (la fréquence des analyses effectuées sur eau brute étant beaucoup plus faible) et en distribution pour les paramètres représentatifs de l'ensemble de l'UDI (les paramètres dont les concentrations peuvent être influencées par la nature du réseau sont exclus de l'évaluation globale) ;
- Rapp_UGE 4 : statistique des résultats obtenus par paramètre avec les valeurs annuelles minimales, maximales, ainsi que la moyenne lorsque ce calcul est significatif. Concernant les pesticides, seules sont présentées les molécules mises en évidence régulièrement en 2019 dans le département de l'Eure et celles quantifiées dans l'un des ouvrages de cette unité de gestion ;
- Rapp_UGE 5 : dépassements des exigences de qualité pour les paramètres représentatifs de la zone de distribution ;
- Rapp_UGE 6 : résultats des analyses de chlorure de vinyle monomère effectuées en distribution et, le cas échéant, dépassements des exigences de qualité des paramètres influencés par la nature des canalisations en contact ;
- Rapp_UGE 7 : le cas échéant, résultats d'analyses effectuées en dehors du cadre du contrôle sanitaire, lors d'événements particuliers ;
- Rapp_UGE 8 : conclusion générale sur la qualité de l'eau distribuée sur cette unité de gestion.

Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité des eaux distribuées

Paramètres microbiologiques	entérocoques et Escherichia coli	La qualité bactériologique de l'eau est principalement évaluée par la recherche de germes témoins de contamination fécale : entérocoques et Escherichia coli. Leur mise en évidence, même en faible quantité, laisse suspecter la présence d'autres micro-organismes pathogènes pour l'homme.
Paramètres organoleptiques	aspect, couleur, odeur, saveur, turbidité	Ces paramètres sont appréciés directement par le consommateur qui assimile son ressenti à la qualité de l'eau consommée.
Paramètres physico-chimiques	pH	Ce paramètre mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Dans l'eau potable, la valeur du pH résulte d'une relation complexe avec plusieurs autres paramètres (dioxyde de carbone, TH, TAC et température). Au pH dit d'équilibre (différent du pH neutre), l'eau n'est ni agressive, ni entartrante. Lorsque le pH est supérieur à 7,5, le potentiel de dissolution du plomb est plus faible.
	titre hydrotimétrique (TH)	Ce paramètre permet d'apprécier la dureté d'une eau. Il mesure la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. En fonction de leur TH, les eaux peuvent être classées de la façon suivante : 0 à 15 °F : eau douce 15 à 30 °F : eau moyennement dure 30 à 40 °F : eau dure > à 40 °F : eau très dure Une eau dure peut engendrer des problèmes d'entartrage des installations et équipements. A l'inverse, une eau douce peut favoriser des phénomènes de corrosion.

Paramètres physico-chimiques	équilibre calco-carbonique	Il s'agit de l'équilibre entre le bicarbonate de calcium, le CO ₂ et le carbonate de calcium traduisant la propriété de l'eau à dissoudre ou précipiter les carbonates. Il est déterminé par le dosage des éléments majeurs de la balance ionique (TAC, calcium, magnésium, sodium, potassium, sulfates, chlorures, nitrates) et par la mesure in situ du pH et de la température dont il est dépendant. Cinq classes ont été définies pour l'exprimer : 0 : eau incrustante ; 1 : eau légèrement incrustante ; 2 : eau à l'équilibre ; 3 : eau légèrement agressive ; 4 : eau agressive. L'eau est conforme lorsqu'elle est à l'équilibre ou légèrement incrustante (valeurs 1 et 2).
Substances indésirables	nitrates	Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote. C'est la transformation des nitrates en nitrites dans l'organisme qui présente un risque potentiel toxique. Ceux-ci peuvent être à l'origine d'une maladie appelée méthémoglobinémie chez les jeunes sujets. Les populations les plus sensibles sont donc les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.
	ammonium	La présence de cet élément chimique dans les eaux prélevées peut être naturelle (réduction des nitrates sous l'action de bactéries ou de sables contenant du fer) ou peut être l'indice d'une pollution par des rejets d'origine humaine ou industrielle. Sa présence dans l'eau distribuée indique une dégradation de l'eau en cours de distribution (stagnation d'eau trop longue dans le réseau).
	carbone organique total (COT)	La mesure du COT fournit une indication directe de la charge organique d'une eau. Une teneur importante en COT peut traduire une contamination de la ressource, sans précision sur la nature de cette contamination. La présence de matière organique dans l'eau peut engendrer une prolifération de micro-organismes et la production de composés halogénés indésirables en réaction avec le chlore.

Substances indésirables	aluminium	Les sels d'aluminium peuvent être utilisés comme agents de coagulation dans un processus de traitement destiné à abattre la turbidité : sa présence en concentration élevée dans les eaux distribuées peut résulter d'un dysfonctionnement du traitement mis en oeuvre.
	fluorures (fluor)	Le fluor en concentration modérée peut avoir des effets bénéfiques sur la santé en terme de prévention de la carie dentaire. Au-dessus de 0,5 mg/L de fluor, aucun apport complémentaire ne doit être effectué.
	perchlorates	Les perchlorates sont utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale. Ils sont très solubles dans l'eau et peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, ou dans certaines zones ayant fait l'objet de combats pendant les guerres mondiales. Au-delà de 4 µg/L de perchlorates, la consommation de l'eau par les nourrissons de moins de 6 mois est déconseillée.
Substances toxiques	trichloroéthylène et tétrachloroéthylène	Ce sont des composés de la famille des organo-halogénés volatils. Ces substances sont issues des activités humaines, industrielles ou urbaines. Leurs concentrations dans les eaux de surface sont limitées du fait de leur volatilité, tandis que dans les eaux souterraines, elles tendent à s'accumuler. Ces substances proviennent généralement de rejets d'effluents industriels infiltrés dans le sol, notamment des industries de nettoyage à sec et de nettoyage des pièces métalliques.
Pesticides	pesticides	Sur les 315 molécules différentes recherchées, 25 ont été mises en évidence au moins une fois en 2019 dans une eau prélevée dans le département de l'Eure.

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, le même exploitant et le même maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution (000327) : AMFREVILLE-SAINT-AMAND

Population desservie : 5390 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
SAINT AMAND DES HAUTES TERRES	000465	TTP	1	100%
LE BOURICAR	000050	CAP	2	

Communes alimentées :

- AMFREVILLE-SAINT-AMAND
- BEC-THOMAS (LE)
- CESSVILLE
- CRESTOT
- FOUQUEVILLE
- HARENGERE (LA)
- HECTOMARE
- IVILLE
- SAINT-OUEN-DE-PONTCHEUIL
- TOURVILLE-LA-CAMPAGNE

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (001537) : BEC HELLOUIN

Population desservie : 48 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
BOSROBERT	000906	TTP	1	100%
LEDUC (LE BUHOT)	000053	CAP	2	

Communes alimentées :

- BEC-HELLOUIN (LE) Partie Sud - Est

Unité de distribution (001169) : BERVILLE EN ROUMOIS

Population desservie : 6690 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
MONTFORT ROUMOIS	000908	TTP	1	34%
ECAQUELON	000922	TTP	1	33%
MAUNY LES VARRAS	000927	TTP	1	33%
LES VARRAS	000010	CAP	2	
LE DOULT CLAIREAU (SERPN)	000039	CAP	2	
FORET DE MONTFORT	000043	CAP	2	

Communes alimentées :

- BOISSEY-LE-CHATEL Partie Nord
 - BONNEVILLE-APTOT
 - BOUQUETOT Hameaux St Paul, St Michel, la Barillière
 - ECAQUELON
 - FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS
 - ILLEVILLE-SUR-MONTFORT
 - MONTS DU ROUMOIS (LES) Berville, Bosguérard
 - SAINT-LEGER-DU-GENNETEY
 - THENOUVILLE THENOUVILLE / toute la commune
 - THENOUVILLE TOUVILLE / toute la commune
 - THIERVILLE
 - VOISCREVILLE

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (001533) : BOURG ACHARD

Population desservie : 5867 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
MAUNY LES VARRAS	000927	TTP	1	100%
LES VARRAS	000010	CAP	2	

Communes alimentées :

- BARNEVILLE-SUR-SEINE
 - BOSGOUET
 - BOURG-ACHARD
 - HONGUEMARE-GUENOUVILLE
 - LANDIN (LE)
 - MAUNY

Unité de distribution (000410) : CANAPPEVILLE

Population desservie : 2185 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
CANAPPEVILLE LA VACHERIE	000911	TTP	1	100%
LE HOM	001159	CAP	2	

Communes alimentées :

- CANAPPEVILLE
 - CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE
 - DAUBEUF-LA-CAMPAGNE
 - ECQUETOT
 - HONDOUVILLE Périphérie
 - VENON
 - VILLETES

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000350) : ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

Population desservie : 6517 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
LA NEUVILLE DU BOSC	000878	TTP	1	100%
VALLEE DE LA HAYE	000055	CAP	2	

Communes alimentées :

- BOSC DU THEIL (LE) Le Gros Theil Saint Nicolas
- ECARDENVILLE-LA-CAMPAGNE
- EPEGARD
- HARCOURT Hameau de Guilemâtre
- HAYE-DU-THEIL (LA)
- NEUVILLE-DU-BOSC (LA)
- PYLE (LA)
- ROUGE-PERRIERS
- SAINT-ELOI-DE-FOURQUES Centre
- SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC
- SAINT-MESLIN-DU-BOSC
- SAINT-PAUL-DE-FOURQUES
- THIBOUVILLE
- TRONCQ (LE)
- VITOT Centre

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000453) : GRAND BOURGTHEROULDE

Population desservie : 17476 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
LA NEUVILLE DU BOSC	000878	TTP	1	50%
MAUNY LES VARRAS	000927	TTP	1	50%
LES VARRAS	000010	CAP	2	
VALLEE DE LA HAYE	000055	CAP	2	

Communes alimentées :

- BOSROUMOIS
- GRAND BOURGTHEROULDE
- SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE
- SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER
- SAINT-OUEN-DU-TILLEUL
- SAINT-PIERRE-DES-FLEURS
- SAINT-PIERRE-DU-BOSGUERARD
- SAUSSAYE (LA)
- THUIT DE L'OISON (LE)

Unité de distribution (000884) : HARCOURT

Population desservie : 2382 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
BOSROBERT	000906	TTP	1	100%
LEDUC (LE BUHOT)	000053	CAP	2	

Communes alimentées :

- BRIONNE Hameau de Feuguerolles
- CALLEVILLE
- HARCOURT Centre
- HAYE-DE-CALLEVILLE (LA)
- NASSANDRES SUR RISLE Perriers-la-Campagne

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000943) : NEUBOURG

Population desservie : 6772 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
TREMBLAY CHATEAU EAU	000940	TTP	1	53%
BOIS DU MOULIN	000944	TTP	1	47%
LE BOIS DU MOULIN	000122	CAP	2	
LES FORIERES D'OMONVILLE	000939	CAP	2	

Communes alimentées :

- COMBON Rue de l'Eglise
- CROSVILLE-LA-VIEILLE
- EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG
- NEUBOURG (LE)
- SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE
- TREMBLAY-OMONVILLE (LE)
- VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG
- VITOT Plateau

Unité de distribution (000415) : PONT AUTHOU

Population desservie : 3125 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
BOSROBERT	000906	TTP	1	100%
LEDUC (LE BUHOT)	000053	CAP	2	

Communes alimentées :

- BEC-HELLOUIN (LE) Bourg
- BOISSEY-LE-CHATEL Partie Sud
- BOSC DU THEIL (LE) Le Marais
- BOSROBERT
- MALLEVILLE-SUR-LE-BEC
- MONTS DU ROUMOIS (LES) Houlbec-près-le-Gros-Theil
- PONT-AUTHOU
- SAINT-DENIS-DES-MONTS
- SAINT-ELOI-DE-FOURQUES Périphérie
- SAINT-PHILBERT-SUR-BOISSEY
- THENOUVILLE THENOUVILLE / Partie Sud

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000367) : QUITTEBEUF

Population desservie : 3279 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
CANAPPEVILLE	000410	UDI	1	55%
NEUBOURG	000943	UDI	1	45%
CANAPPEVILLE LA VACHERIE	000911	TTP	2	
TREMBLAY CHATEAU EAU	000940	TTP	2	
BOIS DU MOULIN	000944	TTP	2	
LE BOIS DU MOULIN	000122	CAP	3	
LES FORIERES D'OMONVILLE	000939	CAP	3	
LE HOM	001159	CAP	3	

Communes alimentées :

- BACQUEPUIS
- BERNIENVILLE
- ECAUVILLE
- GRAVERON-SEMERVILLE
- MARBEUF
- QUITTEBEUF
- SAINT-AUBIN-DECROSVILLE
- TOURNEDOS-BOIS-HUBERT

Unité de distribution (001532) : ROUGEMONTIERS

Population desservie : 6564 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
ROUGEMONTIERS	000923	TTP	1	100%
PORTE DE LA BRIQUE	000009	CAP	2	

Communes alimentées :

- BOUQUETOT Bourg
- BRESTOT
- ETURQUERAYE
- HAVILLE
- HAYE-AUBREE (LA)
- HAYE-DE-ROUTOT (LA)
- ROUGEMONTIERS
- ROUTOT

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Unité de distribution (000421) : SAINT DIDIER DES BOIS

Population desservie : 1862 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
LE VALANGLIER	000947	TTP	1	90%
LE MOULIN VORIN	000948	TTP	1	10%
HAMEAU DU VALANGLIER	000051	CAP	2	
LE MOULIN VORIN	000052	CAP	2	

Communes alimentées :

- MANDEVILLE
- SAINT-DIDIER-DES-BOIS
- VRAIVILLE

Unité de distribution (000920) : SAINT OUEN THOUBERVILLE

Population desservie : 3966 hab.

Le Réseau

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pourcentage de débit
CAUMONT	000921	TTP	1	100%
LE VAL GALOPIN	000012	CAP	2	

Communes alimentées :

- CAUMONT
- MAUNY
- SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE
- TRINITE-DE-THOUBERVILLE (LA)

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires:

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage:

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que l'arrêté de D.U.P. a été annexé aux documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.).

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'agence régionale de santé, prenez contact avec le service veille et sécurité sanitaire et environnementale de l'ARS, délégation territoriale de l'Eure.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté de D.U.P.
FORET DE MONTFORT	FORAGE	ECAQUELON	30/01/1990	15/06/1991	11/07/1991	02/03/1992
HAMEAU DU VALANGLIER	PUITS	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	10/06/1983	15/12/1979	18/01/1984	19/02/1986
LE BOIS DU MOULIN	FORAGE	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	19/05/1992	01/08/1994	07/10/1997	15/10/1997
LE BOURICAR	SOURCE	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	11/10/1984	01/12/1983	13/12/1984	01/10/1987
LE DOULT CLAIREAU (SERPN)	SOURCE	MONTFORT-SUR-RISLE	13/12/2005	21/05/2019		
LEDUC (LE BUHOT)	SOURCE	BOSROBERT	09/12/1983	08/03/1983	27/02/1986	18/03/1988
LE HOM	FORAGE	VACHERIE (LA)	07/09/1992	01/09/1992	01/02/1994	17/03/1994

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté de D.U.P.
LE MOULIN VORIN	FORAGE	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	30/01/1990	01/05/1986	11/07/1991	02/03/1992
LES FORIERES D'OMONVILLE	FORAGE	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	18/02/1979	01/07/1992	05/01/1995	03/02/1995
LES VARRAS	FORAGE	MAUNY	21/06/1993	01/02/1995	14/01/1997	27/01/1997
LE VAL GALOPIN	SOURCE	CAUMONT	11/03/1999	10/09/2014		
PORTE DE LA BRIQUE	FORAGE	ROUGEMONTIERS	30/01/1990	15/11/1987	11/07/1991	02/03/1992
VALLEE DE LA HAYE	FORAGE	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	09/12/1983	08/03/1983	04/10/1984	02/10/1986

Nom de l'unité de gestion : SERPN

Année : 2019

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.
Les conformités bactériologiques et chimiques sont calculées par rapport au respect des limites de qualité.

NB: C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme par dérogation

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : FORET DE MONTFORT

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	1	

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
14/03/19	00143545	ECAQUELON	EXHAURE FORET DE MONTFORT	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LE BOURICAR

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	1	

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
06/03/19	00143273	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	EXHAURE LE BOURICAR	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LE DOULT CLAIREAU (SERPN)

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	2

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
28/01/19	00142869	MONTFORT-SUR-RISLE	EXHAURE LE DOULT CLAIREAU (SERPN)	C	C
14/03/19	00143544	MONTFORT-SUR-RISLE	EXHAURE LE DOULT CLAIREAU (SERPN)	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LEDUC (LE BUHOT)

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100 %	100 %	1

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
14/03/19	00143546	BOSROBERT	EXHAURE LE BUHOT	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LE HOM

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	11

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
22/01/19	00142961	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
26/02/19	00143118	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
26/03/19	00143473	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
30/04/19	00144096	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
28/05/19	00144237	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
26/06/19	00144648	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
23/07/19	00145124	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
27/08/19	00145552	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
22/10/19	00146283	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
19/11/19	00146727	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C
17/12/19	00147123	VACHERIE (LA)	EXHAURE LE HOM	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : LE MOULIN VORIN

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	1

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)
--

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
01/10/19	00145945	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	EXHAURE MOULIN VORIN	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE
 Nom de l'installation : LES VARRAS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
06/03/19	00143271	MAUNY	EXHAURE LES VARRAS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE
 Nom de l'installation : LE VAL GALOPIN

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
06/03/19	00143272	CAUMONT	EXHAURE LE VAL GALOPIN	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE
 Nom de l'installation : VALLEE DE LA HAYE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	1

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
14/03/19	00143547	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	EXHAURE VALLÉE DE LA HAYE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : BOIS DU MOULIN

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	15

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
07/01/19	00142483	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C
07/01/19	00142608	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
21/02/19	00143108	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
04/03/19	00143256	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
01/04/19	00143657	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C
14/05/19	00144101	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
03/06/19	00144284	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C
03/06/19	00144371	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
08/07/19	00144766	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C
08/07/19	00144841	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
07/08/19	00145248	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
03/09/19	00145586	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
01/10/19	00145985	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C
04/11/19	00146781	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	C	C
05/12/19	00147071	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	STATION DU BOIS DU MOULIN	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : BOSROBERT

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	5

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
07/01/19	00142485	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C
01/04/19	00143655	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C
03/06/19	00144281	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C
03/09/19	00145585	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C
28/10/19	00146346	BOSROBERT	STATION DE BOSROBERT	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : CANAPPEVILLE LA VACHERIE

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	2

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
15/01/19	00142576	CANAPPEVILLE	CHATEAU D'EAU DE CANAPPEVILLE	C	C
07/08/19	00145338	CANAPPEVILLE	CHATEAU D'EAU DE CANAPPEVILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : CAUMONT

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	2

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
03/04/19	00143576	CAUMONT	CHATEAU D'EAU DE LA CHOUQUE	C	C
07/08/19	00145340	CAUMONT	CHATEAU D'EAU DE LA CHOUQUE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : ECAQUELON

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	5

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
16/01/19	00142678	ECAQUELON	STATION D'ÉCAQUELON	C	C
03/04/19	00143835	ECAQUELON	STATION D'ÉCAQUELON	C	C
23/07/19	00144981	ECAQUELON	STATION D'ÉCAQUELON	C	C
03/09/19	00145635	ECAQUELON	STATION D'ÉCAQUELON	C	C
28/10/19	00146344	ECAQUELON	STATION D'ÉCAQUELON	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : LA NEUVILLE DU BOSC

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	5

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
07/01/19	00142484	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C
01/04/19	00143658	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C
06/06/19	00144436	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C
07/08/19	00145138	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C
28/10/19	00146777	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CHATEAU D'EAU DE LA NEUVILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : LE MOULIN VORIN

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	2

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
21/03/19	00143365	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	STATION DU MOULIN VORIN	C	C
03/06/19	00144285	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	STATION DU MOULIN VORIN	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : LE VALANGLIER

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	2

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
25/04/19	00143789	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	STATION DU VALANGLIER	C	C
01/10/19	00146164	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	STATION DU VALANGLIER	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : MAUNY LES VARRAS

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	93 %	14

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
16/01/19	00142679	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
16/01/19	00142825	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
21/02/19	00143107	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
03/04/19	00143836	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
13/05/19	00144003	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
13/05/19	00144128	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
24/06/19	00144588	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
24/06/19	00144768	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
10/07/19	00144927	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
07/08/19	00145339	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
30/09/19	00146232	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	C	C
22/10/19	00146493	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	N
25/11/19	00146903	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C
05/12/19	00147110	MAUNY	USINE DES VARRAS (SORTIE BACHE)	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : MONTFORT ROUMOIS

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	3

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
03/06/19	00144282	MONTFORT-SUR-RISLE	STATION DU ROUMOIS	C	C
15/07/19	00145062	MONTFORT-SUR-RISLE	STATION DU ROUMOIS	C	C
01/10/19	00145984	MONTFORT-SUR-RISLE	STATION DU ROUMOIS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : ROUGEMONTIERS

	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	100 %	100 %	3

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
13/05/19	00144002	ROUGEMONTIERS	STATION DE ROUGEMONTIERS	C	C
11/06/19	00144611	ROUGEMONTIERS	STATION DE ROUGEMONTIERS	C	C
28/10/19	00146345	ROUGEMONTIERS	STATION DE ROUGEMONTIERS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : SAINT AMAND DES HAUTES TERRES

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	3

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
07/01/19	00142524	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	CHATEAU D'EAU D'AMFREVILLE	C	C
23/04/19	00143966	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	CHATEAU D'EAU D'AMFREVILLE	C	C
07/08/19	00145245	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	CHATEAU D'EAU D'AMFREVILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : TREMBLAY CHATEAU EAU

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	5

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
07/01/19	00142525	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	C
01/04/19	00143656	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	C
03/06/19	00144283	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	C
08/07/19	00145119	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	C
17/10/19	00146075	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CHATEAU D'EAU D'OMONVILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : AMFREVILLE-SAINT-AMAND

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	11

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
31/01/19	00142774	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	AMFREVILLE	C	C
16/04/19	00143724	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
02/05/19	00143875	HARENGERE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
21/05/19	00144209	IVILLE	CENTRE VILLE	C	C
11/07/19	00144817	TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
28/08/19	00145444	BEC-THOMAS (LE)	CENTRE VILLE	C	C
19/09/19	00145786	HECTOMARE	CENTRE VILLE	C	C
03/10/19	00145934	FOUQUEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
30/10/19	00146375	CESSEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
19/11/19	00146671	CRESTOT	CENTRE VILLE	C	C
28/11/19	00146803	AMFREVILLE-SAINT-AMAND	AMFREVILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : BEC HELLOUIN

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
		100 %	100 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
19/02/19	00143016	BEC-HELLOUIN (LE)	HAM.ST MARTIN DU PARC	C	C
06/06/19	00144250	BEC-HELLOUIN (LE)	HAM.ST MARTIN DU PARC	C	C
28/11/19	00146810	BEC-HELLOUIN (LE)	HAM.ST MARTIN DU PARC	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : BERVILLE EN ROUMOIS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
		100 %	100 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
20/02/19	00143002	THIERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
28/02/19	00143088	MONTS DU ROUMOIS (LES)	BERVILLE-EN-ROUMOIS	C	C
23/04/19	00143760	ECAQUELON	CENTRE VILLE	C	C
07/05/19	00143953	BONNEVILLE-APTOT	CENTRE VILLE	C	C
26/06/19	00144574	FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS	FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS	C	C
28/08/19	00145545	ILLEVILLE-SUR-MONTFORT	CENTRE VILLE	C	C
16/09/19	00145687	FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS	FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS	C	C
25/09/19	00145820	THENOUVILLE	BOSC RENOULT EN ROUMOIS	C	C
28/10/19	00146247	VOISCREVILLE	CENTRE VILLE	C	C
13/11/19	00146550	THENOUVILLE	BOSC RENOULT EN ROUMOIS	C	C
19/11/19	00146667	SAINT-LEGER-DU-GENNETEY	CENTRE VILLE	C	C
28/11/19	00146812	ILLEVILLE-SUR-MONTFORT	CENTRE VILLE	C	C
03/12/19	00146940	MONTS DU ROUMOIS (LES)	BERVILLE-EN-ROUMOIS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : BOURG ACHARD

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	12

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
09/01/19	00142498	BOURG-ACHARD	CENTRE VILLE	C	C
28/02/19	00143084	BARNEVILLE-SUR-SEINE	CENTRE VILLE	C	C
18/03/19	00143306	BOSGOUET	CENTRE VILLE	C	C
16/04/19	00143725	HONGUEMARE-GUENOUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
03/07/19	00144782	BOURG-ACHARD	CENTRE VILLE	C	C
28/08/19	00145442	BARNEVILLE-SUR-SEINE	CENTRE VILLE	C	C
16/09/19	00145685	BOSGOUET	CENTRE VILLE	C	C
17/10/19	00146074	BOURG-ACHARD	CENTRE VILLE	C	C
22/10/19	00146259	MAUNY	PLATEAU	C	C
31/10/19	00146296	HONGUEMARE-GUENOUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
05/11/19	00146433	LANDIN (LE)	CENTRE VILLE	C	C
28/11/19	00146813	BOURG-ACHARD	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : CANAPPEVILLE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	10

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
14/01/19	00142549	CANAPPEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
20/03/19	00143351	VENON	CENTRE	C	C
29/04/19	00143802	DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
05/06/19	00144256	VENON	SECTEUR EST	C	C
29/07/19	00145054	ECQUETOT	CENTRE VILLE	C	C
19/09/19	00145787	DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
31/10/19	00146295	VILLETES	CENTRE VILLE	C	C
20/11/19	00146685	CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
25/11/19	00146753	CANAPPEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
18/12/19	00147145	HONDOUVILLE	PÉRIPHÉRIE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	15

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
21/02/19	00143009	THIBOUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
27/02/19	00143070	HAYE-DU-THEIL (LA)	CENTRE VILLE	C	C
18/03/19	00143304	EPEGARD	CENTRE VILLE	C	C
25/03/19	00143412	TRONCQ (LE)	CENTRE VILLE	C	C
16/04/19	00143723	PYLE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
27/06/19	00144583	ROUGE-PERRIERS	CENTRE VILLE	C	C
11/07/19	00144816	VITOT	CENTRE	C	C
01/08/19	00145094	SAINT-PAUL-DE-FOURQUES	CENTRE VILLE	C	C
06/08/19	00145161	NEUVILLE-DU-BOSC (LA)	CENTRE VILLE	C	C
04/09/19	00145505	SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC	CENTRE VILLE	C	C
26/09/19	00145965	ECARDENVILLE-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
01/10/19	00145983	BOSC DU THEIL (LE)	LE BOSC DU THEIL	C	C
30/10/19	00146374	SAINT-MESLIN-DU-BOSC	CENTRE VILLE	C	C
05/11/19	00146434	SAINT-ELOI-DE-FOURQUES	CENTRE VILLE	C	C
07/11/19	00146489	HARCOURT	HAMEAU DE GUILEMATRE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : GRAND BOURGTHEROULDE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	30

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
09/01/19	00142499	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
24/01/19	00142692	SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	CENTRE VILLE	C	C
07/02/19	00142864	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
11/02/19	00142880	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
27/02/19	00143071	SAUSSAYE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
04/03/19	00143097	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
18/03/19	00143307	SAINT-PIERRE-DES-FLEURS	CENTRE VILLE	C	C
16/04/19	00143726	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
23/04/19	00143762	SAINT-PIERRE-DU-BOSQUERARD	CENTRE VILLE	C	C
07/05/19	00143955	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
15/05/19	00144057	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
12/06/19	00144381	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
17/06/19	00144453	SAUSSAYE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
03/07/19	00144783	SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	CENTRE VILLE	C	C
29/07/19	00145057	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C
01/08/19	00145093	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
14/08/19	00145263	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
28/08/19	00145546	SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	CENTRE VILLE	C	C
16/09/19	00145650	SAUSSAYE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
01/10/19	00145982	SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER	CENTRE VILLE	C	C
23/10/19	00146262	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
24/10/19	00146269	SAINT-PIERRE-DES-FLEURS	CENTRE VILLE	C	C
28/10/19	00146249	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : GRAND BOURGTHEROULDE

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
31/10/19	00146297	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
13/11/19	00146551	SAINT-PIERRE-DU-BOSGUERARD	CENTRE VILLE	C	C
21/11/19	00146690	THUIT DE L'OISON (LE)	LE THUIT DE L'OISON	C	C
25/11/19	00146752	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
03/12/19	00146941	SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	CENTRE VILLE	C	C
17/12/19	00147135	BOSROUMOIS	BOSC ROGER EN ROUMOIS	C	C
31/12/19	00147249	GRAND BOURGTHEROULDE	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : HARCOURT

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	7

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
31/01/19	00142776	CALLEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
12/02/19	00142916	HARCOURT	CENTRE	C	C
08/04/19	00143639	NASSANDRES SUR RISLE	HAMEAU DE CHRETIENVILLE	C	C
17/04/19	00143742	NASSANDRES SUR RISLE	PERRIERS-LA-CAMPAGNE	C	C
28/08/19	00145547	NASSANDRES SUR RISLE	PERRIERS-LA-CAMPAGNE	C	C
16/09/19	00145651	HARCOURT	CENTRE	C	C
13/11/19	00146549	HAYE-DE-CALLEVILLE (LA)	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : NEUBOURG

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	15

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
10/01/19	00142518	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
04/02/19	00142795	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
04/03/19	00143099	NEUBOURG (LE)	PERIPHERIE SUD+ABATTOIRS	C	C
12/03/19	00143226	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
27/03/19	00143497	EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	CENTRE VILLE	C	C
17/04/19	00143731	TREMBLAY-OMONVILLE (LE)	CENTRE VILLE	C	C
01/08/19	00145092	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
22/08/19	00145414	CROSVILLE-LA-VIEILLE	CENTRE VILLE	C	C
27/08/19	00145426	SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE	CENTRE VILLE	C	C
19/09/19	00145724	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
17/10/19	00146196	VITOT	PLATEAU	C	C
28/10/19	00146250	VILLESUR-LE-NEUBOURG	CENTRE VILLE	C	C
05/11/19	00146431	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
26/11/19	00146789	NEUBOURG (LE)	CENTRE VILLE	C	C
05/12/19	00146978	CROSVILLE-LA-VIEILLE	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : PONT AUTHOU

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	11

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
07/01/19	00142448	PONT-AUTHOU	CENTRE VILLE	C	C
04/02/19	00142796	BOSROBERT	CENTRE VILLE	C	C
21/02/19	00143011	BOISSEY-LE-CHATEL	SUD	C	C
18/03/19	00143309	SAINT-DENIS-DES-MONTS	CENTRE	C	C
09/04/19	00143664	BEC-HELLOUIN (LE)	CENTRE VILLE	C	C
02/05/19	00143874	MONTS DU ROUMOIS (LES)	HOULBEC-PRÈS-LE-GROS-THEIL	C	C
26/06/19	00144573	SAINT-ELOI-DE-FOURQUES	PERIPHERIE	C	C
29/07/19	00145055	SAINT-DENIS-DES-MONTS	HAMEAU DES HAYES	C	C
28/08/19	00145447	SAINT-PHILBERT-SUR-BOISSEY	CENTRE	C	C
01/10/19	00146014	THENOUVILLE	LE PAVIER ET LA FÈVRIERIE	C	C
30/10/19	00146288	MALLEVILLE-SUR-LE-BEC	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : QUITTEBEUF

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	11

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
28/01/19	00142728	QUITTEBEUF	CENTRE VILLE	C	C
27/02/19	00143073	TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	CENTRE VILLE	C	C
04/03/19	00143098	SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE	CENTRE VILLE	C	C
18/03/19	00143308	GRAVERON-SEMERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
05/06/19	00144255	ECAUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
02/09/19	00145480	BERNIENVILLE	CENTRE VILLE	C	C
30/09/19	00146013	ECAUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
03/10/19	00145935	MARBEUF	CENTRE VILLE	C	C
30/10/19	00146378	QUITTEBEUF	CENTRE VILLE	C	C
20/11/19	00146694	BACQUEPUS	CENTRE VILLE	C	C
03/12/19	00146942	SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : ROUGEMONTIERS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
		100 %	100 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
21/02/19	00143014	ROUTOT	CENTRE VILLE	C	C
25/02/19	00143035	ETURQUERAYE	CENTRE VILLE	C	C
26/03/19	00143484	BOUQUETOT	CENTRE VILLE	C	C
23/04/19	00143761	HAUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
29/07/19	00145056	HAUVILLE	CENTRE VILLE	C	C
07/08/19	00145137	ROUTOT	CENTRE VILLE	C	C
23/09/19	00145766	ROUGEMONTIERS	CENTRE VILLE	C	C
01/10/19	00145981	HAYE-DE-ROUTOT (LA)	CENTRE VILLE	C	C
28/10/19	00146248	HAYE-AUBREE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
05/11/19	00146432	ROUGEMONTIERS	CENTRE VILLE	C	C
21/11/19	00146691	BRESTOT	CENTRE VILLE	C	C
03/12/19	00146939	BOUQUETOT	CENTRE VILLE	C	C
19/12/19	00147148	HAUVILLE	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : SAINT DIDIER DES BOIS

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
		100 %	100 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
28/01/19	00142727	VRAIVILLE	CENTRE VILLE	C	C
27/02/19	00143072	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	CENTRE VILLE	C	C
24/04/19	00143779	MANDEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
12/06/19	00144380	VRAIVILLE	CENTRE VILLE	C	C
04/07/19	00144751	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	CENTRE VILLE	C	C
14/08/19	00145262	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	CENTRE VILLE	C	C
26/09/19	00145967	MANDEVILLE	CENTRE VILLE	C	C
24/10/19	00146270	VRAIVILLE	CENTRE VILLE	C	C
20/11/19	00146686	SAINT-DIDIER-DES-BOIS	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : SAINT OUEN THOUBERVILLE

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
	100 %	100 %	11

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
17/01/19	00142601	CAUMONT	CENTRE VILLE	C	C
24/01/19	00142691	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
21/02/19	00143013	TRINITE-DE-THOUBERVILLE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
18/03/19	00143305	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
15/05/19	00144056	CAUMONT	CENTRE VILLE	C	C
28/08/19	00145443	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
16/09/19	00145684	CAUMONT	CENTRE VILLE	C	C
14/11/19	00146498	TRINITE-DE-THOUBERVILLE (LA)	CENTRE VILLE	C	C
21/11/19	00146692	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	CENTRE VILLE	C	C
05/12/19	00146979	MAUNY	VALLEE SEINE	C	C
17/12/19	00147134	CAUMONT	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE
Prélèvements effectués en : 2019

000010		LES VARRAS									CAP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	B	7,40	7,40	7,40	1				
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	1,50		1,50	1				
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B				1				20 000,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	5		5	1				10 000,00
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1				
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	22	22	22	1				100,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,50	0,50	0,50	1				10,00
TCEYTC	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,69	0,69	0,69	1				
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,05	0,05	0,05	1				2,00
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000012		LE VAL GALOPIN									CAP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	B	7,40	7,40	7,40	1				
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,47		0,47	1				
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B				1				20 000,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	21		21	1				10 000,00
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	0		0	1				
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	22	22	22	1				100,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,66	0,66	0,66	1				10,00
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,60	0,60	0,60	1				
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000039		LE DOULT CLAIREAU (SERPN)									CAP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	B	7,10	7,20	7,30	2				
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,44		0,49	2				
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	2				20 000,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		1	2				10 000,00
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	2				
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,01	0,01	2				4,00
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	28	28	28	2				100,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,49	0,71	0,92	2				10,00
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,63	0,69	0,74	2				
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,02	0,03	0,04	2				2,00
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,02	0,04	2				2,00
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	2				2,00

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000043		FORET DE MONTFORT									CAP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	B	7,40	7,40	7,40	1				
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,60		0,60	1				
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	1				20 000,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		0	1				10 000,00
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1				
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,01	0,01	0,01	1				4,00
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	29	29	29	1				100,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,99	0,99	0,99	1				10,00
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,80	0,80	0,80	1				
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,04	0,04	0,04	1				2,00
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000050		LE BOURICAR									CAP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	B	7,10	7,10	7,10	1				
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,51		0,51	1				
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	1				20 000,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		0	1				10 000,00
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1				
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,10	0,10	0,10	1				
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	31	31	31	1				100,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,73	0,73	0,73	1				10,00
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000053		LEDUC (LE BUHOT)									CAP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	B	7,10	7,10	7,10	1				
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,36		0,36	1				
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	1				20 000,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		0	1				10 000,00
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	2		2	1				
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,01	0,01	0,01	1				4,00
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	42	42	42	1				100,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,62	0,62	0,62	1				10,00
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	1,80	1,80	1,80	1				
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,03	0,03	0,03	1				2,00
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000055		VALLEE DE LA HAYE									CAP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	B	7,00	7,00	7,00	1				
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	0,41		0,41	1				
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	0		0	1				20 000,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	0		0	1				10 000,00
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		B	3		3	1				
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	0,10	0,10	0,10	1				
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	0,01	0,01	0,01	1				4,00
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	42	42	42	1				100,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	B	0,50	0,50	0,50	1				10,00
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
PCLAT	PERCHLORATE	µg/L	B	1,90	1,90	1,90	1				
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	0,03	0,03	0,03	1				2,00
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	0,02	0,02	0,02	1				2,00
AMPA	AMPA	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00

001159		LE HOM									CAP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
TCEYTCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	B	4,00	5,10	6,30	11				

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000465		SAINT AMAND DES HAUTES TERRES									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,10	7,30	7,50	3	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	3		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	3				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	3				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	35	36	36	3				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	1		1	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	0	0	0	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,13	0,13	0,13	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	3		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	30	31	32	3				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,54	0,70	0,95	3		2,00		
TCEY TCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉSOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000878		LA NEUVILLE DU BOSC									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,10	7,42	7,60	5	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,41	5		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	32	33	33	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	1		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	0	0	0	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	5		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	39	40	42	5				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,42	0,51	0,55	5		2,00		
TCEY TCL	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,00	0,01	0,02	2				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉSOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000906		BOSROBERT									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,30	7,38	7,40	5	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	5		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	33	34	34	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	1		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	0	0	0	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,05	0,10	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	5		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	39	41	43	5				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,30	0,45	0,61	5		2,00		
TCEYTC	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000908		MONTFORT ROUMOIS									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T2	7,30	7,43	7,60	3	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00		0,00	3		0,50		1,00
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0		0	3				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0		0	3				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	29	29	29	3				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2		2	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T2	0	0	0	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	26	27	27	3				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	0,32	0,45	0,68	3		2,00		
TCEYTC	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T2	0,03	0,03	0,03	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000911		CANAPPEVILLE LA VACHERIE									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,40	7,45	7,50	2	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	2		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	28	29	29	2				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	T1	0	0	0	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	32	32	33	2				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,70	0,73	0,75	2		2,00		
TCEYTC	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T1	3,80	3,80	3,80	1				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,02	0,02	0,02	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000921		CAUMONT									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T2	7,40	7,40	7,40	2	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00		0,00	2		0,50		1,00
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0		0	2				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0		0	2				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	25	25	25	2				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2		2	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	T2	0	0	0	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,10	0,10	0,10	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	21	22	22	2				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	0,61	0,63	0,64	2		2,00		
TCEYTC	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000922		ECAQUELON									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T2	7,10	7,24	7,30	5	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00		0,00	5		0,50		1,00
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0		0	5				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0		0	5				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	29	30	31	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	T2	0	0	0	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	5		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	29	29	29	5				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	0,00	0,42	0,61	5		2,00		
TCEYTC	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T2	0,03	0,03	0,03	2				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,02	0,03	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000923		ROUGEMONTIERS									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,00	7,20	7,30	3	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	3		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	3				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	3				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	26	26	26	3				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	T1	31	31	31	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,01	0,02	3		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	18	19	20	3				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,00	0,28	0,55	3		2,00		
TCEYTC	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000927		MAUNY LES VARRAS									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T2	7,00	7,44	7,60	14	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00		0,00	14		0,50		1,00
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0		0	6				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0		0	6				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	27	27	29	6				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2		2	3	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	T2	0	0	0	3		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,00	0,03	0,10	3				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,01	6		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	21	22	23	6				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	0,43	0,51	0,72	6		2,00		
TCEYTC	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	11				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T2	0,00	0,01	0,02	11				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	11				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	11				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	11				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	11				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	11				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	3				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	11				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,02	9				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,02	0,12	11				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T2	0,00	0,01	0,08	11				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000940		TREMBLAY CHATEAU EAU									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,30	7,46	7,70	5	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	5		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	27	28	29	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	T1	0	5	9	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,06	0,11	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,01	0,03	5		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	46	47	49	5				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,00	0,29	0,41	5		2,00		
TCEYTC	TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	2				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,03	0,04	0,04	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000944		BOIS DU MOULIN									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,30	7,37	7,50	15	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	15		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	5				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	26	27	27	5				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	2	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	T1	0	0	0	2		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,00	0,05	0,10	2				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,01	5		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	45	46	48	5				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,00	0,37	0,61	5		2,00		
TCEYTC	TÉTACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,00	0,02	0,03	12				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,01	0,04	12				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	12				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	2				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000947		LE VALANGLIER									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,00	7,20	7,40	2	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	2		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	34	34	34	2				
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T1	2		2	1	1,00	2,00		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	T1	0	0	0	1		200,00		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	0,12	0,12	0,12	1				1,50
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	24	25	25	2				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,43	0,51	0,58	2		2,00		
TCEYTC	TÉTACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				10,00
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	1				0,10
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
SMZ	SIMAZINE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ISP	ISOPROTURON	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
BTZ	BENTAZONE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
DIMETAC	DIMÉTACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	1				0,10
AMPA	AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10
FLUTHI	FLUFENACET	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	1				0,10

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000948		LE MOULIN VORIN									TTP
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T1	7,20	7,25	7,30	2	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	0,00		0,00	2		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	0		0	2				0,00
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	34	35	35	2				
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	25	26	26	2				50,00
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	0,40	0,50	0,59	2		2,00		

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000327		AMFREVILLE-SAINT-AMAND									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,30	7,48	7,80	11	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	11		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,01	11		0,10		

000350		ECARDENVILLE LA CAMPAGNE									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,10	7,45	7,90	15	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,46	15		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	15				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	15				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,03	15		0,10		

000367		QUITTEBEUF									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,40	7,59	7,80	11	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,35	11		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,01	11		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	34	36	44	11				50,00

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000410		CANAPPEVILLE									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,50	7,53	7,60	10	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,41	10		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	10				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	10				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	10		0,10		

000415		PONT AUTHOU									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,20	7,42	7,60	11	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,38	11		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	11		0,10		

000421		SAINT DIDIER DES BOIS									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,20	7,40	7,60	9	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	9		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	9				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	9				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	9		0,10		

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000453		GRAND BOURGTHEROULDE									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,30	7,43	7,60	30	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	30		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	30				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	30				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,02	30		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	22	22	22	1				50,00

000884		HARCOURT									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,20	7,43	7,60	7	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	7		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	7				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	7				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	7		0,10		

000920		SAINT OUEN THOUBERVILLE									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,30	7,45	7,60	11	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	11		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	11				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,01	11		0,10		

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

000943		NEUBOURG									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,40	7,56	7,90	15	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,63	15		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	15				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	15				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	15		0,10		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	40	46	49	14				50,00

001169		BERVILLE EN ROUMOIS									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,40	7,50	7,60	13	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,59	13		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	13		0,10		

001532		ROUGEMONTIERS									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,20	7,42	7,60	13	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,62	13		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	13				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	13		0,10		

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2019

001533		BOURG ACHARD									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,30	7,47	7,70	12	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	12		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	12				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	12				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	12		0,10		

001537		BEC HELLOUIN									UDI
Code paramètre	Nom paramètre	Unité	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI	REFERENCE VALEUR MAXI	LIMITE VALEUR MINI	LIMITE VALEUR MAXI
PH	PH	unité pH	T	7,40	7,43	7,50	3	6,50	9,00		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00		0,00	3		2,00		
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0		0	3				0,00
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0		0	3				0,00
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	3		0,10		

**Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau
des installations d'une unité de gestion et d'exploitation**

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP MAUNY LES VARRAS

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité max.	Représentativité du paramètre
AMPA	0,12 µg/L	22/10/2019	0,10	représentatif de l'ensemble de la zone de distribution

Nombre de dépassement des limites de qualité :

1

Liste des résultats d'analyses de chlorure de vinyle monomère (CVM) mesuré en distribution

**Chlorure de vinyle monomère (CVM)
Limite de qualité max. : 0,50 µg/L**

000327 AMFREVILLE-SAINT-AMAND

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
21/05/2019	Ecole	0,00	µg/L
19/09/2019	Ecole	0,00	µg/L

000350 ECARDENVILLE LA CAMPAGNE

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
26/09/2019	Cantine scolaire	0,00	µg/L
01/10/2019	Ecole	0,00	µg/L

000367 QUITTEBEUF

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
30/09/2019	Mairie	0,00	µg/L

000410 CANAPPEVILLE

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
19/09/2019	Mairie	0,00	µg/L

Liste des résultats d'analyses de chlorure de vinyle monomère (CVM) mesuré en distribution

000415 PONT AUTHOU

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
01/10/2019	La Fèverrie	0,00	µg/L

000421 SAINT DIDIER DES BOIS

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
26/09/2019	Mairie	0,00	µg/L

000453 GRAND BOURGTHEROULDE

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
03/07/2019	Mairie	0,00	µg/L
28/08/2019	Mairie	0,00	µg/L
01/10/2019	Salle communale	0,00	µg/L

000884 HARCOURT

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
02/07/2019	13 COTE DU BEC	0,00	µg/L
28/08/2019	Chemin de la Bouverie	0,00	µg/L
21/10/2019	13 rue de la cote du bec	0,00	µg/L

Liste des résultats d'analyses de chlorure de vinyle monomère (CVM) mesuré en distribution

000920 SAINT OUEN THOUBERVILLE

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
16/09/2019	Ecole	0,00	µg/L

000943 NEUBOURG

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
22/08/2019	27 rue du prieure	0,00	µg/L
17/10/2019	13 RUE ST NICOLAS-CUISINE	0,00	µg/L

001169 BERVILLE EN ROUMOIS

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
28/08/2019	Local Services Techniques	0,00	µg/L
16/09/2019	Maison d'assistantes maternelles	0,00	µg/L

001532 ROUGEMONTIERS

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
02/07/2019	879 RUE DU VAL ACCARD	0,00	µg/L
23/09/2019	Mairie	0,00	µg/L
01/10/2019	Grande rue	0,00	µg/L
16/10/2019	Rue du Val Accord	0,32	µg/L

001533 BOURG ACHARD

Date du prélèvement	Localisation exacte	Valeur mesurée	Unité
02/07/2019	80 hameau les briqueteries	0,00	µg/L
03/07/2019	Mairie	0,00	µg/L
16/09/2019	Mairie	0,00	µg/L
16/10/2019	Hameau les briqueteries	1,01	µg/L
28/10/2019	HAMEAU LES BRIQUETERIES	0,60	µg/L

Conclusions Sanitaires

RAPPORT ANNUEL
Année : 2019

Unité de gestion : SERPN

L'eau distribuée en 2019 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés sur les zones de distribution de "Amfreville Saint Amand", "Ecardenville la Campagne", "Quittebeuf", "Canappeville", "Pont Authou", "Saint Didier des Bois", "Harcourt", "Saint Ouen Thouberville", "Neubourg", "Rougemontiers" et "Bec Hellouin".

Sur les unités de distribution de "Grand Bourgthéroulde", "Berville en Roumois" et "Bourg Achard", l'eau distribuée en 2019 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés à l'exception d'un dépassement ponctuel en AMPA (pesticide) observé en sortie de la station de traitement des Varras.

Par ailleurs, des dépassements de la limite de qualité définie pour le chlorure de vinyle ont été mis en évidence sur la commune de Barneville sur Seine, au hameau des Briqueteries (zone de distribution de "Bourg Achard"). Des purges sont effectuées.